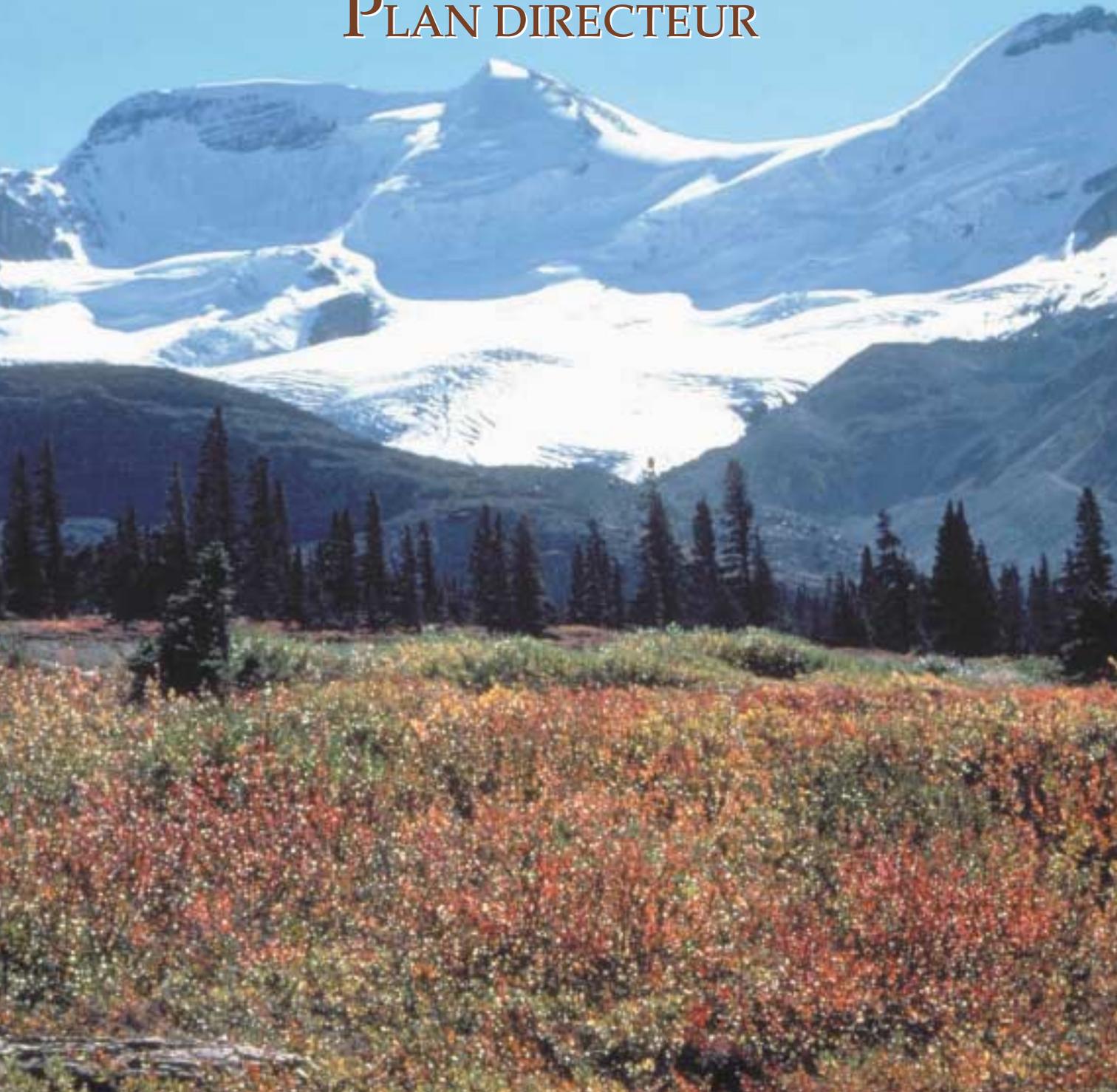


TOUT CE QUE LE CANADA A DE PLUS BEAU À OFFRIR

PARC NATIONAL JASPER DU CANADA PLAN DIRECTEUR



Parcs Canada
Parks Canada

Canada

Parc national Jasper du Canada

Plan directeur

Mai 2000

Photo de la page couverture : *Mont Athabasca, 3 491 m. L'un des pics qui font la renommée du secteur du champ de glace Columbia. Les alpinistes Norman Collie et Herman Woolley furent les premiers à admirer le champ de glace Columbia depuis son sommet en 1898.*

© Ministre de Travaux publics
et Services gouvernementaux Canada 2000
N° de catalogue : R64-105/28-2000F
ISBN : 0-662-84618-4

Avant-propos

La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles des parcs nationaux des Rocheuses pour le plaisir des générations actuelles et futures, voilà l'une des plus grandes responsabilités de notre pays. Cette obligation, nous devons nous en acquitter dans notre propre intérêt et dans celui du monde entier, qui a conféré à ces parcs le statut de site du patrimoine mondial.

En 1997, j'ai approuvé le plan directeur du parc national Banff. Le présent document, qui régira la gestion du parc national Jasper du Canada, repose sur les thèmes et les principes clés du plan de Banff. Les parcs nationaux sont d'abord et avant tout des espaces naturels, et ils doivent le rester. Ils doivent être réservés aux gens et pour le tourisme patrimonial, et demeurer des destinations à visiter et à découvrir et des lieux d'apprentissage. Ces parcs sont également des espaces communautaires, où sont respectées les normes de gestion environnementale les plus élevées qui soient. Enfin, les parcs nationaux sont des lieux où la gestion est ouverte et transparente.

Il existe des liens étroits entre les parcs nationaux des Rocheuses, aussi bien du point de vue écologique que du point de vue de la fréquentation. Aussi le plan directeur du parc national Jasper du Canada a-t-il été élaboré en accord avec les plans des parcs nationaux Kootenay, Yoho et des Lacs-Waterton. Ces documents exposent les principaux outils dont nous avons besoin pour relever les défis qui nous attendent pour ces endroits spéciaux : mieux comprendre les menaces écologiques immédiates et à long terme; trouver un meilleur moyen d'intégrer les activités commerciales et touristiques dans ce magnifique environnement aux superficies restreintes; et participer plus activement au processus décisionnel à l'échelle locale et nationale.

Le plan directeur du parc national Jasper du Canada a été préparé à l'issue de vastes consultations publiques. Il présente une vision commune qui oriente la gestion du parc dans le XXI^e siècle et prépare le terrain pour les mesures qui devront être prises au cours des quinze prochaines années.

L'agglomération de Jasper se trouve au coeur du parc national de Jasper du Canada. En juin 1998, j'ai annoncé l'adoption d'une série de principes pour guider la gestion des agglomérations dans les parcs nationaux. Ce plan directeur décrit comment l'absence d'impacts nuisibles nets sur l'environnement, une utilisation appropriée, la gestion responsable de la croissance ainsi que le leadership dans la conservation de l'environnement et du patrimoine s'appliqueront à la gestion de l'agglomération de Jasper. Le présent plan directeur veille à ce que la gestion de l'agglomération de Jasper soit intégrée à la gestion du parc. La protection de l'intégrité écologique et des ressources culturelles du parc demeure au premier plan des préoccupations de gestion de l'agglomération. Jasper est une agglomération modèle qui reflète le milieu naturel environnant, les valeurs du parc national et son patrimoine culturel.

Le gouvernement du Canada est résolu à protéger et à mettre en valeur notre patrimoine naturel et culturel. En tant que ministre du Patrimoine canadien responsable de Parcs Canada, j'ai le devoir de sauvegarder nos parcs nationaux. C'est dans l'esprit de ce mandat que j'approuve le plan directeur du parc national Jasper du Canada.



A handwritten signature in cursive script, reading "Sheila Copps". The signature is written in dark ink on a light background.

Sheila Copps,
ministre du Patrimoine canadien

Parc national Jasper du Canada

Plan directeur

L'approbation de ce plan a été recommandée par :



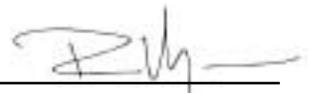
Tom Lee,
Directeur général
Parcs Canada



Bruce Amos,
Directeur général
Parcs nationaux



Gaby Fortin,
Directeur général
Ouest canadien



Ron Hooper,
Directeur d'unité de gestion
Parc national Jasper du Canada

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| VISION DU PARC NATIONAL JASPER DU CANADA | 1 |
| 1.0 INTRODUCTION | 3 |
| 1.1 Un ensemble de lieux | 3 |
| 1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses | 4 |
| 1.3 Pierres angulaires de la réussite | 5 |
| 2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION | 7 |
| 2.1 Contexte régional | 7 |
| 2.2 Collectivité de Jasper | 8 |
| 2.3 Gestion du parc et utilisation des terres | 8 |
| 2.4 Activité humaine | 8 |
| 3.0 UN LIEU POUR LA NATURE | 9 |
| 3.1 Aperçu | 9 |
| 3.2 Menaces à l'intégrité écologique | 10 |
| 3.3 Vision de l'intégrité écologique | 11 |
| 3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique | 11 |
| 3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux | 12 |
| 3.6 Diversité biologique | 13 |
| 3.7 Qualité de l'air | 16 |
| 3.8 Géologie et relief | 16 |
| 3.9 Écosystèmes aquatiques | 17 |
| 3.10 Végétation | 28 |
| 3.11 Faune | 20 |
| 3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique | 22 |
| 4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE | 25 |
| 4.1 Aperçu | 25 |
| 4.2 Objectifs stratégiques | 26 |
| 4.3 Objectifs | 22 |
| 4.4 Mesures clés | 27 |
| 5.0 UN LIEU POUR LES GENS | 29 |
| 5.1 Aperçu | 29 |
| 5.2 Tourisme patrimonial | 30 |
| 5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs | 32 |
| 5.4 Sensibilisation et éducation | 33 |
| 5.5 Hébergement de l'avant-pays à l'extérieur de la collectivité | 35 |
| 5.6 Gestion efficace de l'activité humaine | 36 |
| 5.7 Vallée de la Maligne | 43 |
| 5.8 Mont Edith Cavell | 44 |
| 5.9 Vallée Tonquin | 45 |
| 5.10 Station de ski Marmot Basin | 47 |

TABLE DES MATIÈRES – suite

| | |
|---|-----------|
| 6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS | 49 |
| 6.1 Aperçu | 49 |
| 6.2 Objectif stratégique | 51 |
| 6.3 Objectifs | 51 |
| 6.4 Mesures clés | 51 |
| 7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ | 53 |
| 7.1 Aperçu | 53 |
| 7.2 Énoncé du rôle | 54 |
| 7.3 Objectif stratégique | 54 |
| 7.4 Mesure clé | 54 |
| 8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE | 55 |
| 8.1 Aperçu | 55 |
| 8.2 Participation du public | 57 |
| 8.3 Processus d'examen des projets d'aménagement | 58 |
| 8.4 Utilisation appropriée | 59 |
| 8.5 Coordination régionale | 62 |
| 8.6 Chalets du lac Edith | 62 |
| 8.7 Gestion de la recherche et de l'information | 63 |
| 9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE | 65 |
| 9.1 Aperçu | 65 |
| 9.2 Objectifs stratégiques | 66 |
| 9.3 Objectifs | 66 |
| 9.4 Mesures clés | 66 |
| 9.5 Traitement des eaux usées | 68 |
| 10.0 ZONAGE DU PARC | 69 |
| 10.1 Système de zonage des parcs nationaux | 69 |
| 10.2 Zone I – Préservation spéciale | 70 |
| 10.3 Zone II – Milieu sauvage | 70 |
| 10.4 Zone III – Milieu naturel | 71 |
| 10.5 Zone IV – Loisirs de plein air | 71 |
| 10.6 Zone V – Services du parc | 71 |
| 10.7 Sites écologiquement fragiles | 71 |
| 10.8 Écorégion montagnarde | 72 |
| 11.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE | 75 |
| 11.1 Contexte | 75 |
| 11.2 Propositions et impacts du plan directeur | 76 |
| 11.3 Effets cumulatifs | 77 |
| 11.4 Politique | 77 |
| 11.5 Participation du public | 78 |
| 11.6 Conclusion | 78 |

TABLEAUX ET CARTES

| | | |
|------------|--|----|
| Tableau 1. | Indicateurs de l'intégrité écologique | 22 |
| Tableau 2. | Efficacité et sécurité de l'habitat des unités de gestion du paysage | 42 |
| Tableau 3. | Critères régissant l'utilisation appropriée | 60 |
| Carte 1. | Unités de gestion du paysage | 14 |
| Carte 2. | Zonage du parc | 73 |

Vision du parc national Jasper du Canada

Symbole de la nature sauvage du pays, le parc national Jasper du Canada mérite pleinement son statut de site du patrimoine mondial. C'est un lieu d'une grande beauté où la nature peut régner en maîtresse et évoluer en harmonie avec les terres provinciales environnantes. La population canadienne et les autres habitants de la planète comprennent l'importance écologique et culturelle du parc pour la région, le pays et le monde entier. Résidants et visiteurs du parc national Jasper du Canada sont résolus à donner l'exemple et à devenir une source d'inspiration pour tous ceux qui aspirent à vivre en harmonie avec leur environnement.

Thèmes principaux

- Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège la nature et qui fait une place aux activités humaines de types et de niveaux appropriés (voir le tableau 3, Critères régissant l'utilisation appropriée).
- Le parc contribue au maintien d'une région saine et viable.
- Les systèmes naturels et les espèces indigènes qui en font partie peuvent évoluer librement. Le parc appuie les écosystèmes de la région qui l'entoure, et vice-versa.
- Le parc est accessible à tous les visiteurs, Canadiens et étrangers, qui veulent s'adonner à une gamme variée d'activités appropriées. Les visiteurs traitent le parc avec respect. La qualité de leur séjour est fonction de la qualité du milieu naturel et des services fournis.
- L'identité canadienne repose notamment sur la compréhension de la valeur de nos parcs nationaux. Des activités d'éducation et de sensibilisation aux valeurs, à l'éthique de la gérance, au patrimoine naturel et culturel et aux services des parcs nationaux sont réalisées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des limites du parc.
- Un climat économique favorable, basé sur les valeurs patrimoniales du parc, contribue à la santé des économies nationale, provinciale et locale. Les entreprises appropriées s'adaptent à des critères de responsabilité sur le plan environnemental et esthétique. Dans la prestation des services, une importance toute particulière est accordée à la créativité des idées, des concepts et de la technologie, notamment en ce qui a trait à l'éducation, au transport, à la gestion des déchets et aux autres infrastructures.
- Le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et les autorités municipales collaborent à la protection et à la gestion de l'écosystème régional. À ces fins, ils entretiennent des liens de coopération avec des entreprises et des organismes et rendent des décisions transparentes et responsables, tout en rendant des comptes à la population.
- Les principes de la prudence et de la gestion adaptée sont appliqués lorsque les effets éventuels sur l'écosystème sont incertains.
- Les lotissements urbains sont des chefs de file dans la gérance environnementale et l'intendance des ressources culturelles. Résidants et entreprises acceptent avec fierté leur responsabilité à l'égard de la protection et de la mise en valeur de ce patrimoine naturel et culturel dans l'intérêt des générations actuelles et futures.
- Compte tenu du nombre limité d'installations et de services offerts, le parc utilise la Stratégie de promotion du tourisme patrimonial pour influencer activement sur les efforts de marketing et de promotion, qui agissent à leur tour sur la demande touristique.
- Parcs Canada prévoit des pressions régionales et s'y prépare bien à l'avance.
- Le résultat des mesures exposées dans le plan directeur est comparé aux normes établies.



Introduction



(Stedley Humphries)

Le magnifique sabot de la Vierge (Cypripedium calceolus). Membre de la famille des orchidées, cette fleur émet un délicat parfum émanant d'une poche en forme de soulier. Cette plante se trouve dans les régions humides du fond des vallées.

1.0 INTRODUCTION

1.1 Un ensemble de lieux

L'histoire du parc national Jasper du Canada s'assimile à celle des montagnes Rocheuses – leur création, leur évolution par suite de processus naturels, leur colonisation par la flore et la faune et, enfin, leur protection et leur fréquentation. Le parc national Jasper du Canada est un lieu spécial où la protection de l'écologie et de la culture des montagnes revêt une importance primordiale. Les visiteurs du Canada et de l'étranger qui visitent le parc peuvent y retrouver la solitude tant recherchée, observer les animaux sauvages, profiter des possibilités de loisirs de plein air qui y sont offertes, et y découvrir la riche histoire du parc. Ils en apprennent davantage sur l'incidence qu'ils peuvent avoir sur le milieu naturel du parc et sur l'influence que le milieu naturel exerce sur eux.

L'importance de Jasper transcende les limites de l'aire protégée. Ce parc national, le plus grand des Rocheuses, forme l'une des pierres angulaires de l'écosystème Yellowhead. Il constitue, avec les autres parcs nationaux des Rocheuses et les trois parcs provinciaux qui l'entourent, le site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes de l'Unesco – un territoire de 20 000 km² qui figure parmi les plus spectaculaires et les plus importants sur le plan écologique.

Le présent plan directeur reconnaît que le parc national Jasper du Canada n'est pas un lieu, mais bien un ensemble de lieux. D'abord et avant tout, c'est un lieu pour la nature – un endroit où les relations complexes qui constituent la chaîne de la vie continuent d'évoluer comme elles le font depuis des milliers d'années. C'est un lieu où les gens peuvent découvrir les merveilles du milieu naturel et apprécier à sa juste valeur la richesse de leur patrimoine. C'est aussi un lieu où le passé est mis en valeur. C'est un lieu où les gens reconnaissent le rôle qu'ils jouent au sein de l'écosystème et la responsabilité qui leur incombe, celle d'agir en conséquence. Enfin, c'est un lieu pour l'avenir. La *Loi sur les parcs nationaux* dédie les parcs nationaux au « peuple canadien afin que celui-ci puisse les utiliser pour son plaisir et l'enrichissement de ses connaissances...; ils doivent être entretenus et utilisés de façon à rester intacts pour les générations futures ». Le présent plan directeur se veut un outil pour façonner cet avenir.

1.2 Élaboration de plans directeurs pour les parcs des Rocheuses

La *Loi sur les parcs nationaux* oblige chacun des 39 parcs nationaux du pays à élaborer un plan directeur et, en consultation avec la population canadienne, à le mettre à jour tous les cinq ans. En 1988, le ministre fédéral responsable de Parcs Canada a déposé les premiers plans directeurs des parcs nationaux Jasper, Banff, Kootenay et Yoho devant le Parlement. Ces plans étaient le fruit de consultations publiques pancanadiennes et d'une analyse approfondie de la conjoncture sociale, économique et écologique de chaque parc. Depuis 1988, les quatre parcs ont réglé les dossiers prioritaires qui avaient été exposés dans leur plan, et de nombreux changements ont vu le jour.

Parcs Canada a entamé un examen des plans en 1993, mais a dû mettre ses travaux en veilleuse jusqu'en 1996, année où le Groupe d'étude de la vallée de la Bow a déposé plus de 400 recommandations concernant la protection du corridor de la vallée de la Bow à Banff. Après une évaluation prudente de ces recommandations, Parcs Canada a élaboré un nouveau plan directeur pour le parc national Banff du Canada. Les plans directeurs révisés des parcs nationaux Jasper, Kootenay, Yoho et des Lacs-Waterton intègrent les principes et les orientations stratégiques préconisés dans le plan du parc national Banff.

D'autres changements importants sont survenus depuis la publication du premier plan directeur du parc. De nouveaux enjeux sont nés. Les gouvernements ont adopté de nouvelles politiques et rédigé de nouvelles lois. Les chercheurs nous ont éclairés sur l'importance de la gestion axée sur l'écosystème et de la biodiversité. Le tourisme s'est intensifié, et les destinations qui offrent des possibilités de découverte de la nature et de l'histoire suscitent un intérêt croissant.

Ce qui suit est une liste d'exemples de lois, de politiques, de plans et d'études qui sont venus renforcer l'engagement pris par Parcs Canada, celui de préserver les ressources des parcs en tenant compte de leurs valeurs écologiques, sociales et économiques.

- modifications à la *Loi sur les parcs nationaux* (1988)
- *Cadre stratégique de référence pour le maintien de l'intégrité des écosystèmes* (1992)
- *Convention sur la biodiversité* (1992)
- *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994)
- *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (1995)
- *Banff-Vallée de la Bow : À l'heure des choix* (1996)
- *Plan directeur du parc national Banff* (1997)

Plan directeur du parc national Jasper du Canada

Le plan directeur révisé du parc national Jasper du Canada orientera la gestion globale du parc pour les 10 à 15 prochaines années. Voici quels sont les objectifs de ce plan :

- énoncer une vision pour l'avenir;
- préserver et renforcer l'intégrité écologique de façon à tenir compte des valeurs écologiques, sociales et économiques du parc;
- promouvoir auprès des visiteurs des expériences de qualité axées sur le patrimoine écologique et culturel du parc;
- fixer des limites claires pour l'aménagement associé aux activités appropriées;
- appuyer les efforts déployés par Parcs Canada pour renouveler la mise en valeur du patrimoine; et
- faire participer d'autres intervenants à la protection de l'écosystème.

Le public a grandement contribué à façonner le plan directeur révisé. En effet, Parcs Canada a organisé dans plusieurs collectivités des journées d'accueil qui ont attiré des centaines de participants. Il a également distribué plus de 1 400 copies du plan directeur conceptuel et invité le public à commenter le document. Enfin, il a tenu de nombreuses séances de consultation avec divers intervenants, dont le gouvernement de l'Alberta, ce qui lui a permis de recueillir des commentaires précieux.

1.3 Pierres angulaires de la réussite

Parcs Canada aura concrétisé la vision qu'il entretient pour le parc national Jasper du Canada lorsque les objectifs stratégiques qui suivent auront été atteints. Les divers chapitres du présent plan directeur décrivent ces objectifs ainsi que les mesures clés à prendre pour arriver au résultat escompté.

Un lieu pour la nature

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Jasper du Canada.

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

Les processus géologiques naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux sauvages indigènes.

Un lieu d'importance historique et culturelle

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Jasper du Canada.

Les valeurs naturelles, historiques et récréatives qui ont donné à l'Athabasca son statut de rivière du patrimoine canadien sont sauvegardées.

Un lieu pour les gens

Les Canadiens et les visiteurs étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui contribuent à renforcer l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs sociales et écologiques du parc national Jasper du Canada.

Grâce à des installations et à des services appropriés, une vaste gamme de visiteurs ayant des intérêts divergents peuvent profiter du parc.

Les Canadiens et les visiteurs de l'étranger comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Jasper du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

Les établissements d'hébergement commercial périphérique, les auberges et le Jasper Park Lodge offrent tout un éventail de choix d'hébergement sans pour autant menacer l'intégrité écologique et commémorative du parc.

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et commémorative.

Transports

Les couloirs de transport nationaux et les routes secondaires sont gérés de façon à étayer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

L'impact des aéronefs et de leurs installations sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

Les services publics ont des incidences minimales sur l'intégrité écologique du parc.

Collectivité

Jasper est une collectivité écologique modèle; à ce titre, elle fait partie intégrante du parc national et joue un rôle de premier plan comme centre de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel du parc national Jasper du Canada.

Gestion transparente

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises en temps opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et de l'écosystème Yellowhead.

Les résultats des recherches et l'information, de l'écosystème Yellowhead, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers, facilitent la prise de décisions éclairées.

Gérance environnementale

Parcs Canada a recours à des pratiques environnementales saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidents contribuent aux principes de gérance environnementale et de viabilité.

À la longue, les effluents ressemblent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minime sur l'environnement.

Gestion axée sur l'écosystème

Comment maintenir un environnement sain et protéger d'importantes ressources culturelles tout en garantissant aux visiteurs un séjour de qualité et en répondant aux besoins sociaux et économiques? Tel est l'un des principaux enjeux des parcs nationaux. Pour relever ce défi, Parcs Canada a adopté un système connu sous le nom de « gestion axée sur l'écosystème » ou « gestion écosystémique ».

La gestion axée sur l'écosystème est une approche intégrée fondée sur la concertation. Par des rapports fructueux et constructifs à long terme, les intervenants parviennent à atteindre leurs objectifs communs. Multidisciplinaire de par sa nature, la gestion écosystémique cherche à intégrer de l'information biologique, physique et sociale. Le but est le suivant : un parc en santé sur le plan écologique, économique et social, évoluant en harmonie dans un paysage régional plus vaste.

Voici les éléments qui forment l'assise de la gestion axée sur l'écosystème.

- Les écosystèmes transcendent les limites du parc. Les activités pratiquées sur les terres avoisinantes influent sur la faune, l'eau et la flore du parc. Parallèlement, les activités du parc influent sur les propriétaires fonciers voisins. La gestion intégrée se révèle essentielle.
- Les gens constituent un élément fondamental de l'écosystème. Lorsque leurs besoins sociaux et économiques sont comblés, il devient possible pour eux de contribuer à un environnement sain. À l'intérieur du parc, ces besoins doivent être pris en compte dans le contexte de la protection du patrimoine écologique et culturel. À l'extérieur du parc, Parcs Canada encourage résidents et visiteurs à pratiquer des activités qui protègent les valeurs patrimoniales.
- Pour prendre des décisions saines, il faut à tout prix comprendre la relation qui existe entre l'humain et l'environnement. À cette fin, nous nous inspirons de la relation qu'entretiennent les communautés autochtones avec la terre.
- Les visiteurs respectent l'importance accordée à la protection des ressources écologiques et culturelles. Parcs Canada doit gérer prudemment l'activité humaine et l'aménagement, en fixant des limites au besoin.
- Les décisions sont fondées sur de l'information valable (écologique, culturelle et sociale). Divers points de référence et paramètres nous aident à mieux comprendre la santé du parc.
- Pour améliorer l'intégrité écologique et protéger notre patrimoine culturel, il importe de consulter les visiteurs, les résidents, les entreprises et d'autres organismes gouvernementaux.
- Les programmes éducatifs, exécutés aussi bien à l'extérieur qu'à l'intérieur du parc, sensibilisent les visiteurs, les résidents et les entreprises aux écosystèmes, aux défis associés à leur protection et au rôle que chacun peut jouer.
- Les processus naturels et, le cas échéant, la technologie contribuent à la protection et la remise en état des écosystèmes.

Le plan directeur est fondé sur ces éléments de la gestion écosystémique. Chaque chapitre porte sur un enjeu différent, mais les mesures exposées pour chacun sont interreliées. Collectivement, ces mesures représentent une approche intégrée qui, de l'avis de Parcs Canada, permettra à Jasper de continuer à être l'exemple vivant des valeurs des parcs nationaux.

Contexte de planification



Le pont menant à l'île Pyramid, petite étendue de terre pittoresque et sereine sur le lac Pyramid, au nord de Jasper. Grâce à un partenariat avec les Amis du parc national Jasper, Parcs Canada a entrepris de régénérer la végétation et d'améliorer les installations de cette aire de fréquentation diurne très prisée.

2.0 CONTEXTE DE PLANIFICATION

2.1 Contexte régional

Le parc national Jasper du Canada, la réserve intégrale Willmore et le parc provincial du Mont-Robson forment une aire protégée contiguë au coeur de l'écosystème Yellowhead. Cet écosystème de 68 000 km², qui chevauche la ligne continentale de partage des eaux, est délimité à l'ouest par la collectivité de McBride, en Colombie-Britannique, à l'est par Edson, en Alberta, au nord par le cours supérieur de la rivière Kakwa, en Colombie-Britannique, et au sud par les plaines Kootenay. Les activités qui s'y déroulent – protection des ressources, tourisme, exploitation forestière, exploitation minière, extraction pétrolière et gazière et développement énergétique, relèvent de tout un éventail d'organismes fédéraux, provinciaux et municipaux.

L'utilisation intensive des terres de l'Alberta et de la Colombie-Britannique influe sur les écosystèmes du parc. L'exploitation forestière et le tourisme dans les deux provinces, tout comme l'extraction pétrolière et gazière et l'exploitation houillère en Alberta, contribuent à fragmenter l'habitat régional et à accroître l'accessibilité de zones du parc qui étaient jadis impénétrables. De plus, la route Yellowhead est bordée de diverses installations touristiques concentrées dans l'écorégion montagnarde du parc.

Le parc est traversé à la fois par le chemin de fer du Canadien National (CN) et par la route Yellowhead, deux axes d'importance cruciale dans le réseau national des transports. De 30 à 35 trains empruntent quotidiennement la voie ferrée principale du CN. La circulation sur la route Yellowhead s'intensifie d'environ 3 p. 100 par année, et le nombre de voitures qui empruntent cette voie de circulation est actuellement estimé à plus d'un million par an.

2.2 Collectivité de Jasper

Jasper, collectivité de 4 700 habitants, cumule les rôles de centre de services pour les visiteurs et de centre administratif pour Parcs Canada et le CN. Comme les autres lotissements urbains de parc national, Jasper est assujettie à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux règlements qui en découlent. En dernière analyse, la planification, l'utilisation des terres, l'aménagement et les enjeux écologiques relèvent du gouvernement fédéral. À l'issue de consultations publiques, Parcs Canada a entrepris l'élaboration du *Plan communautaire de Jasper*. Ce document, qui régira l'activité humaine et le changement dans la collectivité pour les 10 à 15 prochaines années, est conforme au plan directeur du parc et à l'orientation donnée par la ministre du Patrimoine canadien.

2.3 Gestion du parc et utilisation des terres

La gestion du parc n'est plus ce qu'elle était, et cette évolution se manifeste dans plusieurs domaines. Au début de l'existence du parc, on mettait l'emphase sur le tourisme. Les préoccupations au plan de la protection se limitaient aux arbres de la forêt sur les crêtes et les flans des montagnes Rocheuses.

Bon nombre des activités sanctionnées par les politiques antérieures ne sont plus considérées comme appropriées dans un parc national. En fait, le parc déploie actuellement beaucoup d'efforts pour remettre en état des systèmes radicalement transformés sous le régime d'anciennes politiques, particulièrement les politiques sur la chasse et la suppression des feux de forêt. Même si la chasse était interdite dès la création du parc, ce n'est qu'en 1959 que les programmes de contrôle des prédateurs ont enfin été mis au rancart. La pratique qui consistait à supprimer les incendies dans le parc national Jasper du Canada a rompu l'évolution naturelle des écosystèmes, favorisant la croissance de forêts de conifères au détriment d'autres habitats, tels que la prairie et les peuplements de peupliers faux-trembles. Le dernier grand feu de forêt à survenir dans la vallée de l'Athabasca a été déclenché en 1898. De nos jours, les gestionnaires du parc comprennent mieux l'importance des processus naturels comme le feu pour l'intégrité écologique. La protection est fondée sur une perspective écologique d'ensemble, et l'activité humaine accrue doit donner lieu à de nouvelles approches.

2.4 Activité humaine

Le nombre de visiteurs qui séjournent dans le parc national Jasper du Canada connaît une croissance d'environ 3 p. 100 par an depuis le début des années 70. À l'heure actuelle, plus d'un million de touristes visitent le parc chaque année, et environ 1,4 million d'automobilistes le traversent en route vers d'autres destinations. Les visiteurs sont en majorité des Canadiens, et près de la moitié d'entre eux viennent de l'Alberta.

Le parc national Jasper du Canada est l'un des moteurs de l'industrie touristique, dans la province comme au pays. Dans les années à venir, de nombreux facteurs viendront renforcer ce rôle — techniques de marketing améliorées, aménagement des régions avoisinantes, politiques économiques et gouvernementales, préoccupations suscitées par l'environnement, percées dans le domaine des sciences et de la technologie, changements démographiques et, enfin, planification et développement du tourisme. Les analyses de la conjoncture soulignent l'influence exercée par l'Alberta, qui peut s'enorgueillir d'une économie forte, d'une population jeune et sans cesse croissante, d'un faible taux de chômage, d'un dollar canadien favorable et d'alliances internationales en marketing. Tous ces facteurs intensifieront les pressions subies par les parcs des Rocheuses canadiennes. La croissance le long du couloir de la route Yellowhead engendrera une demande de services et d'installations diurnes. Composer avec un nombre sans cesse grandissant de visiteurs, voilà le défi important que doit relever le parc national Jasper du Canada.

Un lieu pour la nature



(Mrs Bradford)

Grizzli (*Ursus arctos*). Pour survie, cet ours a besoin d'un vaste territoire vierge. Certains mâles parcourent plus de 1 200 km² par an à l'intérieur de leur territoire.

3.0 UN LIEU POUR LA NATURE

3.1 Aperçu

« En ce qui concerne le zonage du parc et l'utilisation par les visiteurs, il importe en premier lieu de préserver l'intégrité écologique et, à cette fin, de protéger les ressources naturelles. »

Loi sur les parcs nationaux, 1988

Parcs Canada définit ainsi l'intégrité écologique : « Écosystème resté intact en dépit des activités humaines et susceptible de le demeurer. » (*Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada, 1994*). Autrement dit, un parc national est intègre sur le plan écologique si tous les végétaux et les animaux qui devraient s'y trouver réunis y prospèrent, et si les gens

utilisent le parc et ses environs de façon à respecter les besoins de la flore et de la faune, sans pour autant entraver l'action du feu, des inondations, des conditions météorologiques et d'autres processus naturels qui créent des habitats naturels.

L'intégrité écologique se mesure au moyen des indicateurs suivants :

- la santé de l'écosystème, y compris sa capacité d'évoluer, de se développer et de s'adapter au changement;
- la diversité biologique, y compris les processus écologiques et évolutifs qui permettent aux espèces de se perpétuer;
- la capacité des communautés végétales et animales de résister aux perturbations et au changement et de s'y adapter;
- la capacité des végétaux et des animaux de soutenir des populations saines; et
- l'intégration des humains dans l'environnement sans pour autant porter atteinte à la qualité de vie humaine et à la diversité biologique.

3.2 Menaces à l'intégrité écologique

L'intégrité écologique du parc national Jasper du Canada est menacée par l'aménagement, les mesures de gestion du parc et diverses autres activités, menées tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

Pratiques de gestion du parc

La plupart des pratiques de gestion du parc influent sur le bien-être des écosystèmes du parc. La gestion de l'eau et des déchets, la protection contre les inondations et les incendies, la gestion de la végétation, toutes ces mesures viennent modifier les processus naturels et perturber les écosystèmes.

Altération de la végétation

De façon générale, la végétation du parc national Jasper du Canada perd graduellement de sa diversité et devient de plus en plus artificielle, en raison, principalement, des pratiques de suppression des feux et de l'invasion d'espèces non indigènes. Les feux se font plus rares et plus petits, ce qui entraîne le vieillissement des forêts, l'accumulation de combustibles forestiers et la dégradation d'importants habitats fauniques.

Organismes exotiques

L'introduction d'espèces non indigènes dans le parc s'est faite de façon délibérée (ex. : truite arc-en-ciel) ou par inadvertance (ex. : lin sauvage). Ces espèces détiennent un avantage concurrentiel parce qu'elles ont pu coloniser le secteur sans le régime complet de parasites, de maladies, de prédateurs et d'autres facteurs qui assurent la régulation des populations indigènes. Certaines espèces exotiques se sont hybridées avec des espèces indigènes. D'autres sont devenues des prédateurs efficaces ou sont porteuses de maladies contre lesquelles les espèces indigènes n'ont aucun moyen de défense. D'autres encore font concurrence aux espèces indigènes et envahissent leur territoire.

Fragmentation et perte d'habitat faunique dans l'écosystème élargi du parc

L'exploitation des ressources dans la région entourant le parc a réduit l'efficacité de l'habitat dont dépendent certaines espèces d'animaux sauvages. Le secteur primaire repousse toujours plus loin les frontières des territoires jugés inaccessibles, et leurs activités donnent lieu à une utilisation récréative accrue des secteurs adjacents au parc. La circulation sur les routes industrielles et dans les chantiers d'extraction contribue aussi à la propagation de mauvaises herbes exotiques en perturbant le sol et en dispersant des graines de mauvaises herbes. Les animaux tels que le grizzli et le wapiti souffrent de cette perte d'habitat occasionnée par la construction de routes et la multiplication des projets d'aménagement.

La route Yellowhead (route 16), les routes secondaires, le pipeline et la voie ferrée qui traversent le parc fragmentent eux aussi le paysage et, dans certains cas, entravent les déplacements des animaux.

La collectivité se trouve au coeur d'un important habitat faunique ou de secteurs sujets aux inondations et à d'autres processus naturels. Il en va de même pour une partie de la vaste infrastructure récréative du parc – aires de pique-nique, stationnements, sentiers de randonnée, campings, belvédères. Cette infrastructure donne aux visiteurs du parc une occasion sans pareille de se familiariser avec la nature et d'en faire l'expérience. Le défi consiste à faire en sorte que l'aménagement se fasse sans fragmenter ou altérer les écosystèmes qui attirent les visiteurs dans le parc.

Menaces qui guettent les gros carnivores (ex. : grizzli, loup, lynx du Canada)

Les gros carnivores émerveillent les visiteurs. Pour que ces espèces puissent continuer d'exister, il faut des habitats productifs qui fonctionnent adéquatement, et ceux-ci dépendent à leur tour du degré de tolérance et de sensibilisation des humains. Ces animaux ont besoin de vastes territoires composés d'habitats diversifiés. Or, le parc ne peut répondre

que partiellement à ce besoin. Aussi bon nombre d'espèces traversent-elles les limites du parc pour gagner des secteurs où elles ne bénéficient d'aucune protection. La stratégie de conservation des carnivores du Fonds mondial pour la nature et l'initiative de conservation Yellowstone to Yukon accordent une importance prioritaire à la conservation des gros mammifères de la région.

Dégradation des écosystèmes aquatiques

L'aménagement de réservoirs, le contrôle des inondations, la construction de routes et de voies ferrées, le déversement d'effluents des eaux usées et l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, tous ces facteurs ont eu un effet négatif sur les ressources aquatiques et sur le débit naturel de nombreux cours d'eau du parc. Ces changements ont à leur tour nuï à la santé de certaines espèces de poissons indigènes, d'invertébrés aquatiques et d'habitats riverains.

Accoutumance des animaux sauvages

Les animaux réagissent aux changements qui surviennent dans leur environnement. À mesure que s'intensifie l'activité humaine dans le parc et dans les régions avoisinantes, à mesure que nous modifions les habitats et que nous en chassons les prédateurs, certaines espèces d'animaux s'adaptent aux changements par des moyens qui engendrent des conflits. Ce phénomène se constate particulièrement dans la collectivité de Jasper et aux environs. Les conflits entre animaux sauvages et humains, de même que les mesures prises pour gérer le problème, entraînent souvent la mort de certains animaux. Les espèces sensibles aux perturbations évitent les secteurs très fréquentés par l'humain et réduisent ainsi la superficie de leur habitat.

Le parc a déjà pris des mesures pour atténuer bon nombre de ces menaces : amélioration des pratiques de gestion des déchets, élimination de l'empoisonnement des lacs, fermeture des chemins de l'arrière-pays, fermetures temporaires et permanentes de secteurs pour protéger des espèces vulnérables, élaboration de plans pour améliorer l'épuration des eaux usées, introduction d'un programme de brûlages dirigés, lutte contre les espèces non indigènes et gestion de l'environnement en collaboration avec d'autres administrations. Ces initiatives constituent une assise solide pour la remise en état, le maintien et la gestion futurs des habitats.

3.3 Vision de l'intégrité écologique

Le parc national Jasper du Canada protège et maintient la diversité biologique naturelle de cette partie des Rocheuses. Le parc est l'exemple vivant d'un régime qui protège les valeurs écologiques et qui fait une place aux activités humaines de niveaux et de types appropriés. Les écosystèmes du parc, de même que les espèces indigènes et les processus naturels qui en font partie, peuvent évoluer librement. Le parc et les écosystèmes naturels de la région qui l'entoure s'appuient mutuellement.

Pour maintenir l'intégrité écologique du parc dans un monde en constante évolution, Parcs Canada entend mettre l'accent sur les mesures suivantes :

- promouvoir des études scientifiques qui enrichissent notre connaissance de l'intégrité écologique du parc et des régions avoisinantes, y participer et mener des recherches concernant l'effet de l'activité humaine sur l'écosystème;
- gérer ou atténuer les facteurs de perturbation qui réduisent la diversité biologique ou qui dégradent la santé de l'écosystème;
- appliquer les principes de la gestion écosystémique à la prise de décision;
- rétablir les processus écologiques, en accordant la priorité aux mesures susceptibles de procurer des avantages écologiques importants;
- travailler de concert avec d'autres gestionnaires fonciers, les propriétaires voisins et des organismes publics intéressés par la question, afin de promouvoir la viabilité de l'écosystème et de renseigner la communauté humaine de l'écosystème Yellowhead; et
- s'efforcer de mieux comprendre les processus des écosystèmes, l'histoire du territoire, les enjeux associés à la conservation et les possibilités de gérance pour les gens qui visitent, qui occupent ou qui utilisent le parc national Jasper du Canada et les régions avoisinantes.

3.4 Communiquer le besoin d'intégrité écologique

L'intégrité écologique dépend des choix informés de gens dont le comportement et les décisions influent sur la quasi-totalité des écosystèmes de la planète. Pour cette raison, Parcs Canada entend faire des communications une partie intégrante de tout objectif stratégique exposé dans le présent plan directeur. Cette section met en relief les mesures prises pour aider les gens à comprendre l'intégrité écologique et ses incidences. Le lecteur trouvera la description d'autres initiatives de communications dans les chapitres suivants, notamment dans « Un lieu pour les gens ».

3.4.1 Objectif stratégique

Les Canadiens comprennent les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc national Jasper du Canada.

3.4.2 Objectifs

Communiquer les messages clés de l'intégrité écologique à un public plus vaste en partageant cette responsabilité avec d'autres.

Veiller à ce que la population canadienne voie le parc comme élément d'un réseau intégré d'aires protégées évoluant à l'intérieur d'un écosystème régional.

3.4.3 Mesures clés

1. Coordonner un programme de communications sur l'intégrité écologique :
 - qui cible des publics clés;
 - qui sollicite la participation des employés du parc, des chercheurs, des résidents, des entreprises du parc et des intervenants;
 - qui présente de l'information sur les principaux enjeux liés aux écosystèmes; et
 - qui favorise le partage des responsabilités en matière de gestion environnementale.
2. Mettre l'accent sur les possibilités de voir et de découvrir d'importants éléments de l'écosystème du parc, sur place, aux principales aires de fréquentation diurne, le long de la promenade des Glaciers et au champ de glace Columbia.
3. Fournir aux visiteurs de la collectivité de Jasper l'occasion d'avoir une vue d'ensemble des écosystèmes du parc ainsi que du rôle du parc dans le programme régional, national et international de conservation et de durabilité.

3.5 Gestion intégrée des écosystèmes régionaux

Le parc national Jasper du Canada participe à plusieurs programmes afin d'échanger des idées et de collaborer à des initiatives de gestion des terres de l'écosystème Yellowhead. Ce type de concertation et de processus décisionnel intégré permet aux particuliers et aux organismes de contribuer à l'utilisation durable des terres de la région. Voir également « Un lieu pour une gestion transparente ».

3.5.1 Objectif stratégique

Planification et gestion intégrées dans l'écosystème Yellowhead.

3.5.2 Objectifs

Nouer des rapports et échanger de l'information avec les organismes, les particuliers et les groupes d'intérêts qui font partie de l'écosystème régional.

Travailler à l'atteinte d'objectifs communs.

3.5.3 Mesures clés

1. Participer, s'il y a lieu, à de futures initiatives multipartites régionales de planification et de gestion.

2. Continuer de siéger au West Central Alberta Caribou Standing Committee (Comité permanent du centre-ouest de l'Alberta sur le caribou), de participer aux travaux de la Forêt modèle des avant-monts et de contribuer à l'Integrated Framework for Grizzly Bear Management (Cadre de gestion intégrée du grizzli).
3. Travailler en collaboration avec le Rocky Mountain Grizzly Bear Planning Committee (Comité de planification de la gestion du grizzli des Rocheuses) afin de conserver et de gérer les populations de grizzlis à l'échelle interrégionale et internationale, en mettant un accent particulier sur les secteurs délimités dans le carte 1.
 - Entreprendre la validation d'un modèle pour confirmer les habitats d'importance cruciale, les zones de sécurité et les zones-liaison
 - évaluer le potentiel du programme de brûlages dirigés afin d'améliorer l'habitat
 - délimiter les secteurs où l'activité humaine doit être modifiée ou restreinte afin d'améliorer l'efficacité et la sécurité de l'habitat
 - mettre en oeuvre des mesures de gestion de l'activité humaine.
4. Consulter les organismes régionaux et les gestionnaires fonciers au sujet d'initiatives de planification et de gestion de la végétation, notamment la gestion du feu, des insectes forestiers et des maladies.
5. Participer aux initiatives de l'Alberta-BC Intermountain Forest Health Group (Groupe de travail Alberta – Colombie-Britannique sur la santé de la forêt des Rocheuses) afin de préserver la santé de l'écosystème forestier.
6. Appuyer les efforts de gestion et de recherche déployés dans le cadre du projet Yellowstone to Yukon dans la mesure où ils contribuent manifestement à l'atteinte des objectifs globaux du parc.
 - protéger les zones-liaison d'importance cruciale
 - réduire la fragmentation de l'habitat dans des secteurs clés (carte 1).
7. En collaboration avec d'autres intervenants, tenir et améliorer des systèmes d'information géographique et d'autres outils en vue d'étayer la prise de décision à l'échelle du paysage et de la région.

3.6 Diversité biologique

Le meilleur moyen de protéger l'intégrité écologique consiste à maintenir la biodiversité naturelle. Cette diversité se manifeste sous quatre formes : les paysages, les communautés, les espèces et la génétique. Pour assurer la viabilité continue de la biodiversité, il faut accorder une attention spéciale à chacun de ces éléments.

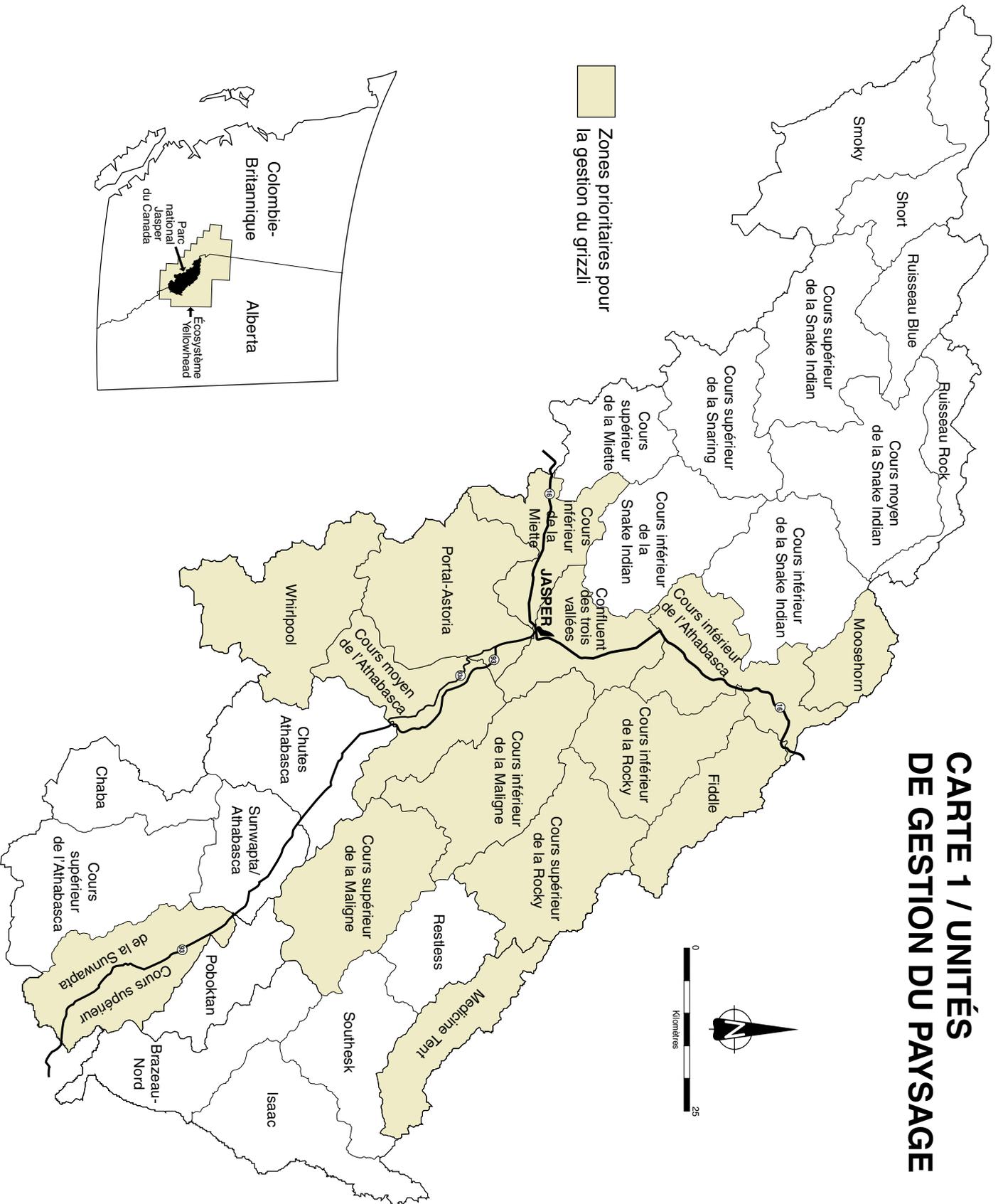
- la diversité des paysages s'entend de tous les écosystèmes d'un secteur, des communautés végétales et animales ainsi que de l'habitat physique
- la diversité des communautés désigne toutes les espèces qui vivent réunies dans un habitat donné
- la diversité des espèces s'entend de la variété des végétaux et des animaux d'un secteur donné
- la diversité génétique désigne les variations dans la composition génétique des individus d'une même espèce.

La biodiversité est reliée aux processus écologiques, comme le feu, les inondations, les avalanches, la prédation, la pollinisation, la dispersion des graines et le broutement. Ces processus naturels doivent également être préservés, tout comme le milieu physique qui engendre et soutient la diversité de la vie.

3.6.1 Objectif stratégique

La diversité biologique existe à divers degrés – génétique, espèces, communautés et paysages.

CARTE 1 / UNITÉS DE GESTION DU PAYSAGE



3.6.2 Objectifs

Maintenir la diversité biologique des paysages et des communautés.

Maintenir ou rétablir des populations viables de toutes les espèces indigènes, y compris la diversité génétique au sein d'une même espèce.

Protéger, maintenir ou rétablir les ressources génétiques, les espèces et les communautés biotiques rares, vulnérables, menacées ou en danger de disparition.

Veiller à ce que les perturbations naturelles (ex. : vent, inondations, avalanches, broutement) suivent leur cours normal.

Mettre l'accent sur le maintien ou le rétablissement de l'intégrité compositionnelle, structurale et fonctionnelle de l'écorégion montagnarde.

3.6.3 Mesures clés

Paysages

1. Maintenir les fonctions et la structure écologiques de l'écorégion montagnarde :
 - surveiller, évaluer et, s'il y a lieu, rétablir la végétation, les comportements appropriés ainsi que la taille et l'aire de distribution des populations d'herbivores et de carnivores;
 - rétablir le régime du feu et en évaluer l'effet;
 - réduire au minimum les effets négatifs de l'activité humaine et de l'aménagement;
 - continuer d'analyser les incidences cumulatives de l'activité humaine et de l'aménagement; et
 - axer les activités de recherche et de surveillance sur le maintien et le rétablissement des espèces indigènes.
2. Protéger et remettre en état les unités de gestion du paysage ou les écosites rares du parc.
3. Travailler en collaboration avec les gestionnaires des terres avoisinantes afin de contrôler l'accès et l'utilisation de l'arrière-pays.

Communautés

4. Délimiter les écosystèmes-repères à des fins de recherche, de surveillance et d'éducation. Coordonner les travaux entrepris avec d'autres organismes, des partenaires et d'autres parcs nationaux des Rocheuses.
5. Avec le concours d'autres intervenants (ex. : parcs, autres organismes gouvernementaux, universités, centres provinciaux de données sur la conservation), élaborer des stratégies d'information et de gestion pour les espèces et les communautés biotiques les plus fragiles.

Espèces

6. Réduire l'effet de la fragmentation de l'habitat sur toutes les espèces, en accordant une attention particulière aux espèces indicatrices appartenant à des groupes peu étudiés, comme les petits mammifères, les oiseaux, les amphibiens, les reptiles, les insectes et les plantes.
7. Prévenir l'introduction d'espèces non indigènes. Dans la mesure du possible, éliminer les espèces introduites ou en limiter la propagation.
8. Évaluer et surveiller l'état des espèces fragiles du parc (espèces rares, vulnérables, menacées, en danger de disparition ou importantes pour d'autres raisons).
9. Participer avec d'autres groupes et organismes gouvernementaux à l'élaboration de plans de gestion et de rétablissement des espèces fragiles, notamment avec le Centre d'information sur le patrimoine naturel de l'Alberta du ministère provincial de l'Environnement, le Service canadien de la faune, le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC) ainsi que les gestionnaires des terres avoisinantes.
10. Rédiger des rapports d'étape sur les espèces du parc national Jasper du Canada pour fins d'étude au regard de la législation fédérale sur les espèces en péril.
11. Recueillir des données de référence sur les espèces les moins connues du parc, comme les champignons, les bryophytes, les lichens, les amphibiens et les invertébrés.

3.7 Qualité de l'air

Les problèmes de qualité de l'air sont limités, et ils se concentrent à quelques endroits précis. Citons notamment les fortes concentrations de fumée des feux de camp, en été, dans les campings Whistlers et Wapiti, ainsi que des concentrations occasionnelles mais appréciables d'émissions de combustibles fossiles autour de la collectivité, surtout durant les inversions de température, en hiver. La pollution atmosphérique générée à l'extérieur du parc a un effet modeste mais discernable sur la qualité de l'eau des lacs du parc. Outre les questions liées à la qualité de l'air, l'éclairage inadéquat suscite lui aussi des préoccupations grandissantes, la pollution par la lumière entravant les possibilités d'observation du ciel nocturne.

3.7.1 Objectif stratégique

La qualité de l'air satisfait aux normes les plus élevées qui soient.

3.7.2 Objectif

En collaboration avec d'autres intervenants, éviter que la pollution générée par l'être humain n'entrave la visibilité, la capacité de l'écosystème de soutenir une gamme complète d'espèces naturelles ou la sécurité publique.

3.7.3 Mesures clés

1. Élaborer et appliquer des codes de pratique pour réduire les émissions des véhicules et des trains ainsi que d'autres émissions de combustibles fossiles dans le parc.
2. Effectuer des brûlages dirigés dans des conditions qui, dans la mesure du possible, réduisent au minimum le volume, la densité et la durée de stagnation de la fumée dans les secteurs peuplés.
3. En employant les parcs nationaux comme points de référence, coopérer avec d'autres organismes responsables des sciences atmosphériques afin de surveiller les changements à long terme dans la qualité de l'air.
4. Encourager la collectivité à utiliser des appareils d'éclairage fonctionnels qui ne nuisent pas à l'environnement naturel.

3.8 Géologie et relief

3.8.1 Objectif stratégique

Les processus géologiques naturels, y compris l'érosion et la sédimentation, modèlent le paysage et ses écosystèmes.

3.8.2 Objectifs

Protéger le relief et les processus physiques du parc et les protéger contre les impacts de l'aménagement et de l'activité humaine et les remettre en état au besoin.

Prendre en considération l'impact des décisions de gestion sur le relief et les processus physiques à l'extérieur du parc.

3.8.3 Mesures clés

1. Élaborer un plan à long terme pour l'extraction de gravier et l'enfouissement des déchets; réduire au minimum les incidences de ces activités sur les reliefs, les écosites ou d'autres caractéristiques naturelles rares ou fragiles.

2. Préparer et mettre en oeuvre des plans de remise en état de sites perturbés, y compris les cônes fluviaux, les zones humides et les secteurs riverains.
3. Éviter que l'aménagement et l'activité humaine ne nuisent au pergélisol dans les zones alpines et subalpines.
4. Protéger et mettre en valeur d'importantes caractéristiques géologiques et physiographiques, telles que la formation karstique de la Maligne, le champ de glace Columbia (géomorphologie glaciaire), les dunes du lac Jasper, le pergélisol alpin et subalpin et, enfin, les fossiles.
5. Fournir au public l'occasion de se familiariser avec le relief et les processus naturels de la région naturelle des Montagnes Rocheuses.

3.9 Écosystèmes aquatiques

Par le passé, les ressources aquatiques de Jasper n'ont pas reçu la même attention que les écosystèmes terrestres. Cette situation a entraîné une dégradation appréciable de l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques. Bon nombre de facteurs y ont contribué, notamment l'introduction d'espèces de poissons non indigènes, l'élimination d'espèces indigènes, le déversement de nutriments et d'autres substances chimiques dans l'eau et l'aménagement de couloirs de transport.

Principaux problèmes

- Répercussions de l'empoisonnement – les poissons indigènes ne peuvent faire concurrence aux espèces exotiques introduites dans les eaux du parc. Au total, 4 des 18 espèces de poissons du parc national Jasper du Canada ont été introduites.
- Création de bassins de retenue et restriction du débit – dans la vallée de l'Athabasca, entre Jasper et la barrière est, il existe 52 sites où la voie ferrée, la route et le pipeline ont altéré le débit de l'eau.
- Teneur en nutriments de la rivière Athabasca – la construction d'une nouvelle installation d'épuration des eaux usées permettra de régler le problème du déversement de nutriments additionnels dans l'eau; les changements à long terme qui surviennent dans la communauté aquatique doivent être surveillés.

Voir la section 9.5 pour en savoir davantage sur la qualité de l'eau et sur les mesures à prendre pour l'améliorer.

3.9.1 Objectif stratégique

La structure et la fonction naturelles des écosystèmes aquatiques sont préservées.

3.9.2 Objectifs

Préserver la qualité de l'eau, les niveaux d'eau et les régimes d'écoulement en maintenant la variabilité naturelle.

Gérer l'activité humaine de façon que les visiteurs puissent découvrir le parc et en profiter sans toutefois menacer l'intégrité des écosystèmes aquatiques.

3.9.3 Mesures clés

Remise en état des écosystèmes aquatiques

1. Délimiter les habitats aquatiques naturels et les corridors de déplacement des poissons dans le but d'en entreprendre la remise en état.
2. Enlever la barrière à poisson installée à la décharge du lac Beauvert et réintroduire le grand corégone dans le lac.
3. Dans le secteur de la décharge du lac Maligne, remettre en état la communauté de saules riverains et les autres communautés végétales des secteurs avoisinants.
4. Préserver ou rétablir des populations viables de poissons indigènes et d'autres espèces aquatiques indigènes.

5. Délimiter les bassins d'eau qui ne sont pas perturbés par l'activité humaine (y compris la pêche à la ligne) et qui, de ce fait, peuvent servir de points de référence pour l'étude des espèces de poissons indigènes.
6. Travailler de concert avec les gestionnaires des couloirs de transport (voie ferrée, route, pipeline) afin de rétablir les caractéristiques naturelles de ces secteurs et de réduire au minimum l'impact des aménagements sur le volume d'eau et les variations saisonnières du débit, du niveau et des sources d'eau.
7. Voir à ce que les besoins des systèmes aquatiques et riverains l'emportent sur l'élimination ou la dérivation d'eaux souterraines ou de surface.
8. Réduire au minimum les effets du sel répandu sur les routes et d'autres contaminants locaux.

Pêche à la ligne

La pêche sportive continuera d'être autorisée. Les décisions de gestion tiendront compte de la nécessité d'assurer la viabilité des populations de poissons indigènes. La gestion des écosystèmes aquatiques devra donc se faire à l'aide d'une approche plus complète.

9. Appliquer des règlements visant à protéger et à conserver les stocks de poissons indigènes.
10. Restructurer le calendrier des saisons de pêche afin de protéger les espèces indigènes pendant le frai.
11. Pour assurer la protection de l'espèce, interdire la pêche dans les bassins d'eau qui ne contiennent que de l'omble à tête plate, particulièrement les lacs Miette, Kerkeslin et Jacques.
12. Dans les lacs où cohabitent des espèces indigènes et des espèces non indigènes, envisager la possibilité d'instaurer des règlements régissant les prises et la remise à l'eau pour protéger les espèces indigènes.

Communications

13. Dans la mesure du possible, encourager le public à participer à des programmes de surveillance et de remise en état des écosystèmes aquatiques.
14. Entreprendre l'exécution d'un programme de sensibilisation du public qui met l'accent sur les espèces de poissons indigènes, leur habitat, la nature spéciale de cette activité, et les responsabilités qui incombent à ceux qui pêchent dans un parc national.

3.10 Végétation

Pendant des milliers d'années, la végétation du parc a évolué sous l'action des facteurs climatiques, géologiques et humains dominants. Abstraction faite de l'importance qu'elle revêt en soi, la végétation joue un rôle essentiel en procurant nourriture, abri et protection aux animaux sauvages.

Comme c'est le cas pour toutes les composantes de l'écosystème, la végétation est un élément dynamique. Les plantes du parc réagissent à des perturbations naturelles telles le feu, les inondations, le broutement, les avalanches, les bourrasques, les infestations d'insectes et les maladies.

Dans le parc national Jasper du Canada, bon nombre des problèmes entourant la végétation ont trait à l'absence du feu dans l'écosystème. En voici quelques-uns :

- perte de biodiversité, surtout dans les peuplements de conifères clairsemés, de trembles, de saules des zones riveraines et de jeunes pins;
- disparition de la prairie montagnarde;
- vieillissement de la végétation;
- surpeuplement de certaines zones boisées et densification importante du couvert forestier;
- multiplication de zones de végétation continue et disparition graduelle des clairières; et
- accumulation inhabituelle de végétation susceptible d'alimenter des feux échappés.

Certains autres enjeux portent sur la gestion des maladies et des insectes forestiers ainsi que sur la remise en état de secteurs perturbés par l'activité humaine.

3.10.1 Objectif stratégique

Ce sont les processus naturels qui déterminent la composition et la structure à long terme des communautés végétales.

3.10.2 Objectifs

Contrôler ou éliminer les espèces non indigènes qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes.

Préserver ou rétablir le rôle du feu et d'autres processus écologiques, sauf lorsque sont en jeu la sécurité publique ou la protection des installations du parc et des terres avoisinantes.

3.10.3 Mesures clés

Gestion du feu

1. Pour la gestion du feu, définir un régime approprié qui reflète le cycle souhaité pour divers groupes végétaux, écorégions et niveaux d'humidité.
2. À long terme, rétablir le cycle du feu à au moins 50 p. 100 par des brûlages dirigés, et, au besoin, par la suppression limitée d'incendies causés par la foudre ou déclenchés par inadvertance; surveiller les effets de cette mesure.
3. Cerner des scénarios et des zones où les incendies déclenchés naturellement pourraient contribuer au régime du feu.
4. Travailler en collaboration avec d'autres organismes et intervenants pour les aider à mieux comprendre le programme de brûlages dirigés et les inciter à l'appuyer; consulter les parties touchées par ce programme.
5. Protéger les installations, les collectivités et les terres adjacentes contre les feux accidentels par la suppression et la gestion des combustibles.

Fonction de l'écosystème

6. Surveiller les populations d'insectes forestiers et les maladies; adopter des mesures appropriées pour réagir aux fluctuations des populations.
7. Collaborer avec des organismes gouvernementaux, des entreprises, des universités et d'autres parties intéressées afin de sensibiliser davantage la population à l'importance écologique des perturbations naturelles, en accordant une attention toute spéciale aux insectes forestiers et aux maladies.
8. Prendre des mesures qui favorisent le broutement par les herbivores indigènes et les chevaux. Maintenir la structure et la composition de la végétation pour créer un habitat convenant à d'autres espèces indigènes.
9. Lorsqu'il faut à tout prix enlever de la végétation, protéger les fonctions de l'écosystème et conserver la plus grande quantité de matières organiques et de nutriments possible.
10. Réduire au minimum les perturbations d'origine humaine.
11. Dans les secteurs aménagés, encourager les résidents à utiliser des plantes et des communautés végétales indigènes pour promouvoir la sécurité et réduire les risques de conflits entre êtres humains et animaux sauvages.

Remise en état

12. Tenir un répertoire des zones perturbées.
13. Remettre en état les habitats qui sont considérés comme prioritaires à la lumière des résultats de programmes permanents de recherche et de surveillance, de façon que leur composition, leur structure et leur dynamique soient les plus proches possibles de celles de communautés indigènes.
14. Reverdir des sites perturbés en y introduisant des espèces végétales indigènes.

15. Continuer de travailler de concert avec le Ligne Leaseholders' Working Group (Groupe de travail des entreprises titulaires de domaines à bail) ainsi qu'avec d'autres intervenants, afin d'obtenir des graines de plantes indigènes et d'autres matières végétales de types et de quantités suffisants.

Végétaux non indigènes

16. Tenir un répertoire des espèces végétales non indigènes.
17. En collaboration avec d'autres intervenants, mettre en oeuvre une stratégie de lutte antiparasitaire intégrée afin d'éliminer ou de réduire les populations non indigènes et de diminuer l'utilisation à long terme des pesticides.
18. Appliquer des méthodes appropriées de prévention et de contrôle dans le but de réduire le risque d'invasion de plantes non indigènes.
19. Sensibiliser le public, solliciter son appui et l'inciter à participer au contrôle des espèces végétales non indigènes.

3.11 Faune

Au chapitre de la gestion de la faune, l'administration du parc national Jasper du Canada s'est donnée comme priorité de voir à ce que les espèces furtives comme le couguar, le loup et l'ours puissent se déplacer librement. Le parc s'inquiète particulièrement des effets cumulatifs de l'activité humaine et de l'aménagement dans les environs de la collectivité de Jasper. Il importe que les animaux soient libres de leurs mouvements dans ce secteur, pour qu'ils puissent passer d'un habitat à l'autre au sein du parc et à l'intérieur de la région élargie. Les habitats doivent à tout prix être reliés entre eux parce que la santé génétique d'une population et le potentiel d'évolution dépendent de l'échange de gènes provenant de différents individus.

Il existe à Jasper tout un éventail d'espèces rares. Les résultats de recherches préliminaires indiquent que le parc compte quatre espèces désignées « en péril » par le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada (CSEMDC). En outre, de nombreux animaux figurent sur les listes d'espèces vulnérables de la province. Le parc doit à tout prix surveiller certaines espèces pour déterminer leur état et leurs tendances et pour concentrer les mesures de gestion dans les secteurs prioritaires.

Le présent plan directeur vise également à orienter la gestion des enjeux suivants :

- préservation de la connectivité des habitats pour assurer la survie à long terme d'un éventail varié d'espèces, dont le loup, le grizzli et le caribou;
- accoutumance des animaux sauvages et conflits entre humains et animaux; et
- mortalité des animaux, surtout par suite de collisions sur les routes et la voie ferrée.

3.11.1 Objectif stratégique

L'écosystème régional soutient des populations viables d'animaux indigènes.

3.11.2 Objectifs

Maintenir et, si possible, rétablir la qualité et la connectivité des habitats du parc et des terres environnantes dans l'intérêt des animaux.

Rétablir à long terme les profils de comportement, la distribution et les populations d'ongulés.

Réduire la mortalité d'origine humaine qui menace la viabilité des populations d'animaux sauvages du parc et de l'écosystème régional.

3.11.3 Mesures clés

Habitat

1. Continuer de travailler avec les organismes gouvernementaux et le secteur primaire afin de préserver ou de rétablir la connectivité régionale dans l'intérêt des espèces qui ont besoin d'un vaste territoire, notamment le grizzli et le caribou.

2. Cerner les mesures de gestion et de réintroduction du feu qui sont nécessaires pour assurer la protection à long terme de l'habitat du caribou des bois.
 - évaluer les besoins en habitat du caribou, les superficies existantes et l'histoire du feu.
3. Élaborer des techniques de gestion de l'activité humaine dans le but de maintenir ou de rétablir la connectivité, l'efficacité de l'habitat et les zones de sécurité pour les carnivores et le caribou des bois.
4. Détruire la terre à bois de Parcs Canada et remettre le site en état.

Populations

5. De concert avec d'autres organismes, y compris le Yellowhead Ecosystem Working Group (Groupe de travail sur l'écosystème Yellowhead), surveiller les populations régionales de caribous et de grizzlis; entreprendre des recherches pour régler les problèmes de gestion.
6. Surveiller les populations de caribous, leurs déplacements et leur répartition dans l'extrémité sud du parc national Jasper du Canada.
7. Mettre en oeuvre les recommandations approuvées du Jasper Elk Action Working Group (Groupe de travail sur le wapiti de Jasper) afin de rétablir le nombre de wapitis et leur aire de distribution et de réduire les conflits entre wapitis et êtres humains aux environs de la collectivité.
8. Surveiller la faune aviaire, notamment les oiseaux chanteurs, les rapaces et la sauvagine, dans le cadre d'initiatives régionales, nationales et internationales.

Mortalité

9. Évaluer le taux de mortalité du loup dans le parc; cerner les zones-liaison essentielles; réduire la mortalité de l'espèce.
10. Mettre en oeuvre le plan de gestion des conflits entre ours et êtres humains en vue de réduire les conflits et la mortalité de l'espèce.
11. Chercher et mettre en oeuvre des techniques, notamment la diminution de la vitesse limite, destinées à réduire la mortalité des animaux sauvages le long des routes du parc, du chemin de fer du CN et de la route Yellowhead (route 16).
12. Évaluer l'effet d'un accroissement de la circulation routière et ferroviaire, ainsi que de l'élargissement à quatre voies éventuel de la route Yellowhead, sur la mortalité des animaux sauvages et la connectivité des habitats.

3.12 Indicateurs de l'intégrité écologique

Pour évaluer l'efficacité des mesures exposées dans le présent plan, Parcs Canada aura recours à certains indicateurs, c'est-à-dire à certains éléments de l'écosystème qui sont sensibles au changement ou qui reflètent la santé globale de l'écosystème. Les indicateurs doivent aussi représenter différentes échelles et différents laps de temps – depuis les espèces jusqu'aux paysages, depuis le court terme jusqu'au long terme. En comparant la santé d'un indicateur à une cible ou à un niveau souhaité, les chercheurs peuvent évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte des objectifs d'intégrité écologique du parc.

Cette approche est tirée directement du *Rapport sur l'état des parcs*, qui cerne trois domaines où doit être évaluée l'intégrité écologique : la biodiversité, les fonctions de l'écosystème et les stress ou facteurs de perturbation. Les indicateurs choisis permettront au parc national Jasper du Canada d'évaluer les progrès qu'il a accomplis dans ces domaines.

Grâce à un programme de recherche et de surveillance, les indicateurs et les cibles aideront également le parc national à respecter l'obligation qu'il a contractée en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*, soit d'évaluer les effets cumulatifs de l'activité humaine.

Bon nombre des mesures exposées dans ce chapitre visent l'établissement de cibles ou d'objectifs ou la comparaison de ces cibles aux indicateurs. Dans les cas où il n'existe pas suffisamment d'information pour établir une cible, les mesures préconisées visent plutôt la cueillette de données pour remédier aux lacunes. Dans d'autres cas, les mesures ont pour but de surveiller l'état actuel de l'indicateur par rapport à la cible établie. À l'avenir, le parc choisira de nouveaux indicateurs pour évaluer l'intégrité écologique à des échelles spatiales et temporelles différentes. L'objectif de Parcs Canada sera double : maintenir l'intégrité écologique à son niveau actuel et s'efforcer d'améliorer la situation.

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

| INDICATEUR | CIBLE | SITUATION ACTUELLE |
|---|--|---|
| ÉCOSYSTÈMES AQUATIQUES | | |
| Degré de connectivité naturelle des bassins d'eau et des terres humides (ex. : rivière Athabasca et lacs et terres humides adjacents) | Rétablissement de la connectivité là où il convient de le faire | Des recherches sont en cours pour quantifier la perte de connectivité et pour cerner les possibilités de projets de remise en état par ordre de priorité. |
| Réintroduction d'espèces de poissons indigènes extirpées dans leur habitat d'origine | a) Réintroduction à 100 % des stocks extirpés b) Autosuffisance des stocks réintroduits | Les bassins d'eau ont été délimités; certains projets de réintroduction sont en cours. |
| Présence d'espèces de poissons indigènes | Maintien des espèces de poissons indigènes dans des sites choisis | Un programme de recensement et de surveillance a été lancé. |
| Distribution de poissons non indigènes qui font concurrence aux espèces indigènes | Réduction de l'aire de distribution des espèces non indigènes lorsque celles-ci font concurrence aux espèces indigènes | Il faut délimiter les sites exacts et fixer des cibles. |
| VÉGÉTATION | | |
| Cycle du feu moyen à long terme | Rétablissement du cycle à 50 % grâce à des brûlages dirigés et à des feux naturels | Le programme de brûlages dirigés est en cours. |
| Superficie des secteurs non remis en état (ex. : carrières d'emprunt, anciens dépotoirs) | Délimitation des secteurs à remettre en état dans un délai de trois ans | Des travaux de recherche et de recensement permettront de fixer des cibles. |
| État des peuplements de trembles et de saules des zones riveraines | Reproduction active des peuplements de trembles et de saules et cycle de vie complet dans toute l'aire de distribution | Des recherches sont en cours pour déterminer l'état des peuplements. |
| Distribution des populations de plantes non indigènes qui menacent l'intégrité des espèces et des communautés végétales indigènes | Réduction importante de l'aire de distribution et de l'impact des espèces non indigènes prioritaires; élimination ou contrôle des espèces de mauvaises herbes introduites dans le parc | Les cibles et les secteurs prioritaires seront déterminés une fois le recensement terminé et les bases de données mises au point. |
| Superficie de la prairie dans l'écorégion montagnarde | Inversion du processus de dégradation de l'habitat de la prairie | Il faut poursuivre les travaux pour quantifier l'accroissement de superficie souhaité pour l'habitat de la prairie. |

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

| INDICATEUR | CIBLE | SITUATION ACTUELLE |
|---|--|---|
| FAUNE | | |
| Habitat hivernal du caribou | Détermination des besoins du caribou en matière d'habitat hivernal dans un délai de quatre ans | Un profil de l'habitat sera élaboré, puis relié à la Classification écologique des terres. Cette mesure aidera Parcs Canada à évaluer l'habitat et à fixer des cibles à cet égard. |
| Efficacité de l'habitat du grizzli | Voir tableau 2, section 5.6 | L'objectif n'est pas encore atteint dans 5 unités de gestion du paysage (UGP). |
| Sécurité de l'habitat du grizzli | Voir tableau 2, section 5.6 | L'objectif n'est pas encore atteint dans 4 UGP. |
| Zones-liaison du grizzli | Établissement de cibles dans un délai de trois ans à la lumière des résultats d'un programme régional de gestion du grizzli | La validation du modèle se fera dans le cadre du programme. |
| Connectivité des habitats pour les gros carnivores | Délimitation des corridors de déplacement primordiaux dans un délai de trois ans pour le confluent des trois vallées et le couloir de la route 16 et de la voie ferrée | Les valeurs-seuils élaborées à la lumière des résultats d'une étude sur les déplacements des animaux comprendront vraisemblablement des cibles visant le couvert forestier dans l'écorégion montagnarde, la superficie des parcelles, la connectivité, etc. |
| État de la population de caribous (recensement annuel de la population/recensement par ségrégation) | Recrutement de plus de 15 %; recrutement supérieur ou égal à la mortalité adulte | La législation proposée sur les espèces en péril devra être assortie d'un plan de gestion du caribou d'ici trois ans. La population ne peut être gérée sans que son état ait été évalué. |
| Mortalité annuelle du grizzli | Mortalité inférieure à 1 % à l'échelle du parc entier | En réalisant des études pour estimer le nombre de grizzlis, Parcs Canada disposera de meilleures données pour déterminer l'état de la population. |
| Estimation minimale du nombre de grizzlis | Estimation du nombre de grizzlis grâce à un recensement régional mené dans un délai de trois ans | Des recherches sont en cours pour établir des objectifs. |
| Bande viable de loups résidants dans l'écorégion montagnarde | Détermination du nombre de loups dans un délai de trois ans | Des recherches sont en cours pour établir des objectifs. |

TABLEAU 1. INDICATEURS DE L'INTÉGRITÉ ÉCOLOGIQUE

| INDICATEUR | CIBLE | SITUATION ACTUELLE |
|---|--|---|
| FAUNE | | |
| Diversité des oiseaux chanteurs | Présence de toutes les espèces indigènes | Le programme de surveillance se poursuit pour que Parcs Canada puisse établir des objectifs quantitatifs. |
| Démographie de la population de wapitis (taux de recrutement, densité, rapport femelle-petits, nombre de conflits entre wapitis et êtres humains) | Établissement des objectifs dans un délai de trois ans | Des recherches sont en cours pour établir des objectifs quantitatifs. |

Un lieu d'importance historique et culturelle



(Jasper Yellowhead Historical Society)

Vue du Centre d'information, vers 1919. Ce bâtiment signé Calderon a servi de résidence au directeur du parc jusqu'en 1936. Il a depuis été classé lieu historique national.

4.0 UN LIEU D'IMPORTANCE HISTORIQUE ET CULTURELLE

4.1 Aperçu

Véritables ponts entre le passé et le présent, nos ressources culturelles nous aident à découvrir l'expérience humaine et à comprendre qui nous sommes en tant que Canadiens. Les ressources culturelles du parc national Jasper du Canada relatent 9 000 ans d'histoire humaine dans la région. Le parc renferme cinq lieux historiques nationaux, quelque 500 sites archéologiques connus, une gare ferroviaire patrimoniale, 38 édifices fédéraux du patrimoine et une rivière du patrimoine canadien, l'Athabasca. La collectivité de Jasper abrite quant à elle 120 autres bâtiments ayant une valeur patrimoniale ainsi que des milliers d'artefacts historiques, de spécimens archéologiques et de dossiers d'archives.

Ces ressources culturelles font partie d'un patrimoine irremplaçable. Elles sont importantes, non seulement en raison de ce qu'elles représentent en soi, mais aussi en raison de leur contribution à l'importance et à l'identité d'un lieu. Les ressources culturelles sont classées en deux catégories : les ressources de niveau I, désignées en raison de leur importance historique nationale, et les ressources de niveau II, qui revêtent de l'importance à l'échelle locale ou régionale et qui se distinguent par leurs caractéristiques historiques, esthétiques ou environnementales.

Lieux historiques nationaux du parc national Jasper du Canada

| | |
|---------------------------------------|----------------------|
| <i>Centre d'information de Jasper</i> | <i>Jasper House</i> |
| <i>Henry House</i> | <i>Col Athabasca</i> |
| <i>Col Yellowhead</i> | |

Parcs Canada définit ainsi le terme « ressource culturelle » : « Oeuvre humaine ou endroit présentant des signes évidents d'activités humaines ou ayant une signification spirituelle, dont la valeur historique a été reconnue ». Il applique cette définition à une vaste gamme de ressources, de sites, de bâtiments, d'ouvrages, d'artefacts et d'archives connexes. Parcs Canada est résolu à cerner, à protéger et à mettre en valeur la vaste gamme de ressources culturelles placées sous sa garde. Cet engagement est corroboré par la *Loi sur les parcs nationaux* (1988), la *Loi sur les lieux et monuments historiques* (1953), la *Loi sur la protection des gares ferroviaires patrimoniales* (1988), la *Loi sur les archives nationales du Canada* (1987), le *Règlement général sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada* (1994) et le *Code de pratique* du Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine. La *Politique sur la gestion des ressources culturelles* de Parcs Canada (1994) régit l'administration des ressources culturelles dans les parcs nationaux et expose les principes de gestion suivants : valeur, intérêt public, compréhension, respect et intégrité.

Parcs Canada collabore avec d'autres agences, organismes, entreprises et particuliers pour gérer les ressources culturelles du parc national Jasper du Canada. Ces intervenants contribuent tous à leur manière à protéger et à mettre en valeur le patrimoine culturel unique du parc.

Même si Parcs Canada a effectué plusieurs inventaires de base ces dernières années, il subsiste de nombreux défis à relever. Pour renforcer la protection des ressources culturelles, il faudra effectuer des inventaires plus complets et poursuivre les travaux de recherche. Ces mesures permettront également à Parcs Canada d'exécuter des programmes de mise en valeur qui reflètent adéquatement l'histoire du parc et qui contribuent au tourisme patrimonial.

4.2 Objectifs stratégiques

Les ressources culturelles sont protégées et les thèmes connexes sont mis en valeur.

L'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux est assurée.

Parcs Canada et les communautés autochtones travaillent de concert à la protection et à la mise en valeur du patrimoine autochtone dans le parc national Jasper du Canada.

Les valeurs naturelles, historiques et récréatives qui ont donné à l'Athabasca son statut de rivière du patrimoine canadien sont sauvegardées.

4.3 Objectifs

Assurer l'intégrité commémorative de tous les lieux historiques nationaux du parc national Jasper du Canada.

Mettre en valeur le patrimoine culturel autochtone en collaboration avec les Premières Nations et les Métis, de façon à respecter leurs traditions et leurs valeurs.

Protéger le patrimoine bâti, les ressources archéologiques, les objets historiques et les archives afin de reconnaître leur valeur comme ressources culturelles irremplaçables.

Inciter le public à mieux comprendre et à respecter le patrimoine culturel en le faisant participer à la gestion, à la protection et à la mise en valeur des ressources culturelles.

4.4 Mesures clés

Gestion des ressources culturelles

1. Élaborer un plan de gestion des ressources culturelles pour le parc national Jasper du Canada.
2. Rédiger des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux Jasper House, Henry House, du Col-Athabasca et du Col-Yellowhead. L'énoncé visant le lieu historique national du Centre-d'Information-de-Jasper a déjà été élaboré. Mis à part l'élaboration d'énoncés d'intégrité commémorative, Parcs Canada doit prendre d'autres mesures particulières pour chacun de ces lieux historiques, à savoir :

Centre d'Information de Jasper

- Élaborer une stratégie complète de remise en état et de gestion de la fréquentation.

Jasper House

- Terminer le projet de télédétection au cimetière.
- Actualiser le texte de la plaque.
- Améliorer le programme de mise en valeur en établissant des parallèles avec d'autres lieux historiques nationaux.

Henry House

- Déterminer, avec le plus de précision possible, l'emplacement exact du bâtiment original.
- Améliorer le programme de mise en valeur à l'emplacement de la plaque.

Col-Athabasca

- Mener à bien l'inventaire archéologique.
- Envisager des possibilités de collaboration avec BC Parks pour l'inventaire, la protection et la mise en valeur du lieu historique.
- Créer un programme d'interprétation externe.

Col-Yellowhead

- Améliorer la mise en valeur du LHN du Col-Yellowhead en bordure de la route 16.
3. Dans la mesure du possible, appuyer des projets qui permettent de connaître plus à fond les ressources culturelles du parc. Ces projets pourraient comprendre ce qui suit :
 - évaluer l'état des bâtiments prioritaires;
 - compiler des récits oraux; et
 - élaborer un plan de gestion du complexe des Palissades, aire patrimoniale qui regroupe l'une des collections les plus importantes des bâtiments fédéraux du patrimoine du parc.

Patrimoine bâti

4. Terminer la description et l'analyse des ressources du patrimoine bâti qui n'ont pas encore été soumises à une évaluation (ex. : chalets des gardes de parc, établissements d'hébergement commercial périphérique (HCP), refuges alpins, auberges de jeunesse); élaborer une approche stratégique à l'égard de leur protection.
5. Terminer l'élaboration des plans de conservation et d'entretien du patrimoine bâti pour les bâtiments fédéraux du patrimoine « classés » et « reconnus » du parc.

Ressources archéologiques

6. Mettre à jour la description et l'analyse des ressources archéologiques du parc. Cette nouvelle version contiendra les résultats de nouvelles recherches et de nouvelles analyses, qui seront présentés dans un format révisé et facile à consulter.
7. Surveiller les ressources archéologiques du col Athabasca, de Henry House et du col Yellowhead. Il existe déjà un programme de surveillance au lieu historique national Jasper House.

Rivières du patrimoine

8. Se servir du présent document comme plan directeur de la rivière Athabasca.
9. Redoubler d'efforts pour sensibiliser le public aux valeurs patrimoniales qui ont conféré à l'Athabasca son statut de rivière du patrimoine canadien.

Sensibilisation et participation du public

10. Se servir des thèmes suivants comme base pour évaluer, préserver et mettre en valeur les ressources culturelles et améliorer le programme de mise en valeur à l'intention du public :
 - occupation et utilisation avant l'arrivée des Européens;
 - traite des fourrures;
 - colonisation;
 - transport;
 - tourisme et loisirs; et
 - gestion d'un parc national.
11. Veiller à ce que la mise en valeur des ressources culturelles d'un lieu historique donné se fasse dans le contexte de l'histoire globale du parc.
12. Travailler en collaboration avec les Premières Nations, les Métis, la Jasper-Yellowhead Historical Society et d'autres groupes en vue de cerner d'autres ressources culturelles d'importance dans le parc.
13. Étudier le potentiel du secteur de Pocahontas comme installation de fréquentation diurne pour les visiteurs de l'est du parc. Évaluer la possibilité d'utiliser la résidence du directeur de la mine pour orienter les voyageurs qui se dirigent vers l'ouest et pour interpréter l'histoire du secteur.
14. Se servir du chalet historique du lac Maligne pour l'interprétation de la vallée de la Maligne.

Participation des communautés autochtones

15. Conclure une entente de coopération avec la Metis Nation of Alberta afin d'assurer la conservation et la mise en valeur des ressources culturelles liées à l'histoire des Métis à Jasper.

Un lieu pour les gens



Vue « angélique ». Un randonneur contemple les ailes déployées du glacier Angel, sur le mont Edith Cavell. Cette montagne, l'un des pics les plus spectaculaires du parc, témoigne avec éloquence des effets de l'action glaciaire.

5.0 UN LIEU POUR LES GENS

5.1 Aperçu

Les campagnes de promotion des Rocheuses canadiennes font abondamment appel à des images du parc national Jasper du Canada. À bien des égards, ces paysages magnifiques ont fait du Canada une attraction touristique de renommée internationale; le nombre de visiteurs en provenance de l'étranger en témoigne. Collectivement, les quatre parcs des Rocheuses accueillent quelque 7 millions de visiteurs par an. Pour certains touristes, la valeur de ces parcs tient à la possibilité qu'ils offrent de faire l'expérience d'une nature sauvage exceptionnelle. Pour d'autres, ce sont les possibilités de loisirs, comme le vélo de montagne, l'escalade et le ski, qui deviennent la principale attraction. Quelle que soit la raison du séjour, le défi demeure le même pour Parcs Canada – protéger l'intégrité écologique du parc tout en offrant aux visiteurs l'occasion de vivre une expérience valorisante et agréable.

Parcs Canada s'est donné comme priorité de maintenir l'intégrité écologique et commémorative du parc. Seules les activités ayant pour but d'aider le public à comprendre le parc et à en profiter pleinement seront autorisées, dans la mesure où celles-ci ne menacent en rien l'intégrité. Dans cette optique, le parc national Jasper du Canada entend prendre les mesures suivantes : favoriser l'organisation d'activités appropriées; planifier et gérer avec soin les installations et l'activité humaine; surveiller les effets de l'activité humaine sur l'intégrité écologique et commémorative; et mettre davantage d'accent sur la mise en valeur du patrimoine.

Les parcs nationaux sont le pivot de l'industrie touristique du Canada. Pour remplir ce rôle tout en protégeant les ressources dont dépend le tourisme, il faut pouvoir compter sur la collaboration d'un certain nombre de particuliers et d'organismes. En travaillant de concert avec l'industrie touristique, le parc national Jasper du Canada sera mieux en mesure d'offrir aux visiteurs une expérience de qualité qui reflète plus adéquatement les objectifs à long terme de la population canadienne à l'égard de ses parcs et lieux historiques nationaux.

Il ne fait aucun doute que le tourisme donne naissance à plusieurs enjeux de taille. Comment gérer la croissance, notamment l'utilisation et la fréquentation diurnes? Comment éviter que le tourisme de la saison intermédiaire ne perturbe la faune en période d'accouplement et de mise bas? Comment répondre à des attentes et à des besoins changeants? Comment améliorer une infrastructure vieillissante – routes, campings et panneaux d'interprétation?

Pour relever ces défis, les représentants du parc national Jasper du Canada ont uni leurs efforts à ceux de l'industrie du tourisme de Jasper afin de mettre en oeuvre une stratégie de promotion du tourisme patrimonial. Cette stratégie met l'accent sur des expériences d'apprentissage et de voyage authentiques et de grande qualité qui sont axées sur les principales valeurs écologiques et culturelles du parc. Les services et les installations mis en place à l'appui de ces expériences, y compris les services d'hébergement, doivent cadrer avec la raison d'être du parc national. Ceux qui n'ont pas la possibilité de visiter le parc ont l'occasion d'en découvrir le paysage, l'histoire et la raison d'être grâce à des programmes de diffusion externe. Les programmes d'éducation et de sensibilisation éveillent la curiosité des visiteurs et les aident à comprendre le parc et à l'apprécier à sa juste valeur. Grâce à une stratégie de gestion de l'activité humaine, les visiteurs pourront continuer de profiter pleinement du parc sans pour autant nuire à l'intégrité écologique du secteur.

5.2 Tourisme patrimonial

Selon l'Organisation mondiale du tourisme, le « tourisme patrimonial » s'entend d'une *immersion dans l'histoire naturelle, humaine et patrimoniale, les arts, la philosophie et les institutions d'une région ou d'un pays*. Pour les besoins des parcs nationaux, cette définition a été élargie afin d'englober la gérance environnementale.

Qu'est-ce que cela représente pour Jasper? Le parc national deviendra un lieu où les visiteurs pourront, à la faveur d'une gamme complète d'activités, découvrir et comprendre ses caractéristiques naturelles, culturelles et panoramiques et participer à leur préservation. Les visiteurs y vivront des expériences uniques et mémorables qui contribueront à renforcer la renommée de Jasper, celle d'une destination touristique qui figure parmi les plus exceptionnelles et les plus saines sur le plan environnemental.

Qu'est-ce que cela représente pour le secteur touristique? Une industrie qui respecte l'intégrité du milieu naturel et son importance pour la viabilité économique à long terme conservera un avantage concurrentiel sur un marché qui exige de plus en plus de qualité et d'authenticité.

5.2.1 Stratégie de promotion du tourisme patrimonial du parc national Jasper du Canada

Un groupe de travail, composé de représentants de l'industrie touristique et de Parcs Canada, a élaboré une *stratégie de promotion du tourisme patrimonial* pour le parc national Jasper du Canada. Cette stratégie repose essentiellement sur le fait que le parc national Jasper du Canada offre un produit qui devient de plus en plus rare et de plus en plus précieux – la nature. Les collectivités avoisinantes peuvent choisir d'adopter les principes de cette stratégie et de participer à certaines des initiatives qui en découleront. Il s'agit d'une occasion de participer à un processus conjoint de planification touristique, un processus qui renforcera considérablement l'intégrité écologique du parc. Parcs Canada est résolu à mettre en oeuvre et à peaufiner continuellement cette stratégie.

5.2.2 Positionnement du parc national Jasper du Canada sur le marché

À mesure qu'évoluent les marchés mondiaux, un nombre croissant de voyageurs commencent à s'intéresser au tourisme patrimonial. Le parc national Jasper du Canada concentrera ses efforts de marketing sur ce segment.

Le parc fera la promotion de possibilités d'éducation touchant au patrimoine naturel et culturel, de découverte de la nature sauvage, d'expériences de loisirs et d'exploration. Nos campagnes de marketing cadreront avec les réalités environnementales et tiendront compte de la vulnérabilité saisonnière des animaux sauvages. Grâce à une série de messages adaptés au marché et au contexte, l'industrie touristique et les voyageurs développeront des attentes appropriées à l'égard du parc.

5.2.3 Code d'éthique

Le tourisme patrimonial ne peut survivre en l'absence de pratiques environnementales appropriées qui protègent l'intégrité du milieu naturel. La *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial* recommande au secteur touristique local d'adopter un code d'éthique fondé sur le code de l'Association de l'industrie touristique du Canada. Cette mesure permettra de veiller à ce que toutes les parties concernées accordent la même valeur au tourisme durable et encouragera l'industrie et ses partenaires à améliorer constamment leurs pratiques de gérance, y compris la gestion des déchets, de l'eau et de l'énergie.

5.2.4 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers se voient offrir des possibilités d'apprentissage et de voyage authentiques et de haute qualité qui sont axées sur les valeurs du parc national et qui renforcent l'identité canadienne.

L'industrie du tourisme est bien renseignée et respecte les valeurs sociales et écologiques du parc national Jasper du Canada.

5.2.5 Objectifs

Veiller à ce que tous les visiteurs et les résidants soient conscients du fait qu'ils se trouvent dans un parc national.

Promouvoir le tourisme durable en favorisant la gérance environnementale.

Favoriser la création de possibilités, de produits et de services appropriés qui cadrent avec la protection du patrimoine et de l'environnement.

Aider les employés à transmettre aux visiteurs leurs connaissances sur le patrimoine naturel et culturel du parc en améliorant les programmes d'orientation, de formation et d'accréditation.

5.2.6 Mesures clés

1. Créer et promouvoir des activités qui aident les visiteurs à mieux comprendre et apprécier les valeurs naturelles et culturelles du parc tout en respectant la capacité écologique et sociale :
 - voir à ce que les programmes de marketing et de sensibilisation reflètent le fait que le parc national Jasper du Canada fait partie d'un réseau national et qu'il est accessible à tous les Canadiens;
 - veiller à ce que les efforts de marketing soient adéquatement ciblés et à ce que les marchés cibles reçoivent l'information dont ils ont besoin; et
 - promouvoir la *Stratégie de promotion du tourisme patrimonial* assortie d'un *code d'éthique*, à l'intention de ceux qui travaillent dans l'industrie du tourisme.
2. Travailler de concert avec l'industrie du tourisme :
 - fournir à l'industrie les renseignements sur la réglementation, la sécurité et la gestion dont elle a besoin en temps voulu;
 - élaborer des stratégies de marketing et des produits du patrimoine en collaboration avec l'industrie du tourisme;
 - participer à des initiatives conjointes de promotion du tourisme, de marketing et d'organisation de foires commerciales;
 - souligner le mérite des membres de l'industrie qui intègrent à leurs activités les principes du tourisme patrimonial et des initiatives de gérance environnementale;
 - renforcer la mise en valeur et la promotion des activités appropriées dans le parc;
 - améliorer les volets des programmes d'orientation et de formation des employés qui ont trait aux connaissances sur le patrimoine et à la transmission de ces connaissances aux visiteurs; et

- établir des normes et créer des programmes d'accréditation à l'intention des exploitants d'entreprises touristiques.
3. Collaborer avec les exploitants du secteur privé afin d'améliorer les possibilités d'éducation et la communication des messages du parc à leurs clients.
 4. Dans un contexte régional et national, faciliter la création de produits et de programmes touristiques communautés autochtones.
 5. Cerner les éléments de l'écosystème qui sont particulièrement vulnérables pendant la saison intermédiaire et en hiver. Voir à ce que le tourisme tienne compte de cette vulnérabilité.

5.3 Services et installations à l'intention des visiteurs

Le parc national Jasper du Canada et la collectivité de Jasper continueront d'offrir une vaste gamme de services et d'expériences qui conviennent au cadre d'un parc national. Parcs Canada ne ménagera pas ses efforts pour gérer les installations du parc de manière à offrir des possibilités d'accès équitables à tout un éventail de visiteurs ainsi qu'à réduire le potentiel de conflits entre utilisateurs. Les visiteurs se verront offrir diverses possibilités – tourisme, ski, randonnée pédestre, équitation, observation de la faune, cyclisme, canotage, descente en eaux vives, pêche, programmes éducatifs et une foule d'autres activités.

Dans un parc national de montagne comme Jasper, la sécurité publique est une question prioritaire. C'est également une responsabilité qui doit être partagée. Les visiteurs doivent prendre des précautions à la mesure du risque associé à leur activité. Il leur faut donc connaître les dangers naturels, se munir de l'équipement nécessaire et de provisions adéquates, posséder les compétences voulues, être en bonne condition physique et se montrer capables de composer avec des situations d'urgence. Parcs Canada s'efforcera pour sa part de diffuser les renseignements nécessaires, de concevoir des installations appropriées et de donner au personnel une formation suffisante en sécurité publique.

5.3.1 Objectif stratégique

Des installations adéquates et des services appropriés permettent aux visiteurs ayant des intérêts variés de profiter du parc.

5.3.2 Objectifs

Offrir des installations sécuritaires, accessibles et bien entretenues qui ont un impact minime sur l'environnement.

Fournir des services adaptés qui sont axés sur le client.

Travailler en collaboration avec d'autres intervenants afin de fournir des services appropriés de qualité supérieure.

5.3.3 Mesures clés

1. Se servir des critères régissant l'utilisation appropriée (section 8.4) pour assurer que les nouvelles activités sont appropriées et pour évaluer les demandes d'expansion des services existants.
2. Continuer d'offrir des installations sécuritaires, accessibles, bien entretenues et appropriées qui cadrent avec le zonage du parc et qui ont un impact minime sur l'environnement. Lorsque viendra le moment d'aménager ou de réaménager des installations, Parcs Canada tiendra compte des besoins changeants des visiteurs du parc, de la sécurité publique, des possibilités d'éducation et de leur impact éventuel sur les ressources patrimoniales.
3. À la pointe Old Fort, améliorer le programme d'interprétation de la rivière Athabasca, le stationnement, la circulation et l'utilisation et la fréquentation diurnes.
4. Gérer les activités et les installations des visiteurs de façon qu'elles contribuent aux objectifs écologiques énoncés dans les sections « Gestion efficace de l'activité humaine » et « Un lieu pour la nature ».
5. Faire en sorte que tous aient accès aux installations et aux services destinés au public.

6. Améliorer les services offerts aux sources thermales Miette; dresser le profil du patrimoine naturel et culturel de ce secteur :
 - voir à ce que les visiteurs aient accès à de l'information sur les possibilités d'activités dans le secteur et sur les caractéristiques spéciales de la vallée de la Fiddle;
 - améliorer les panneaux d'orientation le long de la route Yellowhead et sur les lieux mêmes;
 - mettre en place une méthode écologique appropriée d'épurer les eaux usées du secteur; et
 - élaborer un plan de secteur afin de coordonner l'activité humaine et l'aménagement des sources thermales.
7. Se servir des lignes directrices sur la photographie et le tournage à des fins commerciales dans le parc national Jasper du Canada ainsi que des critères régissant l'utilisation appropriée pour l'examen des demandes de tournage de productions commerciales.
8. Mettre en oeuvre les *Lignes directrices sur la gestion de l'utilisation des rivières du parc national Jasper* (1998).
9. Mettre à jour le plan de sécurité publique du parc et s'en inspirer pour améliorer le programme de sécurité publique, tant au niveau de la prévention que de l'intervention.

5.4 Sensibilisation et éducation

Le parc national Jasper du Canada ne peut demeurer une aire protégée sans un outil essentiel, la communication. L'interprétation et la diffusion externe contribuent grandement à sensibiliser la population canadienne au patrimoine de notre pays et à promouvoir la gérance des ressources. Plus les Canadiens sont renseignés sur le parc, plus ils sont portés à épauler Parcs Canada et à participer à la gestion et à la protection des ressources. La sensibilisation rend les visiteurs plus consciencieux. Elle encourage également les partenaires et les intervenants à contribuer davantage à la protection à long terme des ressources. Parcs Canada a pris l'engagement de renouveler le programme de mise en valeur du patrimoine à Jasper, de même que le rôle important qu'il joue dans la communication de la nécessité de préserver l'intégrité écologique et commémorative et de rallier la population canadienne à cette cause. Il lui importe également de renforcer le rôle de Jasper dans la mise en valeur du réseau de parcs et de lieux historiques nationaux.

Parcs Canada a le mandat de veiller à ce que tous les visiteurs aient l'occasion de découvrir et de mieux comprendre la nature et l'histoire du secteur. De plus, il est important que les résidents et les organismes de gestion des terres de la région comprennent les enjeux entourant la conservation du parc national, surtout lorsque la question de l'intégrité écologique est en jeu.

Parcs Canada ne peut accéder à tous ces publics avec ses seuls programmes. L'Agence doit donc travailler avec d'autres partenaires à cette fin. Les gens se renseignent sur les parcs nationaux par différents moyens. Pour découvrir leurs richesses, il n'est plus nécessaire de se rendre sur place. Les nouvelles technologies, conjuguées aux moyens de communication traditionnels, ont ouvert de nouvelles portes qui permettent de communiquer avec les Canadiens, les Canadiennes et les étrangers de tous les âges.

Messages importants

Réseau d'aires protégées : Les gens comprendront que le parc national Jasper du Canada fait partie d'un réseau pancanadien de parcs et de lieux historiques nationaux administrés par Parcs Canada. Ils sauront que Jasper représente la région naturelle des Montagnes Rocheuses et qu'il fait partie du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes, entité de renommée mondiale consacrée par les Nations Unies.

Objectif de commémoration des lieux historiques nationaux : Les gens comprendront et apprécieront à leur juste valeur le rôle de Henry House, de Jasper House et du col Athabasca dans l'histoire de la traite des fourrures du début du XIX^e siècle; l'importance du col Yellowhead en tant que deuxième col le moins élevé des Rocheuses et en tant qu'axe pour la deuxième route et le deuxième chemin de fer transcontinentaux du Canada; l'importance architecturale du Centre d'information de Jasper en tant que construction représentative du style des Rocheuses du début du XIX^e siècle, et l'importance de l'Athabasca en tant que rivière du patrimoine canadien. La population canadienne comprendra qu'il s'agit là de son patrimoine.

Identité : Les gens apprécieront le caractère spécial et les caractéristiques uniques de Jasper en tant que parc situé en plein cœur des Rocheuses : les processus qui ont créé et qui continuent de modeler le paysage ainsi que l'influence du paysage et du climat sur la flore et la faune, l'histoire humaine et les activités contemporaines. Les Canadiens prendront conscience que ce paysage des Rocheuses et ses caractéristiques sauvages constituent un legs durable qui renforce l'identité canadienne.

Intégrité écologique : Les gens comprendront le rôle du parc en tant qu'aire protégée faisant partie intégrante d'un écosystème régional plus vaste, les menaces et les défis associés au maintien de l'intégrité écologique du parc et les efforts qui sont déployés pour relever ces défis. Ils comprendront que l'environnement qu'ils voient aujourd'hui subit de tout temps l'influence de la présence humaine. Enfin, ils comprendront que Parcs Canada est le principal responsable de la protection du parc, mais qu'il ne peut réussir dans cette tâche que par la collaboration et par un régime de gérance conjoint avec les visiteurs, les résidents et divers autres intervenants, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc.

5.4.1 Objectifs stratégiques

Les visiteurs canadiens et étrangers comprennent et apprécient à leur juste valeur la nature et l'histoire du parc national Jasper du Canada ainsi que le rôle que joue cette aire protégée au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et du site du patrimoine mondial des parcs des montagnes Rocheuses canadiennes.

Les visiteurs reçoivent de l'information qui leur permet de faire des choix éclairés.

5.4.2 Objectifs

S'assurer que les programmes d'éducation et de sensibilisation renforcent le principe de la gérance partagée et qu'ils fassent appel à des tierces parties.

Engendrer des attentes réalistes en fournissant de l'information qui aide les visiteurs à comprendre ce que peut offrir un parc national et quels types d'utilisations sont considérées comme appropriées.

Veiller à ce que toute l'information fournie soit exacte et à ce qu'elle intègre des messages nationaux.

5.4.3 Mesures clés

1. Améliorer les programmes d'information, d'interprétation et d'éducation du parc par les moyens suivants :
 - améliorer les moyens de communications non personnels dans des secteurs à forte fréquentation;
 - faire preuve de leadership en formant une « communauté de communicateurs »; et
 - exploiter des possibilités appropriées de partage de fonds, de partenariats et de parrainage pour faciliter l'élaboration et l'offre de produits et de programmes du patrimoine.
2. Créer des possibilités de diffuser, dans la collectivité de Jasper, les messages de Parcs Canada qui relient le parc à l'écosystème régional, au réseau national d'aires protégées et lui donnent sa place au sein du patrimoine mondial.
3. Cibler les activités de diffusion externe vers les jeunes et les résidents de milieux urbains de la Colombie-Britannique et de l'Alberta.
4. Recourir à la nouvelle technologie pour améliorer la prestation et la gestion de services d'information et d'éducation.
5. En réponse aux changements constatés dans les profils d'utilisation et de fréquentation diurnes, accroître l'accessibilité de l'information de base destinée aux visiteurs dans le secteur est du parc.
6. Coordonner les communications avec d'autres parcs nationaux et provinciaux des Rocheuses ainsi qu'avec des réseaux régionaux d'information des visiteurs.
7. Mesurer régulièrement les résultats des activités de sensibilisation et d'éducation.

5.5 Hébergement de l'avant-pays à l'extérieur de la collectivité

La plupart des établissements d'hébergement du parc sont situés à l'intérieur des limites du lotissement urbain de Jasper. Le plan communautaire régira le réaménagement de ces établissements ou la construction de nouvelles installations. À l'extérieur de la collectivité, les visiteurs qui passent la nuit dans le parc font du camping ou logent dans des auberges ou des établissements d'hébergement commercial périphérique.

Le parc compte 10 campings (1 770 emplacements), trois aires de camping de groupe (capacité de 200 personnes) et deux campings auxiliaires (550 emplacements). L'un des secteurs du camping Wapiti demeure ouvert à longueur d'année. La fréquentation des campings fluctue depuis 20 ans. Les campings affichent complet pendant les mois de juillet et d'août, de sorte que, en 1995 et en 1998, il a fallu ouvrir le camping auxiliaire Snaring pendant une cinquantaine de jours par saison.

L'association Hostelling International – Northern Alberta (NAHA) exploite cinq auberges, toutes à l'extérieur du lotissement urbain, qui peuvent accueillir quelque 200 personnes par nuit. Il s'agit d'établissements rustiques offrant des services d'hébergement à bas prix. Depuis peu, les auberges prennent une part plus active aux programmes de sensibilisation à l'environnement.

Au total, 12 établissements situés à l'extérieur de la collectivité de Jasper offrent des services d'hébergement commercial. Le plus important d'entre eux, le Jasper Park Lodge, compte 442 chambres. Les autres établissements offrent collectivement quelque 600 chambres. Parcs Canada entend élaborer de nouvelles lignes directrices pour chaque établissement afin de régir le réaménagement des auberges et des établissements commerciaux.

5.5.1 Objectif stratégique

Les établissements d'hébergement commercial périphérique, les auberges et le Jasper Park Lodge offrent tout un éventail de choix d'hébergement sans pour autant nuire à l'intégrité écologique et commémorative du parc.

5.5.2 Objectifs

Faire en sorte que le réaménagement des établissements d'hébergement commercial périphérique se fasse dans le respect des objectifs d'intégrité écologique, des objectifs de gestion de l'activité humaine ainsi que des buts et des objectifs de gestion des ressources historiques et culturelles; veiller également à ce que les projets de réaménagement améliorent le cachet des ressources bâties et donnent lieu à des activités et à des services appropriés pour les visiteurs.

5.5.3 Mesures clés

1. Des lignes directrices seront établies à la suite des décisions énoncées dans le rapport sur les établissements d'hébergement commercial périphérique. Ces lignes directrices guideront le réaménagement de chaque établissement et seront considérées comme faisant partie intégrante du présent plan.
2. Maintenir la capacité actuelle des campings du parc (y compris le camping auxiliaire Snaring). Autoriser certains rajustements à l'intérieur du tracé actuel.
3. Exploiter et réaménager les campings de façon à répondre aux besoins changeants des campeurs et à s'adapter aux tendances de l'industrie qui conviennent au contexte d'un parc national.
4. Interdire la construction de nouveaux établissements d'hébergement commercial périphérique.

5.6 Gestion efficace de l'activité humaine

La gestion de l'activité humaine s'entend de la gestion de tout ce qui a trait aux visiteurs – leur nombre, leur comportement, leurs activités et l'infrastructure dont ils ont besoin. Si elle peut être assortie de certaines restrictions, la gestion de l'activité humaine ne devrait pas être perçue comme restreignant les libertés. Elle devrait plutôt être vue comme un moyen de protéger le parc dans l'intérêt des générations futures, tout en permettant au plus grand nombre possible de visiteurs de faire l'expérience du parc et de profiter des activités qui y sont offertes.

Les solutions de rechange pour la gestion de l'accès et de l'activité humaine sont variées. Pour élaborer une stratégie efficace de gestion de l'activité humaine, Parcs Canada doit relever un défi de taille, celui de déterminer l'ensemble des approches qui répondront aux besoins des visiteurs, tout en les sensibilisant et en préservant l'intégrité écologique et commémorative.

Dans le parc national Jasper du Canada, l'activité humaine est généralement concentrée dans la vallée de l'Athabasca, surtout autour de la collectivité de Jasper. Or, le fond des vallées sert d'habitat à de nombreuses espèces animales, qui y trouvent nourriture et protection et qui s'en servent comme corridors de déplacement. Si les visiteurs étaient autorisés à fréquenter ces secteurs sans qu'aucune restriction ne leur soit imposée et si l'expansion des installations se poursuivait sans contrôle pour répondre à la demande sans cesse croissante, les conséquences pourraient être désastreuses à plusieurs égards : habitat gravement perturbé, potentiel accru de conflits entre humains et animaux, pression indue sur les écosystèmes du parc.

La gestion de l'activité humaine doit tenir compte de deux facteurs – l'offre et la demande. L'offre s'assimile à la capacité du parc de soutenir l'activité humaine (type d'activité, lieu et moment de l'année), compte tenu des objectifs écologiques et sociaux. Une fois cette capacité clairement définie, le parc peut agir sur la demande en conséquence. Pour définir la capacité, Parcs Canada devra recueillir et intégrer de l'information écologique, sociale et économique (voir « Unités de gestion du paysage » ci-dessous).

Parcs Canada devra gérer plus activement l'activité humaine s'il entend continuer à offrir aux visiteurs l'occasion de vivre des expériences de qualité et à exécuter son mandat, c'est-à-dire protéger l'intégrité écologique et créer pour le public des occasions de comprendre le parc, de l'apprécier à sa juste valeur et d'en profiter pleinement.

Unités de gestion du paysage

Gérer l'activité humaine en tenant compte des considérations écologiques et sociales, tel est l'un des principaux défis de Parcs Canada. Pour y parvenir, il a divisé Jasper en unités de gestion du paysage (UGP) d'une superficie équivalant en gros à celle du territoire d'une grizzli femelle. Chaque UGP est assortie d'objectifs en matière d'efficacité de l'habitat et de zones de sécurité (tableau 2). Parcs Canada se sert de l'efficacité de l'habitat du grizzli comme étalon pour mesurer l'impact de la gestion et des loisirs sur le milieu sauvage et la faune sensible aux perturbations. Si l'efficacité et la sécurité de l'habitat sont des outils de mesure utiles, ils ont aussi leurs limites. Pour gérer efficacement l'activité humaine, Parcs Canada a besoin d'une gamme d'indicateurs pour d'autres composants écologiques.

Outre les objectifs écologiques, Parcs Canada établira, à l'issue de consultations, des objectifs ayant trait à l'expérience offerte aux visiteurs dans chaque UGP.

Arrière-pays

L'écosystème Yellowhead fait l'objet d'un aménagement et d'une fréquentation sans cesse accrus, de sorte que la véritable nature sauvage ou l'arrière-pays s'amenuise constamment. Il faut donc à tout prix préserver l'intégrité du milieu sauvage et les aspects de la nature qui ont de la valeur aux yeux des visiteurs.

De récentes études révèlent que l'activité humaine dans les secteurs de l'arrière-pays a un impact sur la faune, particulièrement le grizzli. Le fond de la plupart des vallées est sillonné de sentiers. Dans de nombreux endroits, l'utilisation des sentiers a forcé de nombreux animaux furtifs à fuir vers les pentes et les vallées plus éloignées. Ce phénomène réduit la capacité des parcs nationaux des Rocheuses et des secteurs environnants de soutenir une population viable de grizzlis.

Le parc entend continuer d'offrir aux visiteurs la possibilité de s'éloigner des installations et des routes ou de faire des incursions dans l'arrière-pays. Parcs Canada se servira des paramètres suivants pour gérer l'arrière-pays :

- L'activité humaine contrôlée ne nuira pas à l'intégrité écologique;
- Les visiteurs éprouveront un sentiment de liberté, feront l'expérience de la solitude et auront l'occasion de relever un défi;
- Avec de vastes étendues protégées, il est possible de soutenir des populations viables d'animaux sauvages;
- Il existe une gamme d'activités d'arrière-pays qui ne nécessitent aucune infrastructure ou presque;
- La plupart des visiteurs seront autonomes et n'auront pas besoin d'équipement mécanisé, de groupes organisés ou de guides commerciaux;
- Les petits groupes seront prédominants; et
- Les groupes commerciaux et les groupes sans but lucratif aideront les visiteurs à acquérir les techniques nécessaires pour profiter pleinement de l'arrière-pays.

Les énoncés qui suivent s'appliquent aux territoires sauvages de l'arrière-pays classés zone II ou zone III :

- Parcs Canada offrira aux visiteurs des activités récréatives appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage. Il mettra l'accent sur les moyens de transport traditionnels, l'autonomie et un nombre approprié de visiteurs; il s'efforcera de faire comprendre les impacts de l'activité humaine sur les systèmes écologiques et encouragera les visiteurs à adopter un comportement adéquat.
- Parcs Canada continuera d'offrir une vaste gamme de possibilités d'exploration de l'arrière-pays, en milieu semi-aménagé, non aménagé et sauvage. Ces milieux varient en fonction des installations, de l'infrastructure, du degré de gestion et de la facilité d'accès. Les objectifs ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité du séjour détermineront le type d'expérience qui sera offerte. C'est en milieu semi-aménagé que le visiteur obtiendra la gamme la plus complète de services. À l'autre extrémité de l'éventail se situent les milieux sauvages, où les installations et les sentiers, lorsqu'ils existent, font l'objet d'un entretien minimal. L'éventail des activités dans l'arrière-pays (SPA) repose sur le principe voulant que la valeur d'un secteur donné soit le résultat d'un ensemble de conditions écologiques, physiques, sociologiques et administratives et que ces conditions contribuent à façonner l'expérience du visiteur.
- La préférence sera accordée aux activités traditionnelles en milieu sauvage, telles que la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette et l'équitation.
- Les vélos de montagne seront autorisés dans certaines circonstances particulières. Comme ce moyen de transport est utilisé pour accélérer l'accès des visiteurs au milieu sauvage, l'activité doit faire l'objet d'une évaluation au regard des objectifs de chaque unité de gestion du paysage.

5.6.1 Objectif stratégique

Les visiteurs font l'expérience du parc sans porter atteinte à son intégrité écologique et commémorative.

5.6.2 Objectifs

Intégrer les objectifs écologiques et les objectifs portant sur la qualité du séjour des visiteurs.

Fournir aux visiteurs diverses possibilités de loisirs appropriées et de toute première qualité en milieu sauvage.

Coordonner les stratégies de gestion de l'activité humaine avec les parcs nationaux Yoho, Kootenay et Banff ainsi qu'avec les administrations voisines.

5.6.3 Mesures clés

1. Appliquer les principes suivants à la gestion de l'activité humaine.
 - le parc se servira des objectifs ayant trait à l'efficacité et à la sécurité de l'habitat pour chaque unité de gestion du paysage comme outil de gestion de l'activité humaine. L'objectif global sera le suivant : préserver la sécurité de l'habitat pour les gros carnivores tout en offrant une gamme variée de possibilités aux visiteurs. Les propositions touchant à la gestion de l'activité humaine doivent tenir compte du nombre de perturbations plutôt que du nombre de visiteurs.
 - les corridors de déplacement des animaux sauvages demeureront efficaces.
 - Parcs Canada appliquera les principes de la prudence et de la gestion adaptée lorsque les incidences sur l'écosystème seront incertaines.
 - les propositions visant la gestion de l'activité humaine seront fondées sur les meilleures données accessibles.
 - l'information sera analysée et les recommandations formulées à l'échelle la plus appropriée (secteur, paysage, région).
 - le parc aura recours à un éventail varié de techniques pour gérer l'activité humaine, notamment l'imposition de quotas, la modification du tracé des sentiers, l'imposition de règles concernant les déplacements en groupes, le retrait de panneaux de sentiers et l'enlèvement d'installations au point de départ des sentiers, le déplacement des campings d'arrière-pays et l'utilisation d'un système de réservation.
 - l'activité humaine sera restreinte ou les quotas réaffectés si l'impact des visiteurs devient inacceptable.
 - pour régler les conflits entre différents types d'utilisateurs et obtenir le soutien de la population à l'égard de la gestion de l'activité humaine, Parcs Canada choisira de préférence l'éducation.
 - les possibilités de faire comprendre et apprécier les ressources du patrimoine seront prises en compte dans le processus décisionnel.
2. Élaborer une stratégie de gestion de la demande qui traite de l'accroissement de la fréquentation et qui repose sur une stratégie de promotion du tourisme patrimonial.
 - cerner et surveiller les indicateurs de base du tourisme durable
 - recueillir des données de référence sur les incidences actuelles et possibles de l'activité humaine, surtout pendant la saison intermédiaire et en hiver.
 - déterminer les niveaux d'utilisation et les types d'activités appropriés
 - solliciter l'apport des intervenants au besoin.
3. Introduire graduellement la stratégie de gestion de l'activité humaine sur une période de plusieurs années.
 - fixer des objectifs au chapitre de la qualité du séjour des visiteurs et de la mise en valeur du patrimoine pour chaque unité de gestion du paysage.
 - travailler de concert avec des intervenants, des utilisateurs et des particuliers intéressés afin de cerner les priorités de mise en oeuvre.
 - créer une base de données et des systèmes techniques à l'appui de la stratégie de gestion de l'activité humaine.
 - consulter le public au sujet des quotas, de la distribution des quotas entre utilisateurs (ex. : cavaliers, randonneurs pédestres, cyclistes, particuliers, voyageurs, organismes, etc.) ainsi que des outils ou des techniques de gestion de l'activité humaine.
 - travailler en collaboration avec les juridictions voisines afin de mettre en oeuvre la stratégie.

4. Mieux comprendre l'activité humaine, améliorer la prise de décision à cet égard et créer une base de données sur les visiteurs :
 - qui mette l'accent sur les besoins prioritaires en recherche, notamment les niveaux d'utilisation, les préférences des visiteurs, le degré de satisfaction et la modélisation des choix;
 - qui facilite le suivi du rendement dans la gestion des activités des visiteurs;
 - qui soit alimentée également par l'industrie du tourisme, les établissements d'enseignement et d'autres partenaires appropriés; et
 - qui soit reliée au système d'information géographique (SIG) du parc.
5. Au besoin, recourir à des fermetures temporaires ou à d'autres restrictions pour assurer la sécurité du public (ex. : avalanches, animaux agressifs), protéger des ressources naturelles ou culturelles fragiles ou faciliter la régénération d'un site.
 - communiquer au public le plus vite possible les raisons qui justifient la restriction
 - fermer les installations ou les secteurs en permanence uniquement après avoir consulté le public, dans le cadre d'un processus d'examen du plan directeur.
6. Pour régler les conflits animaux-humains, élaborer une stratégie complète qui comprend les mesures suivantes :
 - communications avec les visiteurs et les représentants de l'industrie touristique;
 - amélioration des pratiques de gestion des déchets et du compost; et
 - gestion des populations de wapitis dans la collectivité.
7. Autoriser les vélos de montagne sur des sentiers désignés.
8. Envisager la possibilité d'autoriser les excursions commerciales en traîneau à chiens et le ski-joering (ski attelé), pourvu que ces activités puissent se dérouler dans un endroit convenable et qu'elles n'aient aucune incidence sur la qualité de l'eau, la faune et les autres visiteurs du parc. Les chiens ne peuvent être placés en chenil pour la nuit dans le parc.
9. Interdire l'utilisation des embarcations personnelles.
10. Interdire les sports aériens, tels que le deltaplane et le parapente.
11. Interdire l'utilisation de la motoneige à des fins récréatives.
12. Refuser de délivrer de nouveaux permis de guide de pêche ou d'accroître le nombre actuel de guides de pêche.
13. À compter de l'an 2000, n'autoriser que les embarcations à moteur électrique sur le lac Pyramid.
14. Mettre en oeuvre les *Lignes directrices sur la gestion de l'utilisation des rivières du parc national Jasper*.

Arrière-pays

15. Réviser l'application du spectre de possibilités dans l'arrière-pays (SPA) dans les buts suivants :
 - réagir aux tendances futures dans l'utilisation de l'arrière-pays;
 - mieux définir les niveaux de services; et
 - contribuer au maintien de l'intégrité écologique.
16. Analyser les campings d'arrière-pays et, là où la capacité est excessive, les réaménager de façon à les adapter à la demande actuelle.
17. Examiner la politique de gestion des cavernes du parc afin d'assurer la protection adéquate de cette ressource. Dans certains cas, les restrictions actuelles ne sont pas nécessaires pour assurer la protection des ressources ou la sécurité du public. Par conséquent, on a tendance à ignorer les exigences en matière de permis. Parcs Canada doit élaborer une nouvelle politique qui n'exigerait des permis que lorsque les ressources ou la sécurité publique sont en jeu.

18. Interdire les nouveaux moyens de transport mécanisés dans l'arrière-pays.
19. Maintenir le nombre actuel de sentiers dans l'arrière-pays. Autoriser certaines modifications de tracé et certaines fermetures pour des raisons particulières, comme la protection de l'intégrité écologique, la qualité de l'expérience offerte au visiteur, la duplication des voies d'accès ou la sous-utilisation. Maintenir la capacité des installations commerciales de l'arrière-pays à son niveau actuel :
 - Amethyst Lodge : 25 personnes;
 - Tonquin Valley Lodge : 25 personnes; et
 - Skyline Trail Rides Lodge : 19 personnes.
20. Interdire l'aménagement de nouvelles installations commerciales et l'expansion des installations commerciales actuelles.
21. Interdire la construction de refuges ou d'abris en milieu alpin. Les projets d'expansion mineurs pourront être autorisés s'ils cadrent avec les objectifs de l'UGP.
22. Reconnaître que les chevaux sont un moyen de transport approprié pour découvrir le parc. Autoriser l'utilisation de chevaux aux niveaux et aux endroits actuels. Les chevaux seront interdits aux endroits suivants :
 - sentiers du parc - col Wilcox, vallée du Fryatt, lacs Geraldine, col Merlin/Jacques, ruisseau Meadow, col Jonas, vallée Emerite et sentier Sulphur Skyline
 - sentier Skyline, du col Big Shovel au lac Maligne, et partie inférieure du sentier Watchtower
 - tous les sentiers d'interprétation du parc.
23. Se servir des quotas de broutement pour gérer les excursions à cheval de plusieurs jours. Au besoin, appliquer des restrictions saisonnières pour prévenir l'endommagement des sentiers.
24. Restreindre les excursions commerciales d'équitation dans l'arrière-pays aux niveaux de 1999; au besoin, autoriser une nouvelle allocation des quotas pour faciliter l'atteinte des objectifs de chaque UGP.
25. Autoriser certains organismes sans but lucratif (ex : le Club alpin du Canada) à continuer d'emmener des groupes de plus de 10 personnes dans l'arrière-pays, comme ils l'ont fait dans le passé. Dans les ententes conclues avec ces organismes, inclure des détails tels que le nombre de personnes dans chaque groupe, la fréquence et le lieu des excursions et la rotation des campings.
26. Interdire le transport des visiteurs et de leur matériel par hélicoptère ou motoneige jusqu'aux refuges ou gîtes de l'arrière-pays. Autoriser l'utilisation d'hélicoptères ou de motoneiges pour approvisionner ces installations.
27. Autoriser le traçage des pistes dans la Zone II, là où il est effectué actuellement.

PROFIL : EFFICACITÉ ET SÉCURITÉ DE L'HABITAT DU GRIZZLI : DEUX OUTILS DE GESTION

Pour examiner l'impact de l'activité humaine sur les espèces animales sensibles aux perturbations, Parcs Canada se sert d'un outil en particulier, les modèles d'efficacité de l'habitat. À l'aide d'ordinateurs, les biologistes superposent les routes, les sentiers, les campings, les lotissements urbains et les installations sur une carte de la végétation et d'autres caractéristiques du paysage. Le modèle qui en résulte aide à déterminer dans quelle mesure un secteur donné peut soutenir des espèces comme le grizzli.

La présence de l'humain dans un secteur donné peut réduire l'efficacité d'un habitat. Par exemple, les routes et les bâtiments peuvent faire disparaître un habitat ou en compromettre l'efficacité. Les ours ont tendance à fuir les secteurs très fréquentés par l'humain.

Pour mesurer l'efficacité de l'habitat du grizzli à Jasper, Parcs Canada a divisé le parc en 33 unités de gestion du paysage ou UGP (voir le tableau 2). La superficie de chaque UGP correspond à peu près au territoire d'une grizzli femelle. Chaque UGP est classée selon son degré d'utilité en tant qu'habitat.

L'efficacité de l'habitat correspond à une comparaison entre la capacité d'un secteur de soutenir des grizzlis et sa valeur en tant qu'habitat, compte tenu des perturbations d'origine humaine (habitat réalisé).

Le modèle prédit que le grizzli tendra à fuir un secteur faisant partie de son territoire permanent si son efficacité est réduite de plus de 20 p. 100. Le parc national Jasper du Canada a pour but de gérer les activités humaines de façon à garantir une efficacité d'au moins 80 p. 100 dans 30 des 33 UGP du parc. À l'heure actuelle, 25 UGP atteignent cet objectif.

Les trois UGP où l'efficacité est inférieure à 80 p. 100 (confluent des trois vallées, Portal-Astoria et cours supérieur de la Sunwapta) regroupent

une trop forte concentration d'aménagements ou d'êtres humains pour soutenir efficacement et en permanence des populations de grizzlis. Comme le grizzli fréquente encore ces secteurs pour gagner d'autres zones d'habitat convenables, Parcs Canada s'est donné pour but de préserver les zones-liaison qui relient les habitats efficaces.

Parcs Canada a également recours à un deuxième outil pour gérer l'habitat du grizzli, à savoir l'analyse des zones de sécurité. Cet outil repose sur le principe voulant que la survie du grizzli dépend d'abord et avant tout d'un contact minimal avec l'humain. Les zones de sécurité sont des secteurs qui servent de refuge au grizzli pour de courtes périodes (de 24 à 48 heures). Ces zones lui permettent de se nourrir tout en demeurant à l'affût des êtres humains. Elles sont délimitées en fonction de leur superficie, de la qualité de

l'habitat qu'elles procurent, de leur altitude et du niveau d'activité humaine. Pour assurer la survie à long terme du grizzli, les chercheurs recommandent qu'environ 68 p. 100 de l'habitat d'une unité de gestion du paysage soit considéré comme zone de sécurité. Le tableau 2 illustre les valeurs actuelles et souhaitées des zones de

sécurité pour chacune des UGP de Jasper.

Si l'efficacité de l'habitat et les zones de sécurité servent à déterminer le degré d'impact causé par l'activité humaine, ces outils ont aussi leurs limites. Afin de gérer efficacement l'activité humaine, Parcs Canada a besoin d'une vaste gamme d'indicateurs ayant trait au grizzli et à d'autres composants de l'écosystème.

À l'heure actuelle, 5 unités de gestion du paysage comptent moins de 68 p. 100 de zones de sécurité. L'une d'entre elles, le confluent des trois vallées, se situe trop en-deçà du seuil pour que des gains importants soient réalisés. Pour cette UGP, l'objectif fixé est donc de ne pas réduire la superficie totale des zones de sécurité en-dessous de leur niveau actuel de 53 p. 100.

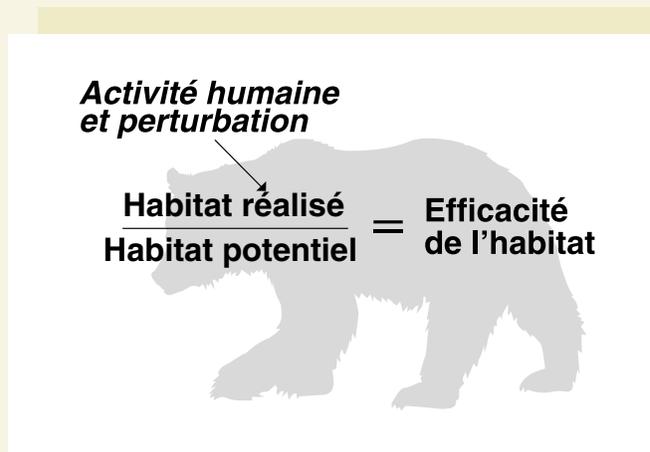


TABLEAU 2. OBJECTIFS D'EFFICACITÉ ET DE SÉCURITÉ DE L'HABITAT DES UNITÉS DE GESTION DU PAYSAGE

| UNITÉ DE GESTION DU PAYSAGE | QUALITÉ DE L'HABITAT | EFFICACITÉ ACTUELLE (ÉTÉ %) | OBJECTIF D'EFFICACITÉ (ÉTÉ %) | SUPERFICIE ACTUELLE ZONES DE SÉCURITÉ | OBJECTIF ZONES DE SÉCURITÉ |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|----------------------------|
| Confluent des 3 vallées | Très élevée | 61 | ≥61 | 53 | ≥57 |
| Chutes Athabasca | Moyenne | 84 | ≥80 | 81 | ≥81 |
| Ruisseau Blue | Moyenne | 94 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Chaba | Faible | 99 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Fiddle | Moyenne | 82 | ≥80 | 75 | ≥75 |
| Isaac | Moyenne | 94 | ≥90 | 96 | ≥96 |
| Cours inf. Athabasca | Élevée | 79 | ≥80 | 83 | ≥83 |
| Cours inf. Maligne | Moyenne | 77 | ≥80 | 74 | ≥74 |
| Cours inf. Miette | Élevée | 77 | ≥80 | 81 | ≥81 |
| Cours inf. Rocky | Élevée | 99 | ≥90 | 97 | ≥97 |
| Cours inf. Snake Indian | Élevée | 98 | ≥90 | 100 | 100 |
| Cours inf. Snaring | Moyenne | 100 | 100 | 99 | ≥99 |
| Medicine Tent | Faible | 94 | ≥90 | 100 | 100 |
| Cours moyen Athabasca | Élevée | 78 | ≥80 | 78 | ≥78 |
| Cours moyen Snake Indian | Élevée | 97 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Moosehorn | Élevée | 99 | ≥90 | 100 | 100 |
| Brazeau Nord | Faible | 89 | ≥90 | 59 | ≥68 |
| Poboktan | Faible | 85 | ≥90 | 57 | ≥68 |
| Portal-Astoria | Moyenne | 73 | ≥73 | 64 | ≥68 |
| Restless | Faible | 96 | ≥90 | 99 | ≥99 |
| Ruisseau Rock | Élevée | 95 | ≥90 | 100 | 100 |
| Short | Faible | 98 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Smoky | Moyenne | 96 | ≥90 | 95 | ≥95 |
| Southesk | Faible | 96 | ≥90 | 97 | ≥97 |
| Sunwapta/Athabasca | Moyenne | 85 | ≥80 | 86 | ≥86 |
| Cours sup. Athabasca | Faible | 100 | 100 | 99 | ≥99 |
| Cours sup. Maligne | Faible | 78 | ≥80 | 64 | ≥68 |
| Cours sup. Miette | Élevée | 96 | ≥90 | 100 | 100 |
| Cours sup. Rocky | Moyenne | 97 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Cours sup. Snake Indian | Élevée | 96 | ≥90 | 98 | ≥98 |
| Cours sup. Snaring | Moyenne | 99 | ≥90 | 99 | ≥99 |
| Cours sup. Sunwapta | Faible | 69 | ≥69 | 70 | ≥70 |
| Whirlpool | Faible | 98 | ≥90 | 99 | ≥99 |

Concepts propres à chaque secteur

Ce qui suit est une série de concepts énoncés pour la vallée de la Maligne, le mont Edith Cavell, la vallée Tonquin et Marmot Basin. Ensemble, ils forment l'orientation à donner à ces secteurs très fréquentés.

5.7 Vallée de la Maligne

Depuis l'époque de l'exploratrice Mary Schäffer et des pourvoyeurs Fred Brewster et Curly Phillips, la vallée de la Maligne accueille des visiteurs venus faire l'expérience de la nature sauvage des Rocheuses. Sa grande popularité témoigne des excellentes possibilités qu'elle offre pour l'observation des animaux sauvages et la découverte de splendides paysages vierges.

C'est grâce à bon nombre des caractéristiques exceptionnelles de la vallée que le parc a été classé site du patrimoine mondial en 1984. Parmi ces caractéristiques, il faut mentionner le lac Medicine, le canyon Maligne et l'un des systèmes karstiques souterrains les plus importants de toute l'Amérique du Nord. De plus, la décharge du lac Maligne est l'un des deux secteurs connus des Rocheuses qui abritent la plus forte concentration de harlequins plongeurs. Enfin, la vallée sert d'habitat à tout un éventail d'autres espèces animales, telles que le grizzli, l'orignal, le caribou et le mouflon.

Des recherches ont révélé que la faune et les symboles nationaux comme l'île Spirit attirent un nombre croissant de visiteurs du pays et de l'étranger. Il importe donc de gérer cette croissance pour préserver les qualités spéciales de la vallée de la Maligne. Par ailleurs, comme cet endroit est également un important territoire pour le caribou, le parc évaluera l'impact des activités hivernales sur cette espèce fragile.

5.7.1 Objectifs stratégiques

Dans le choix des possibilités offertes aux visiteurs, Parcs Canada se donne comme priorité de faire découvrir les caractéristiques spéciales de la vallée de la Maligne et d'aider les visiteurs à en comprendre l'importance pour le parc et la région environnante.

L'activité humaine est gérée de façon que la vallée de la Maligne continue de soutenir des populations viables d'animaux sauvages, particulièrement le grizzli, le caribou et le harlequin plongeur.

5.7.2 Objectifs

Préserver les possibilités d'observation de la faune.

Permettre à divers groupes ayant des intérêts variés de découvrir le secteur.

Réduire au minimum les conflits entre utilisateurs.

Améliorer le programme d'interprétation de la vallée de la Maligne.

Maintenir à plus de 80 p. 100 l'efficacité de l'habitat du grizzli et à plus de 68 p. 100 les superficies des zones de sécurité (74 p. 100 dans l'UGP du cours inférieur de la Maligne) de chaque unité de gestion du paysage.

5.7.3 Mesures clés

1. Élaborer un plan de secteur pour coordonner la mise en valeur du patrimoine, l'activité humaine, les services et les installations dans le secteur du lac Maligne. Définir les seuils correspondant aux objectifs minimaux d'intégrité écologique et de qualité du séjour des visiteurs en se servant d'outils de mesure tels que la congestion, la capacité de l'infrastructure, le degré de satisfaction des visiteurs et les objectifs d'éducation.
2. Conserver l'auberge du canyon Maligne à son emplacement actuel et en maintenir la capacité (24 lits).
3. Interdire la construction de nouveaux établissements d'hébergement dans la vallée de la Maligne.

4. Autoriser la construction d'hébergements pour le personnel de l'entreprise Maligne Lake Tours dans l'aire de service actuelle et l'aménagement d'un nombre limité d'hébergements dans le pavillon de jour. Déterminer les critères devant servir à fixer le nombre approprié d'hébergements du personnel.
5. Adopter une approche intégrée pour les communications dans diverses zones clés de la vallée :
 - solliciter l'aide de tierces parties; et
 - créer un pôle d'attraction pour l'interprétation au chalet du lac Maligne.
6. Gérer l'activité humaine de façon à préserver et à améliorer l'habitat du grizzli.
7. Mettre en oeuvre les *Lignes directrices sur la gestion de l'utilisation des rivières du parc national Jasper* :
 - fermer le cours moyen de la rivière Maligne à tous les amateurs de loisirs aquatiques;
 - fermer la décharge du lac Maligne à tous les visiteurs en mai et en juin afin de protéger le lieu de rassemblement du harlequin plongeur;
 - remettre en état les communautés de saules des zones riveraines et les communautés végétales des zones avoisinantes dans le secteur de la décharge du lac Maligne; restreindre l'accès à des sites particuliers jusqu'à ce que les travaux de régénération soient achevés; et
 - améliorer le programme d'interprétation.
8. Classer la décharge du lac Maligne « site écologiquement fragile » (SEF).
9. Adopter une méthode écologique appropriée afin d'épurer les eaux usées au lac Maligne.

Activités hivernales

10. D'ici à ce que l'évaluation des incidences de l'activité humaine sur le caribou soit achevée, maintenir la capacité actuelle de l'infrastructure aux lacs Medicine et Maligne.
11. Déblayer la route du lac Maligne en hiver dans l'intérêt de ceux qui veulent observer les animaux sauvages, visiter des points d'intérêt, faire du ski ou participer à d'autres activités appropriées.

5.8 Mont Edith Cavell

Le mont Edith Cavell est l'un des pics les plus élevés de la vallée de l'Athabasca. Les premiers explorateurs se laissaient guider par la paroi massive de « *la montagne de la Grande Traverse* » pour gagner le col Athabasca et la route de traite des fourrures menant à l'ouest. Aujourd'hui, au mont Edith Cavell, les visiteurs se voient offrir des possibilités exceptionnelles de découvrir trois types de glaciers, diverses catégories de moraines, des communautés de plantes qui colonisent les zones dénudées par le glacier Angel en retrait et la paroi nord abrupte de cette imposante montagne. Ce secteur revêt également de l'importance parce qu'il sert de territoire à diverses plantes rares ainsi qu'au caribou en rut. En 1988, les prés situés aux environs du mont Edith Cavell ont été classés *site écologiquement fragile* parce qu'ils réunissent une forte concentration de plantes inhabituelles qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans les quatre parcs des Rocheuses.

Facilité d'accès, proximité de la collectivité et panoramas spectaculaires, tous ces atouts font du mont Edith Cavell l'une des aires de fréquentation diurne les plus prisées du parc. Cette popularité représente pour Parcs Canada une occasion inégalée de diffuser ses messages aux visiteurs. Le taux de fréquentation élevé représente aussi une menace pour les caractéristiques écologiques du secteur. Le vieillissement de l'infrastructure et la congestion compromettent quant à eux la satisfaction des visiteurs.

Le parc s'est donné comme priorité d'améliorer la qualité des possibilités offertes aux visiteurs et d'accroître la protection des ressources fragiles du secteur.

5.8.1 Objectif stratégique

Les visiteurs se voient offrir des possibilités de découvrir les zones de végétation subalpines et alpines du parc.

5.8.2 Objectifs

Régler les problèmes de congestion en gérant la fréquentation et la circulation.

Fournir des services d'interprétation de qualité.

Protéger et préserver les communautés végétales rares et les vieilles forêts subalpines environnantes.

Maintenir l'intégrité des aires de rut et d'hivernage du caribou.

5.8.3 Mesures clés

1. D'ici l'an 2002, réduire la congestion dans le stationnement supérieur de l'aire de fréquentation diurne du mont Edith Cavell pendant les périodes de pointe. Envisager diverses options telles que les communications, le transport en commun, l'imposition de quotas sur la circulation ou l'imposition de restrictions sur les véhicules particuliers.
2. Définir les objectifs minimaux au chapitre de l'intégrité écologique et de la qualité du séjour des visiteurs en se servant de facteurs tels que l'affluence, la capacité de l'infrastructure, la satisfaction des visiteurs et les objectifs d'éducation.
3. Améliorer le programme d'interprétation pour que les visiteurs comprennent mieux la diversité écologique et géologique du secteur, ses caractéristiques glaciaires et le rôle du mont Edith Cavell en tant que repère historique.
4. Encourager les visiteurs à participer à des excursions guidées.
5. Au besoin, interdire l'accès aux prés afin de protéger le territoire de rut du caribou à l'automne et de réduire les dommages causés à la végétation par la fréquentation dans les conditions humides du début du printemps.
6. Bien baliser et stabiliser les sentiers des prés Cavell en vue d'aider à protéger les populations de plantes rares :
 - refaire le tracé des sentiers, au besoin, pour protéger les plantes rares; et
 - effectuer le recensement détaillé des plantes rares afin de déterminer leur emplacement, leur aire de distribution et leur état.
7. Préserver le cachet, la raison d'être et la capacité de l'auberge Edith Cavell.

5.9 Vallée Tonquin

La vallée Tonquin est une destination populaire du parc national Jasper du Canada depuis bien des années. La chaîne The Ramparts qui domine les lacs Amethyst sont le symbole par excellence de l'arrière-pays de Jasper. L'équitation est de tout temps le moyen de transport de prédilection des visiteurs qui se rendent dans ce secteur, mais, depuis 20 ans, la randonnée pédestre gagne en popularité. Le grizzli se sert de la vallée Tonquin pour se nourrir et pour se rendre à d'autres secteurs. Les réseaux hydrographiques qui relient la vallée à la Colombie-Britannique servent en effet de corridors de déplacement aux gros carnivores. Les baies poussant aux environs du ruisseau Portal sont reconnues pour attirer de nombreux grizzlis en août et en septembre, situation qui accroît les risques de rencontres ours-humains. La vallée Tonquin est également fréquentée par les caribous : aire de mise bas au début de juin (dans les vallées latérales), aire d'alimentation pendant tout l'été et territoire de rut en octobre.

L'équitation continuera d'être autorisée dans la vallée Tonquin. Ces dernières années, l'état des sentiers suscite des préoccupations grandissantes, de même que les conflits entre utilisateurs et l'effet du piétinement et du débrouillage des chevaux. Parcs Canada gèrera les activités pratiquées dans la vallée dans le but d'atteindre des objectifs clairement définis.

5.9.1 Objectifs stratégiques

La vallée Tonquin demeure l'une des destinations les plus populaires de l'arrière-pays du parc national Jasper du Canada.

L'activité humaine est gérée de façon telle que la vallée Tonquin continue de soutenir des populations viables de grizzlis et de caribous.

5.9.2 Objectifs

Préserver les zones de sécurité et la connectivité des corridors utilisés par le caribou et protéger les habitats d'importance cruciale (ex. : territoires de rut, aires de mise bas).

Maintenir des possibilités d'accès contrôlé tant pour les chevaux que pour les randonneurs pédestres.

Préserver les zones de sécurité et les corridors de déplacement des grizzlis dans la vallée Tonquin et dans les unités de gestion du paysage (UGP) environnantes.

Inciter les visiteurs à mieux comprendre, apprécier et respecter le patrimoine naturel et culturel de la vallée Tonquin en protégeant les ressources.

5.9.3 Mesures clés

1. Communiquer à tous les visiteurs qui se rendent dans la vallée Tonquin l'importance que revêt ce secteur pour le grizzli et le caribou des bois; leur expliquer comment ils peuvent réduire au minimum l'impact de leur présence.
2. Réduire au minimum les perturbations humaines pendant les périodes de mise bas et de rut du caribou. Si le programme de surveillance du caribou révèle une réduction de la population, en déterminer la cause.
3. Définir les objectifs minimaux ayant trait à l'intégrité écologique et à la qualité de l'expérience offerte au visiteur à l'aide de facteurs tels que :
 - l'efficacité de l'habitat du grizzli;
 - le fourrage pour les animaux sauvages et domestiques;
 - la superficie de sol dénudé; et
 - la satisfaction des visiteurs.
4. Interdire l'aménagement de sentiers désignés au col Moat, au col Tonquin, au col Vista et au ruisseau Meadow, qui servent de corridors de déplacement pour le grizzli.
5. Lorsqu'il est question de la protection du grizzli et du public, opter pour la fermeture de secteurs de préférence à la réinstallation ou à l'enlèvement des ours.
6. Continuer d'autoriser l'équitation dans la vallée Tonquin en y contrôlant strictement l'accès dans des conditions précises :
 - préserver l'efficacité, la sécurité et la connectivité des habitats du grizzli (voir aussi le tableau 2);
 - préserver l'efficacité, la sécurité et la connectivité des habitats du caribou en accordant une attention particulière aux territoires de rut et aux aires de mise bas;
 - établir des objectifs et mettre en place des mesures de surveillance pour évaluer les progrès accomplis dans l'atteinte de ces objectifs;
 - améliorer les conditions dans la vallée en réduisant le nombre de chevaux par nuit et le nombre d'excursions, ainsi qu'en contrôlant les déplacements des chevaux en liberté;
 - faire en sorte que les randonneurs acceptent l'état des sentiers et qu'ils soient aussi satisfaits de leur expérience dans la vallée Tonquin que de celle qui leur est offerte dans d'autres secteurs de l'arrière-pays où l'équitation est autorisée; et
 - réduire la superficie de terrain dénudé dans les aires de pâturage.
7. Maintenir la capacité des installations de l'arrière-pays à son niveau actuel :
 - camping : 70 personnes;
 - Wates/Gibson Hut : 30 personnes;
 - Amethyst Lodge : 25 personnes; et
 - Tonquin Valley Lodge : 25 personnes.
8. Déterminer l'impact des excursions d'équitation d'une journée dans les secteurs Clitheroe et Majestic et évaluer s'il y a lieu d'établir des normes supplémentaires, de créer des programmes de surveillance, d'aménager des sentiers désignés ou de procéder à des fermetures.

9. Évaluer les caractéristiques spéciales (ex. : espèces et communautés rares, habitat d'importance cruciale) de la vallée Tonquin afin de déterminer les mesures à prendre pour gérer l'activité humaine.
10. Consigner des données sur les ressources culturelles de la vallée Tonquin qui revêtent de l'importance à l'échelle locale et régionale.

5.10 Station de ski Marmot Basin

En hiver, la plupart des visiteurs se rendent dans le parc pour faire du ski à Marmot Basin. Ce taux de fréquentation élevé donne lieu à des enjeux environnementaux associés à l'aménagement et à l'exploitation de la station de ski, particulièrement pendant l'été.

La station de ski est assujettie à un plan d'aménagement à long terme. Le nouveau Processus d'examen des projets d'aménagement (section 8.3) permettra à Parcs Canada de s'assurer que les projets d'aménagement cadrent avec le plan à long terme et à ce qu'ils soient évalués publiquement. Avec le concours des exploitants de Marmot Basin, Parcs Canada élabore actuellement des lignes directrices pour régir l'aménagement et l'exploitation des stations de ski. Ces lignes directrices définiront la façon dont la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* s'appliquera aux propositions d'aménagement, cerneront l'information requise aux diverses étapes du projet et exposeront le rôle du public. De plus, les lignes directrices seront assorties de directives opérationnelles appropriées.

5.10.1 Objectif stratégique

La station de ski est régie par une stratégie d'utilisation estivale et hivernale qui soutient la viabilité à long terme des pentes de ski tout en assurant le respect du principe de l'absence nette d'incidence environnementale négative.

5.10.2 Objectifs

Reconnaître l'importance du secteur comme pierre angulaire du tourisme hivernal et fournir aux visiteurs des occasions d'apprécier le patrimoine naturel et culturel.

Voir à ce que la station de ski soit gérée dans le respect des plans à long terme et tienne compte du fait qu'elle se trouve dans un parc national.

Maintenir un degré raisonnable de certitude dans la planification future ainsi que dans l'examen et l'approbation des projets.

5.10.3 Mesures clés

Adopter les principes suivants dans la gestion de la station de ski.

- L'aménagement de nouvelles stations de ski sera interdit dans les parcs nationaux. Quant aux stations de ski existantes, elles sont la pierre angulaire du tourisme hivernal dans les parcs des Rocheuses, et elles seront donc autorisées à poursuivre leurs activités.
- Les plans à long terme et les projets d'aménagement connexes doivent être suffisamment détaillés pour permettre une évaluation des effets cumulatifs de l'aménagement.
- Les stations de ski seront gérées conformément aux principes présentés le 26 juin 1998 dans les nouvelles mesures de protection des parcs nationaux du Canada : a) utilisation appropriée; b) plafonnement clair des aménagements; c) pratiques de gestion qui reflètent le contexte d'un parc national; d) absence nette d'incidence environnementale négative.
- Les exploitants de stations de ski élaboreront et intégreront des pratiques d'exploitation répondant aux normes écologiques les plus élevées qui soient.
- Les futurs plans à long terme et les projets d'amélioration des installations existantes seront rejetés s'ils donnent lieu à un accroissement de la capacité d'accueil établie dans les plans actuels.

- Les projets d'aménagement seront rejetés s'ils donnent lieu à une augmentation de la capacité d'accueil établie dans les plans à long terme.
- D'ici à ce que de nouveaux plans à long terme soient en place, seuls les projets d'aménagement déjà prévus dans les plans actuels seront envisagés.
- Les lignes directrices détaillées qui sont en cours d'élaboration orienteront la gestion de la station de ski.

Transports et services publics



Routes, voies ferrées et mouflons (Ovis canadensis). Les premiers visiteurs du parc arrivaient par chemin de fer et faisaient des randonnées à cheval dans les vallées avoisinantes pendant la journée. De nos jours, des centaines de milliers de véhicules sillonnent les routes du parc, dont la route 16, une voie de transport nationale.

6.0 TRANSPORTS ET SERVICES PUBLICS

6.1 Aperçu

Dans un parc national, le transport routier et ferroviaire ne se limite pas au déplacement de personnes entre destinations. Élément essentiel de la gestion de l'activité humaine, il permet aux voyageurs de visiter les points d'intérêt et d'explorer les milieux montagneux. En fait, presque tous les visiteurs découvrent le parc à partir des routes et des installations en bordure de ces routes. Cela est certainement le cas dans le parc national Jasper du Canada, où il y a plus de 300 kilomètres de routes secondaires.

Malheureusement, les routes et le chemin de fer ont un impact considérable sur l'environnement. C'est pourquoi Parcs Canada n'est pas en mesure de répondre à la demande croissante d'espaces de stationnement et d'autres infrastructures.

Le parc doit plutôt s'efforcer d'utiliser plus efficacement les moyens de transport existants et de recourir à d'autres solutions, dont le transport en commun.

La route Yellowhead et la voie ferrée principale du Canadien National – deux importants couloirs de transport nationaux – traversent le parc national Jasper du Canada. Chaque année, plus d'un million de véhicules empruntent la route Yellowhead. On estime qu'environ 25 p. 100 des automobilistes s'arrêtent dans le parc, le reste ne le traversant que pour atteindre d'autres destinations. Le nombre de véhicules sur la route augmente en moyenne de 3 p. 100 par année. On prévoit que cette croissance va se poursuivre en raison de la popularité de la région comme destination touristique, de l'augmentation rapide de la population dans le couloir de la Yellowhead et de l'expansion de la ville d'Edmonton. Au fur et à mesure que la circulation augmente dans le parc, il pourrait être nécessaire d'ajouter des voies de dépassement d'ici le milieu de la prochaine décennie et peut-être même de construire des voies doubles sur certaines parties de la route dès 2015.

En vertu de la politique de Parcs Canada, les visiteurs peuvent accéder aux secteurs reculés du parc en aéronef commercial ou privé lorsqu'il n'existe aucune autre moyen d'accès raisonnable. La présence de voies de communication nationales (routes et chemins de fer) dans le parc national Jasper du Canada de même que la proximité d'aéroports sur les terres avoisinantes éliminent la nécessité pour les visiteurs de pénétrer dans le parc en aéronef.

Impact sur l'environnement

Étant donné leur importance économique et sociale, et le manque de solutions pratiques, la route et le chemin de fer continueront d'être les modes de déplacement dans le parc. Parcs Canada doit cependant trouver des façons de réduire leur impact sur l'environnement, en particulier sur la faune, la végétation et les écosystèmes aquatiques.

Faune

Tant le chemin de fer que la route traversent un habitat important pour la faune dans l'écorégion montagnarde, ce qui peut avoir des conséquences pour le déplacement de la faune dans ces secteurs.

Les animaux sauvages attirés par les céréales qui tombent le long de la voie ferrée viennent à dépendre de cette source alimentaire et, à la longue, perdent leur crainte des êtres humains.

Les incidents mortels pour la faune le long des routes et du chemin de fer ont un impact important sur les populations de wapitis, de cerfs muets, de cerfs de Virginie, d'orignaux, de mouflons, de caribous de montagne et de grands carnivores. Les collisions avec des véhicules et des trains tuent en moyenne annuellement 150 grands ongulés et carnivores. Au total, 60 p. 100 de ces décès surviennent sur la route Yellowhead.

Végétation

Les trains et les véhicules introduisent des plantes non indigènes dans le parc. La propagation de cette végétation constitue une menace importante à la biodiversité indigène et aux habitats naturels de la faune.

Écosystèmes aquatiques

Les routes et le chemin de fer interrompent l'écoulement naturel de l'eau et ont des répercussions sur les zones riveraines. Les chaussées qui traversent des marais, et les ponceaux en travers des routes et de la voie ferrée, modifient l'évolution naturelle des systèmes aquatiques du parc.

Infrastructure

La majeure partie de l'infrastructure du parc est désuète. Les routes, les ponts et les terrains de stationnement ont commencé à dépasser leur durée de vie normale. L'utilisation de ces installations atteint leur capacité maximale. Les stationnements et les voies d'arrêt n'ont pas été conçus pour recevoir les gros véhicules de plaisance et le nombre sans cesse croissant d'autocars. Les véhicules plus rapides, plus larges et plus lourds endommagent l'assise des routes. La congestion sur les routes panoramiques empêche les touristes de s'arrêter aux points d'intérêt, une des activités les plus populaires dans les parcs nationaux. Tous ces facteurs contribuent aux problèmes de circulation et constituent un danger pour la sécurité publique. Les frais d'entretien et d'amélioration de ces infrastructures sont très élevés, et, en raison de ses ressources financières restreintes, le parc doit établir des priorités.

Vols panoramiques

La circulation aérienne, en particulier les vols panoramiques, peut nuire tant à l'environnement qu'aux visiteurs, en particulier dans l'arrière-pays. Bien qu'actuellement les vols au-dessus du parc soient peu nombreux, il se pourrait qu'ils augmentent au cours de la période couverte par le présent plan directeur. Même si on mettait en place une réglementation avec Transports Canada, des lignes directrices volontaires seraient une occasion de travailler plus directement avec les personnes touchées par un changement dans ce secteur d'activité.

6.2 Objectifs stratégiques

Les couloirs de transport nationaux et les routes secondaires sont gérés de façon à appuyer l'engagement de Parcs Canada à l'égard de l'intégrité écologique et à permettre aux visiteurs de profiter du parc.

Les services publics ont des incidences minimales sur l'intégrité écologique du parc.

L'impact des aéronefs et de leurs installations sur l'intégrité écologique et sur les visiteurs est réduit au minimum.

6.3 Objectifs

Réduire l'impact environnemental des routes et de la voie ferrée, y compris la mortalité d'animaux sauvages.

Entretien d'un réseau de routes secondaires pour permettre aux visiteurs de voir le parc et d'en profiter.

Relever les endroits où les routes, le chemin de fer et les installations de transport ont entraîné une perte d'habitat terrestre, riverain et aquatique; régénérer ces habitats si possible.

6.4 Mesures clés

1. Continuer à améliorer le revêtement routier, les belvédères et les panneaux le long de la promenade des Glaciers. Cette route restera ouverte à l'année pour répondre à la demande pendant la saison intermédiaire et en hiver ainsi qu'aux besoins des autocars et de l'industrie touristique.
2. Réparer la route du lac Pyramid pour répondre aux besoins des visiteurs et des exploitants de la terrasse Pyramid.
3. Améliorer les installations/panneaux d'interprétation et autres moyens de communications le long des routes du parc.
4. Examiner les problèmes de transport terrestre au cours de la prochaine décennie. Commencer d'ici 2001 et étudier surtout les aspects suivants :
 - l'accès approprié pour les visiteurs;
 - la contribution des routes à la qualité du séjour des visiteurs;
 - l'impact environnemental des routes;
 - les moyens de transport comme outil de gestion de l'activité humaine;
 - le transport en commun;
 - le stationnement et la circulation autour de la collectivité de Jasper; et
 - les besoins et les problèmes du transport régional.
5. Évaluer les avantages pour la faune de fermer la route 93A entre Tekarra Lodge et Alpine Village. Envisager la fermeture permanente de cette partie de la route, selon les résultats de la fermeture expérimentale.
6. Laisser la route 93A ouverte entre le pont de la rivière Whirlpool et les chutes Athabasca, jusqu'à ce que la situation devienne inacceptable. S'il y a des fonds disponibles, la route 93A peut être réparée, mais il s'agira d'une faible priorité.
7. En prévision de l'élargissement à quatre voies de la route 16, recueillir des informations de base et tout renseignement nécessaire pour déterminer les secteurs fragiles, l'habitat important pour la faune et les aires de déplacement de la faune.
8. Continuer à mettre en application les mesures d'atténuation les plus novatrices pour réduire le taux de mortalité de la faune dans les couloirs de transport. Accorder la priorité à la route Yellowhead.
9. Poursuivre la collaboration avec le CN pour trouver des moyens de réduire l'impact du chemin de fer. Au nombre des priorités : mortalité de la faune, déversements de céréales et débit des cours d'eau.

10. Poursuivre les efforts visant à réduire la propagation de plantes non indigènes le long des routes, du chemin de fer et des couloirs de services publics.
11. Tester et mettre en oeuvre des mesures efficaces de remise en état des voies d'emprunt et des emprises routières à l'abandon, surtout dans l'écorégion montagnarde.
12. Élaborer des stratégies pour régler les problèmes de circulation et de stationnement (congestion, effets cumulatifs) liés aux principales routes secondaires, voies d'arrêt et aires de fréquentation diurne.

Transport aérien

13. Une étude approfondie sera menée dans le but de désaffecter la piste d'atterrissage.
14. Afin de préserver le caractère sauvage des terres du parc et la qualité de l'expérience pour les visiteurs, établir, en collaboration avec les exploitants locaux, des lignes directrices volontaires pour les guides touristiques commerciaux. Ces lignes directrices reconnaîtraient la vallée de l'Athabasca comme une route soumise aux règles de vol à vue (VFR) et prendraient en considération la température très variable des Rocheuses. La sécurité ne sera pas compromise.
15. Conjointement avec les gestionnaires fonciers voisins et les responsables provinciaux d'octroi de permis, établir des lignes directrices pour les vols liés à des activités récréatives pratiquées dans des secteurs adjacents aux limites du parc (ex. : hélirandonnées, héliski).

Un lieu pour la collectivité



Vue aérienne de Jasper, en forme de J. La collectivité est située au confluent de trois importantes vallées fluviales, celles des rivières Athabasca, Miette et Maligne. De simple point d'arrêt le long du chemin de fer du Grand Trunk Pacific, Jasper est devenue une collectivité de résidents permanents et un lieu de villégiature pour des millions de visiteurs.

7.0 UN LIEU POUR LA COLLECTIVITÉ

7.1 Aperçu

En 1910, la compagnie ferroviaire Grand Trunk Pacific établissait dans le parc forestier Jasper une gare et une localité de limite divisionnaire appelée Fitzhugh. Sans tarder, une petite communauté s'installa autour de la gare et, lorsqu'elle fut arpentée, on la renomma Jasper. Aujourd'hui, avec une population de 4 691 habitants, la collectivité de Jasper sert à la fois de limite divisionnaire pour la Compagnie des chemins Canadien National (CN) et de centre administratif et touristique pour le parc national Jasper du Canada.

Le village est situé au centre du parc national Jasper du Canada, au confluent de trois grandes vallées fluviales, celles des rivières Athabasca, Maligne et Miette. Comme cette collectivité se trouve dans un parc national, son administration est d'une complexité particulière.

Jasper est située en plein cœur d'un secteur important pour les animaux sauvages, puisque c'est précisément là que se trouvent leur corridor de déplacement et leur habitat montagnard. L'activité humaine est concentrée dans cette zone écologiquement fragile; à défaut d'une administration attentive, des changements dans l'aménagement de la collectivité et les utilisations connexes pourraient mener à des incidences environnementales négatives ailleurs dans le parc.

En raison de sa situation géographique et de ses ressources patrimoniales, Jasper peut devenir une collectivité écologique modèle, en devenant un chef de file en matière de tourisme patrimonial et de gestion de l'environnement. Les aspects suivants doivent être pris en considération dans l'administration de la collectivité :

- l'impact de la collectivité sur l'intégrité écologique du parc;
- la protection des ressources du patrimoine bâti;
- la gestion de la croissance commerciale;
- un nombre suffisant d'hébergements pour les résidents; et
- le désir de préserver le cachet d'une collectivité de montagne dans un parc national.

Après consultation auprès du public, Parcs Canada a entrepris l'élaboration d'un plan pour la collectivité de Jasper. Ce plan consiste en un programme détaillé sur les politiques foncières et sur les lignes directrices de planification et de conception, afin d'orienter les futurs aménagements dans la collectivité. Il définit les paramètres de conception et précise les limites de croissance, pour assurer la viabilité de la collectivité et du parc. Il reconnaît l'importance des ressources du patrimoine bâti et propose des mesures pour protéger le cachet historique du village. L'application des principes énoncés dans le plan communautaire aidera à garantir que la collectivité continue d'être un exemple vivant des valeurs des parcs nationaux.

7.2 Énoncé du rôle

Le principal rôle de la collectivité est celui de centre d'accueil – un point central où sont concentrés les services et installations touristiques. Les sondages révèlent que près de 80 p. 100 des visiteurs du parc viennent dans le village, que ce soit pour faire des provisions, se loger ou avoir recours à divers services.

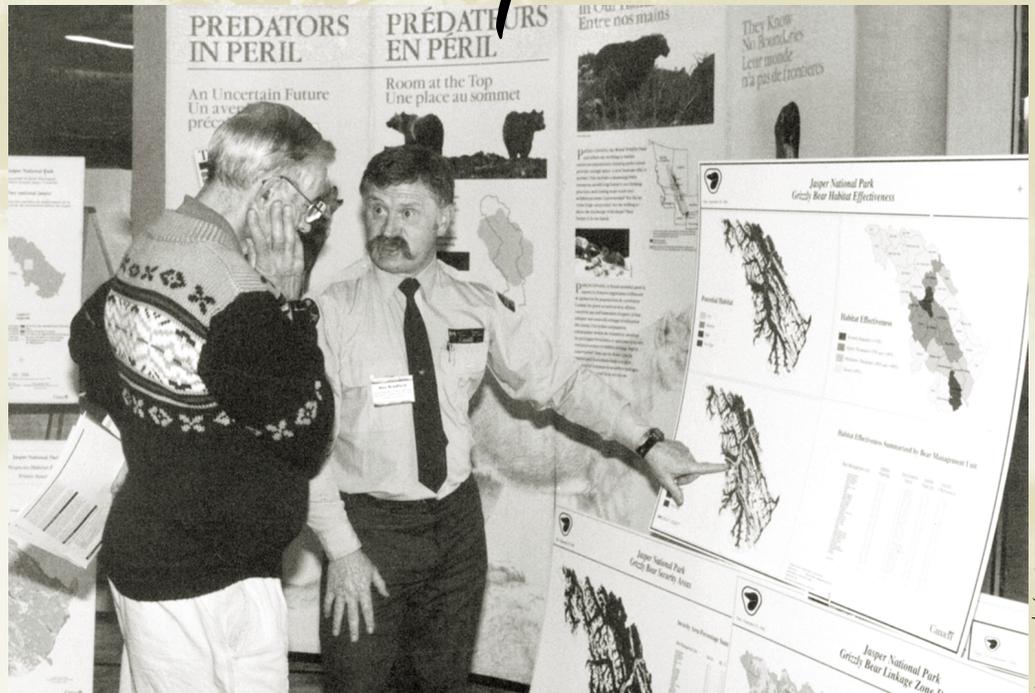
7.3 Objectif stratégique

Jasper est une collectivité écologique modèle; à ce titre, elle fait partie intégrante du parc national et joue un rôle de premier plan comme centre de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel et comme point de services touristiques de base dans le parc national Jasper du Canada.

7.4 Mesure clé

1. Des lignes directrices particulières seront élaborées à la suite des décisions découlant de l'approbation du plan communautaire. Ces lignes directrices régiront l'aménagement, l'exploitation et la gestion de la collectivité, et elles seront considérées comme faisant partie intégrante du présent plan.

Un lieu pour une gestion transparente



Un garde de parc et un membre du public échangent idées et information au cours d'une journée d'accueil. Tous les Canadiens ont des intérêts dans leurs parcs nationaux et le droit de faire connaître leur point de vue sur le mode de gestion.

(The Jasper Booster)

8.0 UN LIEU POUR UNE GESTION TRANSPARENTE

8.1 Aperçu

Le parc national Jasper du Canada appartient à tous les habitants du pays. Tous les citoyens devraient savoir qu'ils peuvent participer aux principales décisions concernant leur parc. Les secteurs qui semblent le plus intéresser le public sont l'intégrité écologique et les effets cumulatifs, l'accès à certains secteurs du parc, les limites de croissance, l'utilisation appropriée et la participation active du public. La présente section traite des principaux changements stratégiques à apporter pour faire en sorte que les décisions soient prises dans un contexte d'uniformité, d'équité, de transparence et de sensibilisation.

Les valeurs et les principes énoncés ci-dessous guideront la gérance et la prise de décision dans le parc national Jasper du Canada.

Valeurs

- restrictions et auto-discipline aujourd'hui, pour le bienfait des générations futures.
- prise de décisions transparentes et collectives.
- chances égales de découvrir la nature sauvage et de pratiquer des activités de qualité.
- réglementation prévisible, uniforme et équitable.
- gestion compétente et responsable.
- respect des autres.

Principes

Les mesures, initiatives et programmes mis de l'avant pour réaliser la vision sont en tous points conformes à l'esprit et aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, des *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, du *Plan communautaire de Jasper* et du *Plan directeur du parc national Jasper du Canada*.

Les normes sont définies, mises en vigueur et révisées de façon à assurer le maintien de l'intégrité écologique et commémorative.

La réglementation et la prise de décision sont adaptées, transparentes, uniformes et équitables.

La responsabilité est à la fois individuelle et partagée, afin de protéger et de préserver les ressources patrimoniales.

La gestion active, adaptée et prudente tient compte des effets cumulatifs et des limites de croissance en raison de la capacité limitée du parc.

La gérance, qui repose sur une base scientifique solide, consiste en une gestion respectueuse de l'environnement, en la mise en place de mesures d'atténuation et en travaux de remise en état.

L'intégrité et le bon sens sont à la base de toutes les décisions.

La planification et la prise de décision sont coordonnées à l'échelle régionale.

On encourage les partenariats, selon un programme équilibré.

La responsabilité est partagée pour parvenir à la viabilité écologique, sociale, culturelle et économique.

La participation du public à la prise de décision sera régie par les pratiques fondamentales suivantes :

- accès à de l'information claire, à jour, pertinente, objective et précise;
- avis et délai adéquats pour l'examen du public;
- considération attentive des commentaires du public;
- rétroaction sur la nature des commentaires reçus et sur la réponse de Parcs Canada aux participants; et
- respect envers toutes les parties intéressées et les opinions personnelles.

8.2 Participation du public

Parcs Canada souhaite la participation régulière du public. Le mode de participation peut varier selon la nature de la décision. Parcs Canada demandera à divers groupes et particuliers leur avis sur la mise en oeuvre des directives du présent plan directeur. La participation peut se faire par le biais de groupes consultatifs, de journées d'accueil, de groupes de travail et de réunions avec les administrations avoisinantes ou par commentaires dans Internet. Parcs Canada tiendra également annuellement un forum public pour étudier la mise en oeuvre du plan directeur et en discuter. Le public jouera un rôle important dans la conception du genre de forum qui réponde le mieux à ses besoins.

Le plan prévoit plusieurs interventions auprès du public, notamment le *Processus d'examen des projets d'aménagement*, et un processus pour étudier les changements proposés dans l'utilisation ou le niveau d'utilisation, appelé *Cadre d'utilisation appropriée*. Le parc national Jasper du Canada est également résolu à fournir au public plus d'occasions de participer au programme de recherches.

8.2.1 Objectif stratégique

Les décisions clés concernant les politiques, l'utilisation des terres et la planification sont prises au moment opportun, elles sont équitables et conséquentes, et elles résultent d'un processus transparent axé sur la consultation.

8.2.2 Mesures clés

1. Organiser annuellement une table ronde pour discuter de la mise en oeuvre du plan directeur.
2. Informer régulièrement le public sur la mise en oeuvre du plan directeur et lui expliquer en quoi il est conforme au *Rapport sur l'état des parcs*.
3. Établir des processus appropriés de consultation du public sur les enjeux futurs. Voir à ce que les intervenants locaux soient consultés le plus tôt possible.

8.3 Processus d'examen des projets d'aménagement

Les bâtiments, les routes, les ponts et autres infrastructures sont essentiels aux activités, au fonctionnement et à la gestion d'un parc national. La dimension, la conception et l'utilisation de ces installations doivent répondre aux besoins des visiteurs tout en respectant l'environnement du parc. Elles doivent également être conformes aux exigences de la législation et des obligations inhérentes à l'aménagement dans un parc national.

8.3.1 Objectif stratégique

Le Processus d'examen des projets d'aménagement assure que les lignes directrices sont appliquées de façon uniforme et que le public est consulté concernant tout aménagement, y compris pour les rénovations importantes, dans le parc national Jasper du Canada.

8.3.2 Objectifs

S'assurer que l'aménagement reflète le mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, dans la politique de Parcs Canada et dans le *Plan communautaire de Jasper*.

Appliquer des normes élevées en matière d'évaluation environnementale.

Améliorer l'uniformité.

Faire appel à la contribution du public.

8.3.3 Mesure clé

1. Adopter un *Processus d'examen des projets d'aménagement* révisé pour toutes les propositions. Ce processus comprendra les éléments clés suivants.
 - L'examen des projets d'aménagement se fera en deux étapes – l'examen du permis d'aménagement et l'examen du permis de construction.
 - Un Comité consultatif de l'aménagement (CCA) coordonnera la participation du public. Ce comité étudiera publiquement les demandes pour s'assurer qu'elles sont pertinentes et conformes aux exigences de la *Loi sur les parcs nationaux*, aux règlements et à la planification. Le CCA soumettra ses recommandations au directeur du parc.
 - Un Comité régional de révision étudiera les questions de procédures découlant des recommandations du CCA et des décisions du directeur du parc.
 - Des clauses de temporarisation limiteront la période de validité des approbations.
 - Les normes élevées pour les évaluations environnementales comprendront les exigences de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale (LCEE)*.
 - Le processus municipal d'examen de l'aménagement servira de modèle.
 - Toutes les propositions respecteront les critères régissant l'aménagement et l'octroi de permis d'exploitation exposés dans l'annonce de la ministre du Patrimoine canadien en juin 1998 et dans le *Plan communautaire de Jasper*, de même que les principes directeurs concernant la nature et l'envergure des aménagements de LCP à l'extérieur des collectivités de parc.
 - Les critères régissant l'aménagement et l'octroi des permis d'exploitation vaudront pour les activités qui ne nécessitent pas d'aménagement mais qui pourraient avoir un impact sur la collectivité (ex. : logements pour les employés, entrepôts d'équipement).

8.4 Utilisation appropriée

Parcs Canada est chargé de rendre des décisions quant au type d'utilisation appropriée dans un parc national. Dans les cas où la *Loi sur les parcs nationaux*, les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*, le *Plan directeur du parc* ou le *Plan communautaire de Jasper* ne précisent pas clairement l'utilisation appropriée, Parcs Canada doit se fier à des critères mieux définis pour rendre des décisions. Des compromis seront parfois nécessaires et le processus d'examen doit être suffisamment souple pour refléter les changements des valeurs et les opinions du public.

8.4.1 Objectif stratégique

L'utilisation est évaluée à l'aide de critères clairs qui respectent le mandat énoncé dans la Loi sur les parcs nationaux et dans le cadre stratégique de Parcs Canada.

8.4.2 Objectifs

Appliquer les critères régissant l'utilisation appropriée dans l'évaluation de nouvelles activités et utilisations proposées, ainsi que de changements des degrés d'utilisation.

Inviter le public à participer à l'évaluation de l'utilisation appropriée.

8.4.3 Mesures clés

1. Instaurer un processus annuel visant à examiner les nouvelles activités et utilisations proposées ainsi que les changements des degrés d'utilisation :
 - inviter le public à évaluer les changements proposés; et
 - évaluer les propositions à la lumière des critères proposés au tableau 3.

TABLEAU 3 - CRITÈRES RÉGISSANT L'UTILISATION APPROPRIÉE

Les critères suivants serviront à l'évaluation des mérites d'une nouvelle utilisation, d'un changement d'une utilisation existante ou d'un changement important du niveau ou de l'intensité d'une utilisation ou d'une activité. Les critères sont tous pertinents mais sont ni exhaustifs ni absolus. Ils servent à orienter les travaux des évaluateurs. En appliquant ces critères, il faut d'abord déterminer dans quelle mesure le changement proposé contribue ou contrevient à l'esprit et aux objectifs du plan directeur, à la *Loi sur les parcs nationaux* et à la politique de Parcs Canada. Ces critères proviennent du *Rapport sommaire* de la table ronde sur l'étude de la vallée de la Bow de Banff.

Incidence sur l'environnement

- vise à évaluer dans quelle mesure les changements proposés ont une incidence sur l'intégrité écologique de la région. L'évaluation inclura l'incidence de la participation à l'activité ainsi que les installations et les services nécessaires au soutien de cette activité.

Incidence sur la culture et le patrimoine

- vise à évaluer le caractère qualitatif de la préservation d'une utilisation qui contribue à l'intégrité patrimoniale et culturelle de la région. L'évaluation devra être basée sur une compréhension, une valorisation et un respect du patrimoine et de la culture de la région, ainsi que de l'évolution de son identité culturelle, y compris de celle des communautés autochtones.

Qualité de l'expérience

- étudie le degré d'amélioration ou de diminution de la richesse de l'expérience qui découle du changement proposé. L'application de ce critère est basée sur l'hypothèse que chaque personne vise un éventail diversifié d'expériences tout en accordant une valeur variable aux diverses ressources et installations et aux divers services.

Incidence économique

- vise à évaluer les répercussions économiques du changement proposé. Les facteurs dont il conviendra de tenir compte incluront notamment : coût pour les gens qui visitent le parc, coûts et recettes pour Parcs Canada et incidence sur les économies locale, régionale et nationale ainsi que sur les conditions du marché.

Sécurité du public

- sert à déterminer dans quelle mesure le changement proposé représente des risques ou des dangers pour les participants ou d'autres intervenants.

Équité et accès

- vise à garantir que tous les citoyens aient des possibilités justes, acceptables et équitables de participer à l'éventail des activités et des expériences appropriées au sein du parc national Jasper du Canada et d'en profiter. On tiendra compte entre autres de la situation économique, des capacités physiques et du lieu de résidence des visiteurs.

Incidence sociale/qualité de vie

- vise à étudier les répercussions sociales du changement proposé. Les questions soulevées dans ce cas sont les suivantes : degré de changement des structures et des besoins sur le plan social au sein de la région, incidence sur la structure des services sociaux, incidence sur les indicateurs sociaux (ex. : répartition des revenus, coûts du logement, taux de criminalité).

Éducation et sensibilisation

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue à l'amélioration de la compréhension et de la valorisation du patrimoine naturel et culturel du parc national Jasper du Canada, de son rôle au sein du réseau de parcs nationaux du Canada et au sein de l'écosystème global.

Degré d'utilisation : fréquence, période et volume

- seront posées entre autres les questions suivantes : À quelle fréquence l'activité proposée a-t-elle lieu? À quelle période (ex. : saison)? Combien de personnes y participent? Quel est le niveau du soutien requis?

Aspects reliés au cadre physique

- inclut deux composantes. La première étudie dans quelle mesure le changement proposé est compatible avec le cadre physique du parc national Jasper du Canada. La seconde étudie dans quelle mesure le changement proposé doit se faire dans l'environnement d'un parc national.

Tourisme patrimonial

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de tourisme patrimonial du parc.

Gérance environnementale

- examine dans quelle mesure le changement proposé contribue aux objectifs de gérance environnementale du parc.

8.5 Coordination régionale

Parcs Canada estime que la viabilité de l'écosystème repose sur la participation de toutes les parties concernées à la recherche de solutions et à l'atteinte d'objectifs communs. Les projets de recherche, de remise en état, d'éducation, de tourisme et de gérance environnementale donneront de bons résultats si nous comprenons le rôle du parc dans toute la région. Cette coordination doit se faire à de nombreux échelons. Certaines initiatives seront locales, alors que d'autres s'appliqueront à l'ensemble de l'écosystème.

Le parc national Jasper du Canada collabore depuis longtemps avec les autorités responsables des terres adjacentes sur des questions d'intérêt commun. Au cours des dernières années, il a participé à des programmes régionaux qui étudient globalement les problèmes, et auxquels participent des employés de tous les niveaux de l'organisme, des techniciens aux cadres. Au nombre de ces programmes, citons notamment :

1. Forêt modèle des avant-monts

Une des onze forêts modèles au Canada, la Forêt modèle des avant-monts fait partie d'un projet du gouvernement fédéral entrepris en 1990. Le but de ce programme est de trouver des solutions locales pour une gestion durable de la forêt. Le programme comporte notamment l'étude des effets cumulatifs, la recherche sur le grizzli et le caribou, les critères et indicateurs, les communications et la recherche socioéconomique. Les principaux commanditaires en sont Weldwood of Canada, Alberta Environmental Protection, le Service canadien des forêts et le parc national Jasper du Canada.

2. Rocky Mountain Tourism Destination Region (région touristique des Rocheuses)

La région touristique des Rocheuses comprend Canmore, Banff, Lake Louise, Jasper, Grande Cache et Hinton. Il s'agit d'un des six organismes de marketing de l'Alberta qui sont responsables de la planification et de la mise en oeuvre de programmes régionaux de marketing. En collaboration avec le conseil d'administration, Parcs Canada encourage les activités et les programmes de marketing qui respectent les valeurs du parc et accroissent la sensibilisation aux parcs.

3. Northern East Slopes Environmental Resource Committee (Comité sur les ressources environnementales des versants nord-est)

Comité provincial composé de directeurs régionaux de divers secteurs, ce groupe invite les intervenants à traiter des questions qui les préoccupent. Le parc national Jasper du Canada participe aussi à la mise en oeuvre du « Working Framework: Achieving Integrated Grizzly Bear Conservation » (cadre de travail pour la conservation intégrée du grizzli).

En tant qu'aire protégée, le parc national Jasper du Canada peut fournir un apport précieux. Parcs Canada estime qu'il peut contribuer plus efficacement à la planification conjointe et à l'utilisation coordonnée des terres par le biais de comités formés par des tierces parties. Parcs Canada participera aux groupes qui adopteront des stratégies intégrées pour des questions d'intérêt commun.

8.5.1 Objectif stratégique

La gestion intégrée profite aux systèmes écologiques, sociaux et économiques du parc et de l'écosystème élargi.

8.5.2 Objectifs

Travailler avec les collectivités situées à proximité du parc pour échanger de l'information dans le domaine de la mise en valeur du patrimoine et du tourisme, afin de les aider à mieux comprendre les objectifs du parc.

Collaborer avec d'autres intervenants pour coordonner l'aménagement et les activités dans la région (ex. :stratégies touristiques, emplacements et types d'aménagement, effets cumulatifs).

Contribuer à un réseau intégré d'aires protégées.

Encourager une gestion coopérative de l'arrière-pays avec les propriétaires fonciers voisins.

Collaborer avec les collectivités et les organismes de la région en matière de sécurité publique et de services d'urgence.

8.5.3 Mesures clés

1. Continuer à participer activement aux principaux comités de coordination mis sur pied par d'autres organismes au sein de l'écosystème.
 - Mettre l'accent sur la participation aux travaux de la Forêt modèle des avant-monts et du Northern East Slopes Environmental Resource Committee (comité sur les ressources environnementales des versants est du Nord).
 - Poursuivre des objectifs communs.
 - En complément des préoccupations à court terme, étudier des questions stratégiques à long terme, notamment l'intégrité écologique et le tourisme.
2. Participer à l'évaluation environnementale ou à l'examen environnemental régional ou provincial des projets situés à l'extérieur du parc mais susceptibles d'avoir une incidence nocive sur l'environnement du parc.
3. Travailler avec les partenaires du tourisme régional pour augmenter les possibilités de tourisme patrimonial dans la région.
4. Collaborer avec les villes de Hinton et de Valemount pour étudier l'incidence que pourrait avoir une augmentation des services touristiques pour leurs collectivités aux aires de fréquentation diurne du parc.
5. Continuer à administrer l'arrière-pays du parc avec les gestionnaires des terres adjacentes.

8.6 Chalets du lac Edith

Établi en 1920 en tant que colonie artistique, le secteur des chalets du lac Edith est le seul endroit du genre dans le parc national Jasper du Canada. Dans les *Principes directeurs et politiques de gestion* (1994), on reconnaît ce genre d'aménagement comme étant des lotissements de villégiature « destinés aux chalets d'été créés au cours de l'histoire des parcs nationaux Jasper, de Wood Buffalo, de Prince Albert et du Mont-Riding ». Le lotissement du lac Edith est situé dans l'écorégion montagnarde, une aire d'hivernage très importante pour divers animaux sauvages.

8.6.1 Objectif stratégique

Le secteur des chalets du lac Edith conserve son statut traditionnel de lotissement de villégiature saisonnier dans le parc.

8.6.2 Mesures clés

1. Voir à ce que l'Association des locataires du lac Edith fasse fonction de groupe consultatif auprès du directeur du parc.
2. Préparer des lignes directrices pour la planification et le fonctionnement afin que l'utilisation du secteur demeure conforme à son rôle traditionnel dans le parc.
3. Refuser de libérer d'autres terrains pour la construction de chalets privés au lac Edith.
4. Voir à ce que les terrains du lac Edith, loués sur des terres publiques comme lotissement de villégiature dans le parc national Jasper du Canada, ne soient fréquentés que du 1^{er} avril au 31 octobre.

8.7 Gestion de la recherche et de l'information

Nombre des mesures mentionnées dans ce plan exigent la collecte et l'analyse d'informations. Les décideurs, qu'ils s'agissent des gestionnaires du parc, des exploitants d'entreprises touristiques, des résidents du parc ou des visiteurs, ont besoin de ces renseignements et, s'ils ne sont pas disponibles, de la possibilité de les rassembler efficacement. En nous aidant à comprendre la relation entre les processus naturels et l'activité humaine, la recherche interdisciplinaire apporte une contribution importante aux objectifs d'intégrité écologique du parc.

À l'ère de puissants outils technologiques, l'un des plus grands défis pour les décideurs consiste à organiser et à analyser les diverses catégories d'information qui leurs sont offertes. Parce que la gestion écosystémique vise à intégrer notre compréhension d'écosystèmes globaux – des systèmes continentaux aux systèmes locaux, en passant par les systèmes régionaux, les systèmes du parc et même les systèmes des communautés – les chercheurs et les gestionnaires de l'information ont des choix difficiles à faire sur ce qu'il faut étudier et documenter. Les études doivent porter principalement sur des enjeux importants et évaluer le bon état de l'environnement, de l'économie et de la société au fil du temps. Une approche courante consiste à choisir un élément de l'écosystème, appelé indicateur, et à suivre son état ou les changements qu'il subit. Le choix minutieux d'une gamme complète d'indicateurs (ex. : qualité de l'eau, populations de carnivores, structure de la végétation ou espèces rares ou en danger) permet d'avoir un aperçu juste de l'état de l'écosystème.

8.7.1 Objectif stratégique

Les résultats des recherches et l'information, partagés avec d'autres organismes et d'autres particuliers de l'écosystème Yellowhead, facilitent la prise de décisions éclairées.

8.7.2 Objectifs

Accroître l'information transmise au public pour qu'il comprenne mieux sur quoi reposent les décisions.

Mettre en oeuvre un programme intégré de recherche et de surveillance.

Recueillir et mieux intégrer les connaissances sur les traditions communautés autochtones, les connaissances sur la région et l'information scientifique dans la prise de décision.

Appuyer les recherches dans le parc.

8.7.3 Mesures clés

1. Inviter la communauté scientifique, les organismes non gouvernementaux et le grand public à déterminer les besoins en information et à élaborer des stratégies pour combler les lacunes.
2. Établir un processus d'évaluation par des pairs.
3. Encourager les recherches interdisciplinaires qui permettent d'accroître la compréhension des liens entre les processus écologiques et culturels.
4. Travailler avec d'autres intervenants à un plus grand recours à la science pour appuyer la prise de décision (ex. : les établissements qui recueillent et analysent l'information ou les organismes qui utilisent l'information à des fins diverses, notamment à des fins éducatives ou d'évaluations environnementales).
5. Assurer une grande diffusion des résultats des recherches scientifiques.
6. Établir, conjointement avec des partenaires, un programme pour financer les recherches sociales, économiques et écologiques.
 - encourager la contribution de divers secteurs, dont le monde des affaires, les universités, les organismes sans but lucratif et les administrations publiques
 - mettre l'accent sur l'aide financière à la recherche à long terme portant sur les indicateurs et les effets cumulatifs.

7. En plus de son rôle comme centre de formation, permettre aux Palissades de servir de centre de recherche. Continuer d'accorder la priorité au recouvrement des coûts d'exploitation du centre et à sa réfection.
8. Fixer des objectifs clairs pour la recherche liée à la gestion de l'écosystème, à la gestion de l'activité humaine et à la mise en valeur du patrimoine :
 - montrer comment la recherche et l'information contribuent aux décisions de gestion.
9. Travailler avec les administrations de l'écosystème Yellowhead pour mettre en place un programme de recherche stratégique et un système de gestion des données / de l'information.
10. Voir à ce que la collecte et l'utilisation des données – écologiques, sociales et économiques – transcendent les limites de compétence.
11. Déterminer les principales lacunes en matière d'information, en particulier l'information scientifique, sociale et économique, et établir des processus pour obtenir l'information nécessaire.
12. Élaborer une stratégie des sciences sociales :
 - définir des objectifs socioéconomiques provisoires; et
 - mieux définir ces objectifs une fois que les lacunes en information ont été comblées.
13. Au cours des deux prochaines années, concevoir et mettre en oeuvre un programme de sensibilisation et de participation de la collectivité au programme de recherche du parc.

Un lieu pour la gérance environnementale



Deux tonnes de carton! Le programme de recyclage de Jasper (l'un des meilleurs en Alberta) a permis de réduire de 44 p. 100 la quantité de déchets dans le site d'enfouissement au cours des huit dernières années.

9.0 UN LIEU POUR LA GÉRANCE ENVIRONNEMENTALE

9.1 Aperçu

La gérance environnementale réduit l'impact de nos activités quotidiennes sur l'environnement. Elle couvre divers aspects, allant de la qualité de l'eau et la consommation d'énergie à l'utilisation de produits chimiques et aux sites contaminés. Elle comporte également toute une gamme d'activités, du recyclage à la remise en état de paysages perturbés, en passant par la réduction de la consommation des ressources.

Bien que Parcs Canada soit chargé de donner l'exemple en matière de gérance environnementale, les mesures ne sont efficaces que si elles sont appuyées par les résidants, les entreprises et les visiteurs du parc.

Le gouvernement du Canada souscrit au concept de gérance environnementale. Cette décision signifie que tous les ministères et organismes gouvernementaux respectent ou dépassent les exigences des lois et règlements en matière d'environnement, qu'ils adoptent les meilleures pratiques environnementales et qu'ils élaborent et mettent en oeuvre un système de gestion environnementale efficace. Nombre des engagements du gouvernement à l'application de l'Écologisation du gouvernement ont été officialisés par des modifications à la *Loi sur le vérificateur général* et par la nomination d'un commissaire à l'environnement et au développement durable. En conséquence, Parcs Canada doit maintenant rendre compte au Parlement de ses progrès quant à ses obligations en matière d'environnement.

Un système de gestion de l'environnement (SGE) aide les organismes et les entreprises à appliquer le concept de gérance environnementale au moment de prendre des décisions. Ce système fait en sorte que la priorité soit accordée à ce qui menace le plus l'environnement.

9.2 Objectifs stratégiques

Parcs Canada a recours à des pratiques saines pour ses activités, ses services et ses produits.

La gérance environnementale est la pierre angulaire de l'exploitation de toutes les entreprises et de l'administration de toutes les institutions.

Visiteurs et résidants contribuent au principe de la gérance environnementale et de la viabilité.

9.3 Objectifs

Améliorer la situation de l'environnement en élaborant et en mettant en oeuvre un système de gestion de l'environnement.

Voir à ce que la gérance environnementale soit intégrée aux nouveaux baux, aux baux renouvelés et aux permis d'exploitation.

Déterminer l'endroit et les méthodes les plus appropriés pour disposer des déchets solides.

Encourager les résidants, les entreprises et les visiteurs à partager la responsabilité de la gérance environnementale.

9.4 Mesures clés

1. Prévenir la contamination provenant de réservoirs d'entreposage d'essence et voir au respect du règlement de la *Loi sur la protection de l'environnement*.
2. Employer un système de lutte antiparasitaire intégrée.
3. Utiliser des méthodes de gestion sûres et respectueuses de l'environnement pour l'acquisition, le compte rendu, la surveillance, la manipulation, l'entreposage, l'utilisation, le transport et l'évacuation des matières dangereuses.
4. Appliquer la stratégie de gestion des sites contaminés en mettant l'accent sur le nettoyage des sites prioritaires.
5. Réduire les émissions dans l'atmosphère en identifiant les sources de pollution; réduire au minimum les activités et produits qui entraînent des émissions nocives.
6. Réduire la consommation d'essence; promouvoir l'utilisation d'autres combustibles; choisir de nouveaux véhicules qui peuvent être alimentés par des combustibles de remplacement.
7. Élaborer et mettre en oeuvre des plans de gestion de l'énergie pour tous les bâtiments; incorporer une technologie efficace et économique pour les nouveaux bâtiments ou ceux qui sont rénovés.
8. Continuer de travailler à l'atteinte du but fixé par le Conseil canadien des ministres de l'environnement, soit de réduire les déchets solides pour que leur volume corresponde à 50 p. 100 des niveaux de 1988 (ex. : achats réfléchis, réutilisation, recyclage et compostage).

9. Voir à ce que l'utilisation de l'eau de surface et de l'eau souterraine ne nuise pas aux systèmes aquatiques et riverains.
10. Mettre en place un programme de conservation de l'eau dans les parcs et établissements commerciaux. Réduire la consommation d'eau en ayant recours dans les installations du parc à des technologies qui permettent d'économiser l'eau.
11. Acheter des produits et services qui répondent aux exigences environnementales; remplacer autant de produits et services que possible par d'autres plus respectueux de l'environnement.
12. Donner l'exemple d'une gestion responsable de l'environnement aux visiteurs et à d'autres groupes en appliquant les meilleurs pratiques disponibles pour les services et les installations.
13. Réduire le plus possible les déchets provenant de travaux de construction et de démolition.
14. Élaborer des programmes de formation et fournir des outils qui permettent aux employés du parc de faire des choix écologiques.
15. Concevoir des produits de communications et des trousseaux d'information qui appuient les initiatives de gestion partagée.

9.5 Traitement des eaux usées

Le fait de déverser des effluents dans les eaux du parc entraîne diverses conséquences. Les plus remarquables sont le changement de leur apparence et de la composition des communautés aquatiques. Un traitement efficace des eaux usées réduit l'effet des effluents, et la conservation de l'eau permet de réduire la quantité d'eau d'égout à traiter. Une nouvelle usine de traitement des eaux usées est en voie de construction pour la collectivité de Jasper. Les installations qui ne sont pas reliées à ce réseau d'assainissement des eaux traitent les effluents de diverses façons.

Les cibles modèles pour les effluents des stations d'épuration s'assimilent aux objectifs que poursuivra Parcs Canada en employant la meilleure technologie réalisable à l'intérieur des limites budgétaires. Il s'emploiera à améliorer constamment le système d'épuration à mesure que les occasions se présenteront. À l'heure actuelle, les lignes directrices et les normes fédérales et provinciales permettent une certaine détérioration de l'environnement aquatique en raison des limites de la technologie et des coûts. Les cibles modèles sont fixées pour les eaux froides et faibles en nutriments des parcs nationaux des Rocheuses, conformément au mandat de Parcs Canada, soit de maintenir l'intégrité écologique des milieux aquatiques. Pour ce faire, il faut à tout prix augmenter la qualité des effluents produits par les stations d'épuration des eaux usées. Ces cibles mettent l'accent sur le contrôle des nutriments, notamment l'azote et le phosphore, qui sont considérés comme des facteurs clés dans l'environnement aquatique.

9.5.1 Objectifs stratégiques

À la longue, les effluents ressemblent le plus possible à la composition naturelle des eaux réceptrices.

Les eaux usées des établissements qui ne sont pas desservis par une installation d'épuration ont un impact minime sur l'environnement.

9.5.2 Objectifs

Réduire le plus possible l'impact des installations d'épuration des eaux usées, des fosses septiques et autres effluents d'eaux usées sur les ressources aquatiques.

Promouvoir la conservation de l'eau.

Améliorer notre compréhension à long terme des polluants localisés et non localisés et, si possible, réduire ou éliminer la contamination.

9.5.3 Mesures clés

1. Travailler à l'atteinte des cibles suivantes pour le rejet des effluents d'eaux usées dans les cours d'eau.

| | |
|---------------------------------|---|
| Phosphore | <0,005 mg/l |
| Coliformes fécaux | <20/100 ml (fin de canalisation) <2/100 ml (fin de zone mixte) |
| pH | 7,5 – 8,5 |
| DBO ₅ | Été <10 mg/l Hiver <20 mg/l |
| Total des solides en suspension | <10 mg/l |
| NH ₃ -N | Été <1 mg/l Hiver <5 mg/l |
2. Examiner le traitement des eaux usées des installations périphériques; établir des lignes directrices et des normes pour un traitement approprié des eaux d'égout. Mettre en place une méthode écologique appropriée pour le traitement des eaux usées dans les secteurs du lac Maligne et des sources thermales Miette.
3. Réduire la quantité de phosphore des effluents d'eaux usées déversés dans la rivière Athabasca.
4. Réduire l'utilisation du phosphate dans le parc.
5. Surveiller la qualité de l'eau au moyen d'analyses chimiques et d'indicateurs biologiques, comme les algues benthiques et les invertébrés.
6. Surveiller l'efficacité des installations d'épuration des eaux usées dans la collectivité de Jasper, dans les établissements d'hébergement commercial périphérique, les campings, les installations d'utilisation diurne, les auberges et autres installations.
7. Concevoir un programme de communications pour informer le public et les exploitants commerciaux sur l'apport de nutriments, dont le phosphore, et sur les méthodes qui permettent de réduire cet apport et d'améliorer l'efficacité des installations.

Zonage du parc



Préserver l'aspect sauvage d'une « expérience du milieu naturel ». Parcs Canada a recours au zonage pour répondre à la fois aux besoins de protection des aires naturelles et à ceux des visiteurs. Les zones vont des aires de l'avant-pays accessibles par la route aux vastes étendues sauvages peu fréquentées.

10.0 ZONAGE DU PARC

10.1 Système de zonage des parcs nationaux

Le système de zonage classe les aires en fonction de leur besoin de protection. On tient également compte de la capacité de ces zones de soutenir les activités des visiteurs. Les cinq catégories de zonage sont décrites dans les *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.

Les vastes étendues sauvages sont une ressource précieuse qui se fait de plus en plus rare. Du point de vue écologique, ces terres sauvages doivent leur importance au fait qu'elles peuvent soutenir des processus naturels et servir de points de référence. Elles revêtent aussi une importance cruciale pour les animaux qui ont besoin de vastes territoires et pour les espèces migratrices.

La *Loi sur les parcs nationaux* prévoit la création, par règlement, de réserves intégrales. La nature sauvage est synonyme d'un niveau élevé d'intégrité écologique. Les réserves intégrales ont donc pour but d'aider à garantir un degré élevé d'intégrité écologique en contrôlant les activités susceptibles d'altérer le caractère sauvage d'un secteur donné. La pérennité des écosystèmes où l'interférence humaine demeure minime constitue la clé de la préservation des milieux sauvages. Seuls les aménagements et les activités nécessaires aux services essentiels ainsi qu'à la protection des ressources du parc seront autorisés dans les réserves intégrales. La création de réserves intégrales représente l'un des nombreux outils qui seront utilisés pour assurer la préservation de la valeur sauvage. Les niveaux d'activité humaine dans les réserves intégrales seront gérés en fonction des objectifs fixés pour chaque unité de gestion du paysage ainsi que des stratégies de gestion de l'activité humaine.

Il a été recommandé que plus de 90 p. 100 des terres du parc soient classées réserves intégrales. Ces réserves s'assimilent quelque peu aux secteurs de zone II, même si les deux secteurs ne coïncident pas parfaitement. Par exemple, il se peut que les réserves intégrales n'englobent ni les couloirs de services et de services publics qui traversent les secteurs de zone II, ni les petites parcelles de zone II qui se trouvent entre les couloirs de transport. Les secteurs de zone I et de zone II qui sont jugés appropriés recevront le statut de réserve intégrale.

10.2 Zone I - Préservation spéciale (moins de 1 p. 100 du parc)

Les terres de la zone I méritent une protection spéciale parce qu'elles contiennent ou soutiennent des caractéristiques naturelles ou culturelles uniques, menacées ou en voie de disparition, ou encore parce qu'elles figurent parmi les meilleurs exemples d'une région naturelle. L'élément clé à retenir est la préservation. L'accès et la circulation en véhicule à moteur sont interdits. Le plan définit quatre zones I, lesquelles étaient également dans le plan de gestion du parc de 1988.

Forêt ancienne

On a découvert les plus vieux spécimens d'épinettes d'Engelmann (*Picea engelmannii*) des Rocheuses canadiennes, et peut-être même de l'Amérique du Nord, dans un secteur subalpin situé à environ un kilomètre à l'ouest du Centre du Champ-de-Glace. Ce secteur est situé près de la limite forestière supérieure; il est entouré de moraines et du dépôt fluvioglaciaire de la rivière Sunwapta. L'âge des arbres varie de 703 à 763 ans. Ils sont un excellent exemple des différentes étapes climatiques. Le parc va demander aux visiteurs de ne pas se rendre dans cette zone et interpréter les ressources hors site.

Vallée Surprise (système karstique de la Maligne)

La vallée Surprise fait partie du système karstique de la Maligne. Située au-dessus de la rivière Maligne, la vallée est entièrement drainée sous le sol en passant par la roche calcaire de la formation dévonienne supérieure de Palliser. Il s'agit de l'un des réseaux souterrains les plus importants en Amérique du Nord. On retrouve dans la vallée de profondes dolines dans le sédiment glaciaire, des lacs karstiques et quelques-uns des plus beaux exemples de *rillenkarren* (drainage souterrain en rigoles) en Amérique du Nord. C'est en raison de ces importantes caractéristiques karstiques en surface que la vallée Surprise est désignée zone I. Aucun nouveau mode d'accès ne sera fourni dans ce secteur. Le reste du système karstique de la Maligne peut supporter un niveau plus élevé d'activités contrôlées; il sera géré selon les normes des zones II, III et IV.

Site archéologique de la caverne Devona

La caverne Devona contient des pétroglyphes et d'autre matériel important pour la compréhension de l'activité préhistorique et du commerce dans ce secteur. Cette aire n'est pas indiquée sur le plan de zonage en raison de sa fragilité, et l'accès à la caverne est strictement contrôlé.

Jasper House

Le bâtiment Jasper House a été désigné lieu historique national en raison du rôle important qu'il a joué dans le commerce des fourrures. Il est riche en vestiges architecturaux, en artefacts et en vestiges fauniques. Les vestiges architecturaux sont intacts, et ils aident grandement à comprendre l'histoire du lieu. Des lignes directrices pour la gestion de Jasper House et de la caverne Devona seront élaborées dans le cadre du programme de gestion des ressources culturelles du parc.

10.3 Zone II - Milieu sauvage (97 p. 100 du parc)

La zone II comprend de vastes aires qui représentent bien une région naturelle et qui sont conservées à l'état sauvage. Il faut préserver les écosystèmes en évitant d'intervenir. Dans la zone II, les visiteurs peuvent découvrir les écosystèmes du parc qui nécessitent peu de services et d'installations. Dans presque toute la zone II, les visiteurs peuvent faire l'expérience de la solitude et de l'éloignement. L'accès par véhicule à moteur y est interdit.

Ce territoire est surtout formé de pentes de montagnes abruptes, de glaciers et de lacs. Les aires de la zone II ne peuvent supporter une fréquentation élevée. On n’y trouve que des sentiers, des terrains de camping d’arrière-pays, des refuges alpins, des abris sur les sentiers et les chalets des gardes de parc. Certaines parties du parc demeureront sans installations.

10.4 Zone III - Milieu naturel (1 p. 100 du parc)

Dans la zone III, les visiteurs peuvent se sensibiliser aux valeurs du patrimoine naturel et culturel du parc au moyen d’activités de plein air nécessitant peu de services et uniquement des installations rudimentaires. La zone III comprend des aires où les activités des visiteurs exigent des installations qui dépassent les normes de la zone II. L’accès en véhicule à moteur y est interdit, sauf pour les motoneiges, utilisées pour tracer les pistes et approvisionner les installations de l’arrière-pays, et les hélicoptères, pour l’entretien hors-saison. Les chemins d’accès et les terrains où sont situés les installations d’hébergement commerciales de l’arrière-pays sont dans la zone III.

10.5 Zone IV - Loisirs de plein air (moins de 1 p. 100 du parc)

La zone IV offre une vaste gamme d’activités permettant de comprendre et d’apprécier le patrimoine. L’accès direct en véhicule à moteur y est permis. Dans le parc national Jasper du Canada, la zone IV comprend les installations de l’avant-pays et les emprises le long des routes du parc. Y sont rattachés les secteurs des Pocahontas, les sources thermales Miette, les campings Snaring, la terrasse Pyramid, les chutes Athabasca et Sunwapta, le canyon Maligne, l’aire de fréquentation diurne du lac Maligne, Jasper Park Lodge, champ de glace Columbia et la station de ski Marmot Basin.

10.6 Zone V - Services du parc (Collectivité de Jasper – moins de 1 p. 100 du parc)

La collectivité de Jasper est la seule zone V du parc. Le Plan communautaire de Jasper servira de guide pour la prise de décisions concernant l’utilisation des terres dans ce secteur.

10.7 Sites écologiquement fragiles

Cette désignation s’applique aux aires où il y a des caractéristiques importantes et fragiles qui doivent être protégées. La décharge du lac Maligne a été ajoutée à deux sites écologiquement fragiles mentionnés dans le *Plan de gestion du parc national Jasper* de 1988 – les prés Edith Cavell et les étangs de Pocahontas.

Prés Edith Cavell

Les prés subalpins et alpins supérieurs situés à proximité du mont Edith Cavell contiennent de nombreuses espèces de plantes importantes. À une exception près, toutes ces espèces se retrouvent ailleurs dans le parc. Cependant, l’existence d’une telle diversité de plantes rares indique des conditions environnementales qu’on ne retrouve nulle part ailleurs dans les quatre parcs des Rocheuses. Les prés sont également une importante aire de mise bas et de rut pour le caribou.

La fréquentation des prés a augmenté au cours des dernières années, et il faut prendre des mesures pour protéger les communautés de plantes rares et tenir compte des besoins du caribou.

Étangs de Pocahontas

Les zones humides de la plaine inondable de l’Athabasca à proximité de Pocahontas sont appelées localement « étangs de Pocahontas ». Cette zone où se trouvent de petits étangs et des canaux de ruisseaux actifs et asséchés est très importante pour la faune. Elle fournit une aire d’hivernage cruciale pour le wapiti et l’orignal et elle est également importante pour les petits mammifères. Les carnivores sont attirés par ces espèces-proies. Le secteur attire de fortes populations d’espèces diverses d’oiseaux, dont bon nombre ne se retrouvent pas dans les autres parcs. Le balbuzard et l’aigle à tête blanche nichent ici. Le secteur sert également d’habitat à la loutre de rivière, une espèce rare dans le parc.

Toute construction majeure dans cette zone (ex. : routes) influera sur les mouvements de sédimentation et d’érosion. Il faut voir à ce que tout aménagement et utilisation éventuels n’aient pas d’incidence négative sur les ressources spéciales de cette zone.

Décharge du lac Maligne

La décharge du lac Maligne est un lieu de rassemblement pour les harlequins plongeurs, en particulier pendant la période précédant la nidification. De telles concentrations sont rares en Amérique du Nord. Le harlequin plongeur requiert une gestion particulière en raison de sa sensibilité aux perturbations dans les cours d’eau, d’exigences écologiques restreintes et de son faible potentiel de reproduction. La décharge se trouve au milieu de la rivière Maligne, un corridor de déplacement entre les lacs Maligne et Medicine pour les couvées de harlequins plongeurs.

Les mesures pour protéger la décharge du lac Maligne comprennent notamment la fermeture du cours moyen de la rivière Maligne pour prévenir l'utilisation de cette partie du cours d'eau, la régénération de la végétation autour de la décharge et l'amélioration du programme de mise en valeur de l'importance du site.

10.8 Écorégion montagnarde

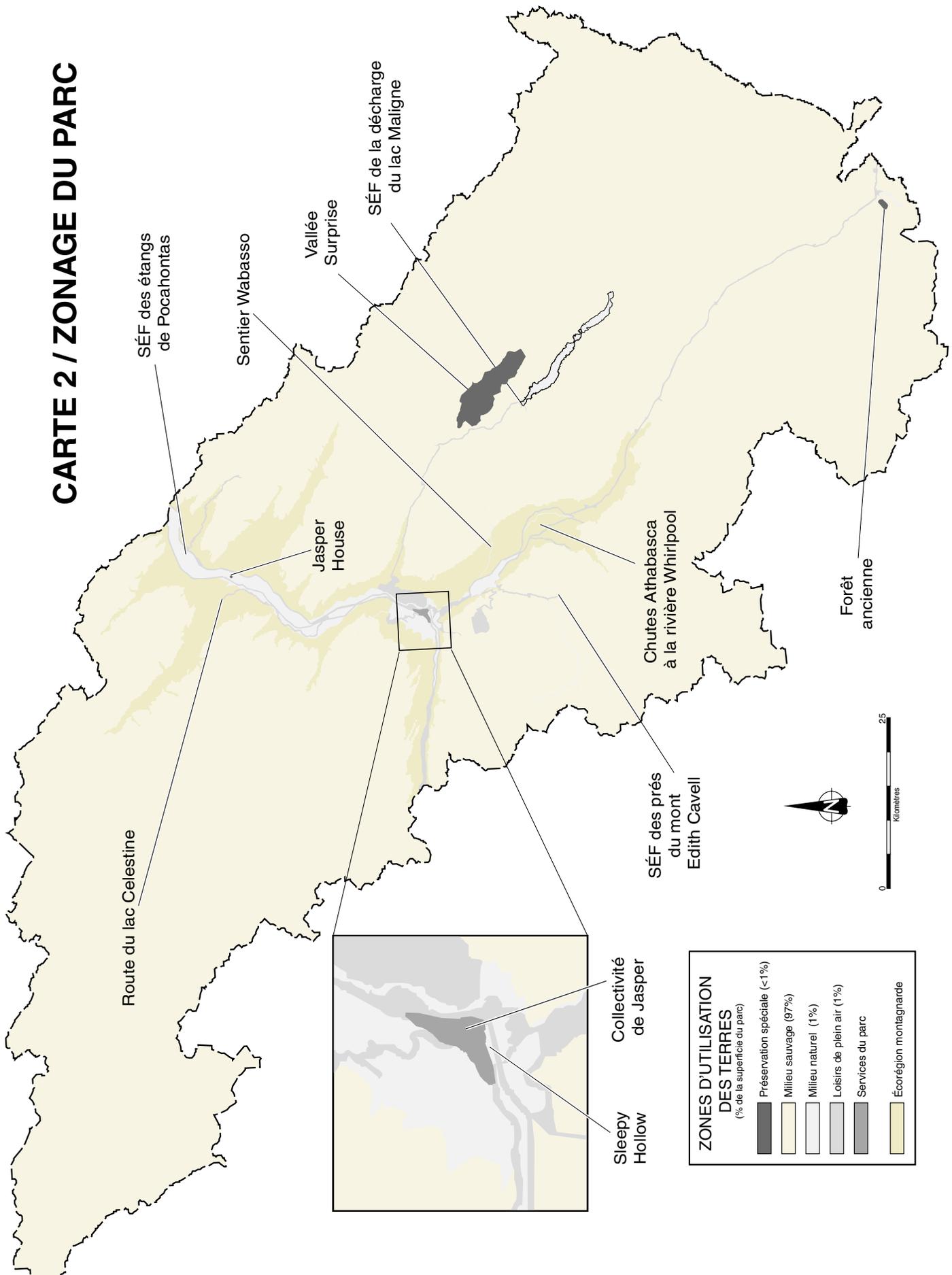
L'écorégion montagnarde, qui ne couvre qu'environ 7 p. 100 du parc, est une zone vitale pour la faune. Les hivers plus chauds et plus secs et le manteau neigeux relativement mince offre un répit par rapport aux conditions hivernales rigoureuses à plus haute altitude.

Ces aires de basse altitude au pied des versants et dans le fond des grandes vallées sont des corridors importants pour la faune, en particulier en automne, en hiver et au printemps.

Cette zone est toutefois très populaire auprès des visiteurs, et c'est là que sont situés la plupart des aménagements du parc – la collectivité de Jasper, la route Yellowhead, le chemin de fer du Canadien National et la plupart des établissements de LCP et des installations du parc. En raison de l'importance historique de l'aménagement, il est impossible de classer l'écorégion montagnarde dans une seule zone aux fins de protection. La zone montagnarde est indiquée sur le plan de zonage (plan 2), pour attirer l'attention sur la superficie restreinte de terres montagnardes où il n'y a aucun aménagement, et pour faire en sorte que les décisions tiennent compte de la nature limitée de cette importante écorégion.

Parcs Canada continuera à mettre l'emphase sur l'importance de maintenir l'intégrité et l'important rôle écologique de la zone montagnarde. Les mesures prévues comprennent de la recherche, des travaux de remise en état, la gestion de l'activité humaine et la sensibilisation du public.

CARTE 2 / ZONAGE DU PARC





Sommaire de l'évaluation environnementale



Un grèbe jougris (*Podiceps grisegena*). Les oeufs sont dans un nid flottant, une caractéristique des nids de cette espèce. Il est fait d'une masse de roseaux et de plantes aquatiques, ancrée à la végétation environnante. Tout comme le huard, le grèbe est un habile plongeur qui s'alimente de poisson.

11.0 SOMMAIRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

Ce qui suit est le résumé d'un rapport distinct intitulé *Environmental Assessment - Jasper National Park of Canada Management Plan, 2000* (évaluation environnementale – plan directeur du parc national Jasper du Canada, 2000).

11.1 Contexte

L'évaluation environnementale a été effectuée pour s'assurer que les effets cumulatifs des politiques, des programmes et des mesures envisagées sont bien compris et qu'ils ne contreviennent pas au mandat énoncé dans la *Loi sur les parcs nationaux*, ni ne nuisent à l'intégrité écologique.

Au cours du dernier siècle, le peuplement, l'aménagement, le transport et le tourisme ont entraîné un stress sur l'écosystème du parc et de la région. Les principales conséquences sont les suivantes :

- fragmentation du paysage et perte de connectivité des habitats en raison de l'aménagement et de l'activité humaine dans le parc et dans les environs;
- impacts des espèces non indigènes, de l'aménagement et du régime d'écoulement sur les systèmes aquatiques et riverains;
- altération de la succession de la végétation en raison de l'absence du feu et de la modification du paysage par l'être humain; et
- accoutumance et mortalité de la faune.

11.2 Propositions et impacts du plan directeur

Écosystèmes aquatiques

Au cours du dernier siècle, l'empoisonnement, la retenue de zones humides et la construction d'un couloir de transport ont substantiellement modifié les milieux aquatiques. Le plan propose une amélioration de la protection offerte aux espèces de poissons indigènes et une réintroduction sélective d'espèces indigènes là où elles ont été éliminées. Pour parvenir à cette fin, il faudra améliorer les programmes d'éducation et de sensibilisation et faire adopter des modifications aux règlements. Le plan propose une collaboration avec les gestionnaires des couloirs de transport pour rétablir les caractéristiques naturelles et réduire les impacts de ces couloirs sur le volume d'eau et les changements saisonniers dans les débits, les niveaux et les sources d'eau.

Processus naturels

La suppression des feux pendant près d'un siècle a grandement modifié les groupements originaux de végétation du parc. Les prairies et les zones arbustives ont été remplacées par un couvert forestier dense. L'accumulation de matières forestières mortes et tombées a créé une masse combustible hautement inflammable susceptible de provoquer des feux de forêt plus violents que la normale. Le plan directeur prévoit un programme de brûlages dirigés pour réduire la quantité de matières combustibles, éclaircir la forêt et réduire l'intensité des feux déclenchés naturellement. Cela permettra également d'améliorer l'habitat faunique et d'inverser la perte de terres herbagères montagnardes en faveur de la forêt. Parcs Canada continuera à surveiller activement l'invasion de plantes non indigènes comme la centaurée maculée et le lin sauvage.

Faune

Le problème de fragmentation de l'habitat de la faune sera examiné à l'échelle de la région et du parc. Parcs Canada va poursuivre les efforts entrepris conjointement avec d'autres organismes gouvernementaux et avec le secteur primaire pour maintenir ou rétablir la connectivité régionale des habitats pour les espèces nécessitant un vaste territoire. Dans l'écorégion montagnarde, les effets néfastes de l'activité humaine et de l'aménagement seront réduits au minimum et les liens appropriés entre la végétation, les herbivores et les carnivores seront rétablis. Pour déterminer l'intensité et la durée de l'activité humaine dans le parc, Parcs Canada étudiera les objectifs en matière d'efficacité et de sécurité de l'habitat du grizzli. L'habitat du caribou sera évalué, et Parcs Canada aura recours à des brûlages dirigés et à d'autres techniques de régénération pour que l'habitat soit disponible à long terme. Des fermetures saisonnières des prés du mont Edith Cavell protégeront les territoires de rut du caribou. On adoptera les recommandations d'un groupe de travail sur les conflits entre les wapitis et les êtres humains pour régler le problème dans la collectivité de Jasper. Le taux de mortalité des animaux sur la route Yellowhead sera réduit, en particulier celui des loups, grâce à un examen des zones-liaison importantes.

Services à l'intention des visiteurs et utilisation appropriée

Parcs Canada a pris des engagements concernant la gestion des services à l'intention des visiteurs et de l'utilisation appropriée du parc national Jasper du Canada. Il fixera une limite au nombre de résidents permanents dans la collectivité de Jasper, et le périmètre urbain sera réduit pour refléter la superficie déjà aménagée. La station de ski Marmot Basin ne sera pas autorisée à s'étendre au-delà de son tracé actuel, sauf s'il s'agit de terres sans végétation déjà perturbées. Le réseau de sentiers du parc ne sera pas augmenté, et le nombre de refuges, de gîtes et d'abris sera limité à la capacité actuelle. On pourra circuler à vélo de montagne uniquement dans des sentiers désignés, et aucune autre forme de déplacement mécanisé ne sera permise dans l'arrière-pays. Les embarcations seront interdites sur la rivière Maligne, et la décharge du lac sera désignée site écologiquement fragile.

Tourisme patrimonial

Le plan fait état d'une stratégie sur le tourisme patrimonial pour promouvoir et encourager des activités touristiques viables et compatibles avec les valeurs des parcs nationaux. Pour y parvenir, Parcs Canada augmentera la compréhension des activités appropriées et l'appréciation du patrimoine naturel et culturel du parc. Pour élaborer un programme en ce sens, le parc national Jasper du Canada a établi un partenariat avec le secteur du tourisme.

Une gestion transparente

La gestion sera transparente grâce à la participation régulière du public, à un nouveau *Processus d'examen des projets d'aménagement*, à la coordination de la recherche avec les gestionnaires des terres de la région, à la gestion de l'information et à des décisions qui tiennent compte de toute la région.

Gérance environnementale

Le plan engage Parcs Canada à jouer un rôle de chef de file de la protection de l'environnement et des pratiques écologiques, y compris la mise au point d'un système de gestion de l'environnement.

11.3 Effets cumulatifs

Les mesures prévues dans le plan directeur visent à régler les principaux problèmes écologiques dans le parc national Jasper du Canada. La présente évaluation environnementale ne tient pas compte des mesures individuelles. Elle considère plutôt l'effet combiné des mesures pour déterminer si oui ou non le parc se dirige vers une meilleure intégrité écologique.

Les effets cumulatifs environnementaux représentent l'impact combiné des projets et des activités passés, actuels et futurs. Même si l'environnement peut résister à l'influence d'un petit nombre de projets répartis dans le temps et dans l'espace, les effets cumulés de nombreuses perturbations découlant d'un grand nombre de projets et d'activités peuvent nuire à l'intégrité écologique des paysages et même de grandes régions. Dans certains cas, les impacts sont tellement importants qu'ils entraînent des changements permanents.

Le plan traite de la détérioration de l'intégrité écologique et commémorative et préconise le tourisme patrimonial. Dans certains cas, les mesures portent sur certains aspects des contraintes qui s'exercent sur une composante du parc et visent à les réduire ou à améliorer les expériences des visiteurs. Certaines mesures auront un effet bénéfique immédiat. Dans d'autres cas, comme le rétablissement de l'intégrité écologique du biote aquatique, il faudra de nombreuses années. Le rétablissement de certains processus naturels, comme la succession végétale, prendra des décennies.

Des cibles et des seuils de performance ont été proposés et, à la suite de nouvelles études, d'autres seront établis. Par exemple, on vise à réduire la mortalité des grizzlis causée par les humains à moins de 1 p. 100 dans le parc; les niveaux de phosphate émis par les stations d'épuration des eaux usées seront réduits au niveau tertiaire (c.-à-d. à 0,005 mg/l). On mettra en place des programmes de surveillance pour évaluer l'efficacité des stratégies et des mesures adoptées pour respecter les objectifs et les cibles fixés. Un programme de surveillance est essentiel au succès des mesures prises; il servira à déterminer les cas où un changement ou une réorientation s'avère nécessaire.

Il est évident que les effets cumulatifs des propositions iront dans le sens d'une meilleure intégrité écologique. Moins d'animaux mourront sur les routes, sur la voie ferrée, ou à la suite de conflits avec des humains. L'efficacité de l'habitat sera améliorée, et sa fragmentation sera réduite. Il sera possible d'en arriver à un équilibre entre prédateurs et proies. La présence d'espèces de plantes non indigènes sera limitée. La succession naturelle de la végétation sera améliorée, et la menace de feux de forêt irrépessibles sera réduite. Les perturbations que font subir au parc les visiteurs seront réduites grâce à une meilleure gestion de l'activité humaine. Les limites de l'aménagement seront mieux définies qu'auparavant; tous les intervenants sauront ce que seront les services et les installations dans le parc national Jasper du Canada.

11.4 Politique

Comme il est expliqué ailleurs dans ce document, l'intégrité écologique « sera la principale priorité » au moment de prendre les décisions sur la gestion des terres du parc national. Il faudra reconnaître l'importance de l'intégrité écologique pour déterminer les sources de préoccupation et le plan d'action proposé dans le *Plan directeur du parc national Jasper du Canada* de l'an 2000. La vision énoncée pour le parc national Jasper du Canada sera conforme à la *Loi sur les parcs nationaux* et aux *Principes directeurs et politiques de gestion de Parcs Canada*.

11.5 Participation du public

Le public et les experts ont amplement eu l'occasion de contribuer à la préparation du plan directeur. Depuis que le plan précédent a été approuvé, il y a eu de nombreux sondages auprès du public concernant la future gestion des parcs. Le Groupe d'étude de la vallée de la Bow (1994-1996) a organisé une table ronde où étaient représentés 14 secteurs d'intérêt. La réponse de Parcs Canada aux recommandations du groupe d'étude formait essentiellement la base du *Plan directeur du parc national Banff* de 1997, sur lequel repose l'orientation générale du *Plan directeur du parc national Jasper du Canada*. Au printemps de 1999, Parcs Canada soumettait un *plan directeur conceptuel du parc national Jasper du Canada* à l'examen public. Ce document contenait des propositions précises pour le plan directeur et des options pour l'orientation future. Le plan directeur conceptuel a été envoyé à 1 400 personnes qui en avaient fait la demande, et il a fait l'objet de discussions avec les membres du public à l'occasion de journées d'accueil.

Parcs Canada a analysé les observations du public et incorporé des suggestions, le cas échéant. À la suite de l'approbation du plan par la ministre, de nombreuses composantes du plan feront l'objet d'une évaluation environnementale et d'un examen public à mesure que des projets particuliers seront présentés afin d'être mis en oeuvre.

11.6 Conclusion

Le *Plan directeur du parc national Jasper du Canada* est conforme à la législation et aux politiques sur les parcs nationaux. Il y a eu examen par les pairs et participation du public. Le plan d'action proposé est réalisable grâce à la technologie existante. D'autres recherches seront menées avant que des mesures ne soient prises à l'égard de certains éléments du plan (ex. : régénération des zones humides).

L'évaluation environnementale montre que les propositions n'auront pas d'incidence environnementale négative importante. L'effet cumulatif du plan va dans le sens d'une amélioration de l'intégrité écologique.